

**ONE CREATION**

*Think Sustainable*

MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES  
GESTION DES DÉCHETS

TRANSPORTS ÉCOLOGIQUES  
CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

GESTION DE L'EAU

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
BIOLOGIE ENVIRONNEMENTALE

CHIMIE ENVIRONNEMENTALE  
ÉNERGIES RENOUVELABLES

**RAPPORT ANNUEL 2015**

“

On ne lutte pas contre la marche exploratrice de l'être humain dans le développement économique.

Il convient de le considérer en y intégrant le facteur environnemental et inversement. ”

O. Ferrari, CEO

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## ONE CREATION - EN BREF

STRUCTURE	5
MOT DU PRÉSIDENT	6
PROPOS DE LA DIRECTION	8
CONCEPT	15
- La Coopérative: un modèle d'indépendance, de gouvernance et de solidarité pour les associés	15
- Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations	16
- Stratégie <i>Private Equity</i>	18
- L'avantage de ONE CREATION versus un fonds de <i>Private Equity</i>	21
- Secteurs économiques considérés pour des prises de participations	23
- FinTech - ONE CREATION Une plateforme connectée de financement participatif / <i>Crowdfunding</i>	26
- Un concept d'investissement dans la croissance	28
- Une relation rendement / risque optimisée	29
ONE CREATION, PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE	34
OPPORTUNITÉ POUR QUI ?	35
ORGANISATION	40
DIRECTION	42
AVANTAGES RÉCIPROQUES	43
RÉSEAU INTERCONNECTÉ	45
- Un réseau décentralisé	46
- Des connexions avec l'économie réelle	46
ASSOCIÉ AMBASSADEUR	47
- Un capital pour la jeunesse	47
- Le partage d'une conviction	49

---

## **2015 SOUS REVUE**

ÉLÉMENTS FINANCIERS	50
- Allocation des ressources	50
- Politique de dividende	51
- Valorisation d'une part	52
- Danger et opportunité	54
CAPITAL SOCIAL	56
MARKETING ET COMMUNICATION	58
OPINION	63
- Coopérative et finance, une avancée en matière de gouvernance d'entreprises	63
RETOUR SUR 2015	69
PRISES DE PARTICIPATIONS	71
ÉTATS FINANCIERS	119
PRISES DE PARTICIPATIONS COTÉES AU 31.12.2015	125

---

## **PERSPECTIVES**

129

---

## **INFORMATIONS**

56 QUESTIONS ET RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE	131
STATUTS	141

# STRUCTURE

---

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAURICE HARTMARK	Président
PIERRE ABREZOL	Vice-Président
MARC BOHREN	Membre
SABINE BÜHLER	Secrétaire hors Conseil

## ÉCHÉANCE

AG de l'exercice 2016
AG de l'exercice 2016
AG de l'exercice 2016

---

## ORGANE DE RÉVISION

Deloitte SA	2015
-------------	------

---

## DIRECTION

CONINCO Explorers in finance SA conformément à l'article 25 des statuts

[www.explorersinfinance.ch](http://www.explorersinfinance.ch)

---

## SIÈGE SOCIAL

Quai Perdonnet 5  
1800 Vevey 1 (Suisse)

T +4121 925 00 33  
F +4121 925 00 34

[www.onecreation.org](http://www.onecreation.org)

---

## ISIN

CH0211420010

# MOT DU PRÉSIDENT

---



“ Nous parfîmes cinq cents; mais, par un prompt renfort,  
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port,  
Tant, à nous voir marcher avec un tel visage,  
Les plus épouvantés reprenaient de courage ! ”

*Pierre Corneille, Le Cid, Acte IV, Sc. III*

## **Maurice Hartmark**

Président du  
Conseil d'administration

Chers associés coopérateurs,

Allez savoir pourquoi, c'est la vision de Gérard Philipe nous offrant la fameuse tirade de Don Rodrigue qui me vint à l'esprit en réflexion pascalienne sur le développement de notre Coopérative... Et pourtant, il m'est vite apparu qu'avec quelque peu de transposition, elle n'était pas si mal adaptée à notre réalité.

Certes, nous ne parfîmes pas cinq cents, mais neuf, ni ne sommes trois mille, mais quarante. Si l'on transpose cependant en nombre de parts sociales, on se rapproche de l'idée. Nous parfîmes cent quatre-vingt-sept et sommes neuf cent douze aujourd'hui.

Mais surtout, et même si le renfort n'est toujours pas si prompt que l'on pouvait le souhaiter, c'est la dynamique de la marche en avant et la confiance qu'elle implique que je voudrais souligner.

Cette confiance que vous avez mise, en vous-mêmes, en vos associés mutuellement, ainsi qu'en nous, à la Direction et au Conseil d'administration, qui en sommes très honorés. De quelque deux millions au départ, vous nous avez confié plus de neuf millions aujourd'hui, afin de témoigner de votre conviction, de votre communauté de pensée, de votre souci d'action commune, et prouver la faisabilité et la maîtrise du risque de l'offre de ONE CREATION dans ses prises de participations dans le développement durable.

Et ce cinquième exercice 2015 confirme la justesse de nos vues et notre réussite, qui sont les vôtres, dans des circonstances que je laisse la Direction vous exposer ci-après.

Il importe aujourd'hui d'insister avec force, de manifester la fermeté et la sérénité de notre visage, et de le faire connaître, de le montrer en marche, afin que les «épouvantés» par les défis créés par la gestion chaotique de notre environnement, qui cherchent en même temps

et légitimement à assurer le bien-être des générations à venir, mais qui ne savent comment faire, prennent à notre contact conscience qu'il y a des solutions, reprennent courage et n'hésitent pas à nous rejoindre.

Ce n'est pas évident. Je vous renvoie là aussi au constat et observations de la Direction sur l'attitude du secteur privé à la COP21, qui suscitent nombre de réflexions.

À n'en pas douter, il faut admettre que le roi-philosophe de Platon est impossible et que les États ont jusqu'ici échoué à trouver l'entente absolument nécessaire à relever efficacement le défi global de notre survivance à long terme. Et l'on peut, comme Diogène, vouloir moquer le faux pouvoir du Prince, se défier des illusions de la politique politicienne et souhaiter s'en affranchir, mais à condition de reconnaître que le vrai pouvoir est partout, qu'il est d'abord celui de l'empire sur soi et qui ne s'exerce pas au détriment des autres, mais véritablement pour le bien commun. Sans quoi, qu'est-ce qui pourrait bien nous distinguer du Prince ?

Or, à lire les déclarations des porte-paroles du secteur privé, on constate certes nombre d'initiatives en elles-mêmes positives, mais vont-elles, coordonnées, aller dans le même sens, animées par un réel esprit de coopération, ou bien se développer dans un esprit essentiellement de compétition, chacun voulant mettre en œuvre «sa solution» ?

Notre représentant le relève: «L'industrie est prête, le financement se précise sans attendre le cadre légal.» Il ne faudrait pas que la motivation soudaine, à Paris, du secteur privé qui maintenant s'anime à grands effets d'annonce ne soit précisément de prévenir un cadre légal contraignant. Nous risquerions alors d'avoir une multiplicité de «ôte-toi de MON soleil» incompatible avec l'effet recherché.

C'est dire, chers associés coopérateurs, la vigilance dont nous allons devoir inlassablement faire preuve dans le choix des possibles fils conducteurs à Ariane, comme nous l'évoquions ensemble l'an dernier.

À nous tous de prouver, avec notre logique de réseaux et relations intersubjectives qui se développe peu à peu, nous fondant sur la démonstration des cinq exercices écoulés, que nous pouvons être trois mille et plus en arrivant au port. Grâce à vous, nous en sommes capables.

Merci chaleureusement à tous pour votre confiance et votre coopération.

**Maurice Hartmark**

Président du Conseil d'administration

# PROPOS DE LA DIRECTION

---



**Olivier Ferrari**  
CEO, CONINCO  
Explorers in finance SA  
Direction  
ONE CREATION

2015, une année qui permet de confirmer un modèle de développement durable qui tient ses promesses et ne représente plus une idée conceptuelle, mais bien une affirmation de son concept.

Après avoir pu distribuer en 2015 un dividende de 3,50% pour l'exercice 2014, ce nouvel exercice permettra la distribution d'un nouveau dividende de 2,50%. Si les résultats du passé ne sont pas une garantie de développements futurs, la gestion de la Coopérative tend, dans des contextes économiques favorables, de poursuivre sa mission tout en prenant les dispositions permettant, lorsque cela est possible, de construire la distribution d'un dividende.

Bien évidemment, la démarche ne peut se faire si les conditions économiques sont défavorables et la construction du portefeuille de participations nécessite un temps long pour que la partie dévolue aux placements privés *Private Equity* déploie tout son potentiel. Dans ce contexte, il ressort des comptes au 31 décembre des liquidités importantes. Une partie de celles-ci découlent de la capitalisation d'une partie de la réserve latente constituée afin de garantir un dividende pour l'exercice comptable de référence.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée générale qui s'est tenue le 8 avril 2015 ont fait valoir leur souhait que la réserve latente ne devait pas dépasser le 25% du capital social et qu'un minimum de 50% de celui-ci soit investi au travers de sociétés cotées en bourse.

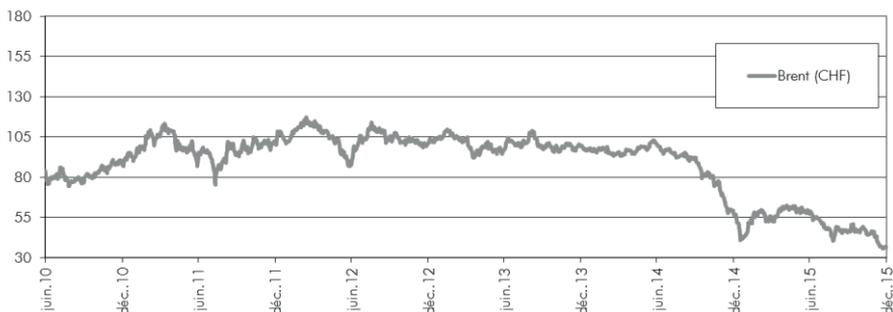
Fort de ces dispositions, et dans la perspective de construire un développement durable de la Coopérative et de la nécessité de préserver les intérêts des anciens associés et de pouvoir poursuivre la construction du patrimoine, la direction agit dans ce sens.

Ces mesures impliquent une gestion prudentielle des participations qui, selon les conditions conjoncturelles, permet de capter la création de valeur pour la redistribuer aux associés, conformément à l'un des buts de ONE CREATION.

## CONTEXTE INTERNATIONAL

Les marchés financiers ont évolué de manière contrastée au cours de l'année sous revue. Un des éléments les plus marquants et celui de l'évolution des prix du pétrole qui ont une influence à plusieurs niveaux sur le développement économique.

Il est relevé sur le graphique ci-dessous, le développement du prix de l'or noir depuis la création de la Coopérative:



Le prix du baril de pétrole impacte directement plusieurs secteurs économiques. Que cela soit du côté positif ou négatif. À la hausse, celui-ci renchérit plusieurs biens de consommation de même que le prix de l'essence à la pompe et réduit de tout autant le pouvoir d'achat des consommateurs. En parallèle, il favorise le développement des énergies propres qui deviennent de plus en plus compétitives. Mais d'un autre côté, plus le prix est élevé, plus les compagnies pétrolières sont à même d'explorer de nouvelles zones d'extractions. Nous retiendrons le pétrole de schiste, des sables bitumineux, des forages en eau profonde en Arctique, etc.

Une telle hausse découle d'une part d'un développement économique spécifique, dans le cas précis, l'avènement de la Chine en tant qu'économie développée a induit une forte demande d'énergie pour satisfaire ses développements. Et d'autre part, la spéculation des marchés financiers vient apporter leur lot de croissance des prix. Les pays exportateurs s'enrichissent et deviennent des acteurs des marchés financiers par le repositionnement des pétrodollars qui s'accumulent et favorisent la croissance des cours boursiers.

Tout ceci démontre quelques intrications qui sont autant de facteurs positifs et négatifs pour les investissements dans tout ce qui touche les technologies de l'environnement. Dans le cas contraire, une baisse de cette même référence va inverser les effets positifs et négatifs.

La Chine est devenue un acteur intégré dans le système globalisé, et ce après la Russie, le Brésil, l'Afrique du Sud. Les nouveaux marchés se raréfient alors même que des moyens financiers restent disponibles pour des investissements.

Tous ces éléments sont des facteurs positifs pour le développement de ONE CREATION.

Pour s'en convaincre, il est intéressant de reprendre les conclusions de Monsieur Olivier Ferrari, représentant de la Direction, qui a été accrédité comme journaliste pour le compte de L'AGEFI – Quotidien de l'Agence Économique et Financière à Genève, à la COP21 «Conférence des parties» de Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Les entretiens sur place lui ont permis de prendre la mesure de l'évolution en la matière. Si cet évènement est consacré à la négociation et à l'évaluation de l'avancement des engagements des États sur les conditions et mesures relatives à la réduction du CO<sub>2</sub>, il est significatif du mouvement qui

s'étend à l'ensemble de nos actes ayant une empreinte négative sur l'environnement en général.

## LES INDUSTRIES ET LES INVESTISSEURS VONT CONDUIRE LE CHANGEMENT\*

**Le secteur privé a totalement intégré la problématique du CO<sub>2</sub> et de ses conséquences collatérales sur le climat.**

De ce méga évènement sans précédent, nous retiendrons la grande effervescence qui s'est emparée d'un large spectre des parties prenantes de la lutte contre le réchauffement climatique: organisations non gouvernementales; médias; délégations officielles; écoles, universités; ONU; Banque mondiale; FMI; OCDE; société civile et j'en passe. Mais il y en a une qui, bien qu'a priori insoupçonnée, s'est largement emparée de ce mouvement; je veux parler de l'économie privée.

La construction d'un crescendo par le réseau institutionnel de la conférence de Paris a été féconde - ne lui enlevons pas cela -, mais les limites de ses possibilités n'ont jamais été un secret pour personne, preuve en est l'apostille initiale de Laurent Fabius, président de la COP21: «Il faut que les négociateurs et les ministres soient à la hauteur de cette impulsion. Il serait quand même paradoxal qu'ils soient en retard par rapport au secteur privé!»

Plus que l'issue avérée de cette 21<sup>ème</sup> conférence des parties, c'est la dynamique insufflée par l'industrie autant que par la finance que l'on peut annoncer fructueuse. La problématique a été résolue dans les limites de ce que les politiques pouvaient accepter, alors qu'ils ont eux-mêmes porté la COP21 à ce niveau. En revanche, les actions du marché méritent une présentation.

Du côté de la finance, les initiatives durables se sont multipliées: les obligations vertes, le désinvestissement des énergies fossiles, l'engagement actionnarial de type ESG ou les fonds verts sont en passe de devenir un incontournable des portefeuilles. Et en ce qui concerne les entreprises et l'industrie, on recense un nombre encourageant de coalitions. Le Climate Change Reporting Framework, par exemple, regroupe plusieurs géants - L'Oréal, Nestlé, Tata, Unilever - qui se sont engagés, de manière volontaire, à récolter et publier les informations internes associées à la problématique environnementale. Ce genre d'initiative permet de comprendre la mesure de l'impact que le changement climatique pourrait avoir sur leur performance.

La société civile, quant à elle, a fait naître un mouvement remarquable; l'organisation «Divest Invest» a appelé, à l'échelle mondiale, des investisseurs de tous horizons - fonds souverains, caisses de pensions, industries, fondations, individus, Family Office - à désinvestir des énergies fossiles et de réallouer une part de leur portefeuille à des investissements dans des solutions climatiques.

*\*Selon un article paru le lundi 14.12 2015 dans L'AGEFI – Quotidien de l'Agence Economique et Financière à Genève*

Avec une annonce de financement s'élevant à US\$ 2'600 milliards, ce *pooling* civil massif a su créer une masse critique qui lui permet de devenir coacteur du financement climatique global, au même titre que les banques et les États. Certaines de ces coalitions sont aussi nationales et endossées par leur État, à l'instar de l'American Business Act on Climate Pledge, une initiative lancée par la Maison-Blanche.

Lors de mon passage au Bourget, j'ai pu entendre, au cours d'une conférence à l'U.S. Center, un représentant de cette formation déclarer: « la mission américaine dans cette COP21 est claire; nous sommes là pour transformer les avancées en cours en un enduring cadre pour le progrès. Les États-Unis veillent à garantir que les ressources soient disponibles pour les pays disposés à faire leur part ». Le porte-parole d'une autre des 154 entreprises américaines membres de ce groupe explique que la COP21 est importante, mais en fin de compte, ce sont les industries qui vont conduire le changement, elles le doivent. Nous voyons des centaines d'entreprises qui se réunissent, qui sont convaincues de détenir certaines solutions et qui veulent les mettre en œuvre.

L'industrie est prête, le financement se précise sans attendre le cadre légal. C'est ce que j'ai compris au fil des différentes conférences, en assistant aux dépositions du compte rendu intermédiaire des délégations étatiques, en discutant avec les sociétés présentes: le secteur privé a totalement intégré la problématique du CO<sub>2</sub> et de ses conséquences collatérales sur l'environnement. Les préoccupations environnementales deviennent des leviers de croissance de plus en plus pris en considération. À tel point que la réponse découlera de l'offre de développement économique que ce même secteur privé est en train de formaliser et réussira à en faire une création de valeur ajoutée pour l'environnement, les États, les entreprises et les investisseurs.

Le positionnement de ONE CREATION est en ligne avec les évolutions constatées et les potentiels sont amenés à croître au fil des années. Les opportunités sont bien un état de fait qui déploiera une création de valeur aussi bien au travers des entreprises cotées que non cotées de même que cela offre une dynamique positive en termes de Recherche & Développement et de nouvelles sociétés qui seront tout autant de nouvelles technologies d'avenir.

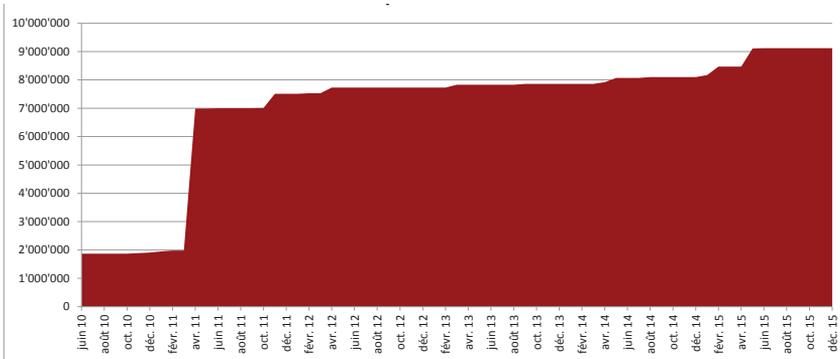
## UN ACTE ENGAGÉ ET RÉMUNÉRATEUR

**Le capital social a évolué de CHF 8'100'000.- à CHF 9'100'000.- au cours de l'exercice sous revue.**

La construction du capital a pu être avérée en deux phases. Pour la première, aux côtés des cofondateurs privés, plusieurs institutionnels nous ont permis d'assurer la fondation de la Coopérative. Pour la deuxième, l'apport significatif de quelques nouveaux institutionnels en cours de construction des participations initiales a permis d'entrer de pleins pieds dans les placements privés. De son côté, la direction a engagé près de CHF 3,5 millions de salaires et autres frais de Recherche & Développement consacrés uniquement à la Coopérative, sur la période de référence de l'origine au 31 décembre 2015. Ce partenariat entre les associés et la direction a permis de construire un modèle applicable, d'en démontrer la construction de valeur et la redistribution de celle-ci avec près de trois années d'avance sur le programme initial.

Sur le schéma ci-après. Nous pouvons matérialiser l'évolution, depuis l'origine, du capital social:

### Capital social



Si il est d'usage de dire que «qui peut le plus, peut le moins», nous pouvons affirmer que ce que nous avons pu réaliser pour le capital social qui a été confié en toute confiance, est juste une préparation au plus qui n'a pas de limite, si ce n'est la suffisance des projets qui peuvent nous être soumis.

Par un acte engagé de chaque associé, celui-ci construit dans le temps la philosophie de la Coopérative et devient rémunérateur, tel que cela doit se concevoir dans une perspective de développement durable.

### LES DOSSIERS DE 2015

Au cours de l'exercice sous revue, il a été étudié treize dossiers pour des placements privés. Six n'ont pas passé la revue de la direction et un dossier n'a pas été accepté par le Conseil d'administration. Un investissement a été effectué dans la société Tyre Recycling Solutions SA et cinq sont encore en cours d'analyse en fin d'année.

Comme il ressort de cette énumération, plusieurs dossiers arrivent sur les bureaux, mais bien évidemment, ceux qui représentent un potentiel pour une proposition au Conseil d'administration sont restreints.

Comme il apparaîtra plus en avant dans les comptes, le dossier de Stevia Growers SA International SCA a dû être amorti à CHF 1.-. Cette société est active dans le commerce de l'industrie en relation avec la stevia. Les comptes de la société laissent apparaître une consommation intégrale du capital social. Celle-ci est actuellement mise en attente pour ne pas générer de coûts, les actionnaires majoritaires sont à la recherche de moyens financiers pour redéployer les activités économiques. Les autres sociétés sont présentées plus en avant dans notre rapport annuel.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les cinq premiers exercices de ONE CREATION Coopérative ont permis de formaliser un développement concret qui se confirme au fil des ans.

La direction a engagé deux personnes supplémentaires dans le déroulement du fonctionnement de la Coopérative. Celles-ci sont liées au Risk Management et Compliance, ce qui permet de renforcer l'analyse des placements privés et d'optimiser les prises de participations dans les sociétés cotées.

Plus en avant dans le rapport annuel, nous développons l'ensemble des éléments constitutifs de ONE CREATION Coopérative. Ce rapport est construit afin de donner un maximum d'informations qui permettent de fonder une stratégie durable au travers d'une structure juridique qui réponde aux exigences de bonne gouvernance et de transparence pour des personnes morales et physiques, de même que des collectivités publiques désireuses de formaliser un engagement effectif dans l'industrie.

Olivier Ferrari  
CEO, CONINCO Explorers in finance SA  
Direction ONE CREATION



# CONCEPT

---

## La Coopérative: un modèle d'indépendance, de gouvernance et de solidarité pour les associés

ONE CREATION est un modèle coopératif qui conjugue indépendance, solidarité et gouvernance. Tant des intérêts individuels que des intérêts collectifs se retrouvent dans les valeurs de la Coopérative dont la pérennité profite à l'ensemble des acteurs.

L'engagement individuel de chaque associé contribue à l'engagement collectif qui représente un gage de réussite et de bon développement pour la Société en général.

L'article 2 «But» des statuts fonde l'implication des associés en précisant que ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres en précisant que la Coopérative entend démontrer qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire favorisant le développement économique et la création d'entreprises.

### INDÉPENDANCE DES ASSOCIÉS

L'assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la Coopérative conformément à l'article 12 des statuts.

Tout associé peut, au cours d'une assemblée générale, présenter une ou plusieurs propositions qui seront portées à l'ordre du jour de l'assemblée suivante, dès lors qu'elles seront appuyées par cinq associés.

Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour.

### ÉQUITÉ ET BONNE GOUVERNANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'exercice du droit de vote, un investissement représente une voix à l'assemblée générale, quel que soit le montant investi, ce qui garantit une totale équité entre les associés. De plus, un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

L'affectation du bénéfice est décrite par l'article 29 de statuts. Celui-ci précise qu'au-delà d'un niveau de distribution de 12% du capital social, pour le montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

## SOLIDARITÉ ET PROACTIVITÉ DANS UN RÉSEAU TOTALEMENT INTERCONNECTÉ

Le degré d'implication de l'associé dans la coopérative, que ce soit d'une façon globale ou plus spécifiquement dans le choix des investissements non cotés est essentiel (dans les limites des règles statutaires responsabilités légales) et représente un des fondements mêmes de la philosophie et des valeurs de ONE CREATION.

Par ailleurs, dans l'approche de la coopérative, chaque prise de participation est considérée comme une relation de copropriétaire et non comme un co-investisseur. Par extension, l'associé est confronté à la même philosophie. En effet, celui-ci est, par son statut d'associé, partie prenante et totalement intégrée dans le réseau interconnecté développé par la coopérative, dans le sens où il y a un réel et proactif échange d'idées avec les associés, la Direction et le Conseil d'administration. Concrètement, cela signifie que, par exemple, un associé peut en tout temps proposer des sociétés non cotées dans lesquelles il pourrait être intéressant pour ONE CREATION d'investir. Toute proposition sera alors analysée par la Direction et soumise à décision par le Conseil d'administration.

## Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations

Une des questions souvent relevées par les associés et les personnes/entités considérant ONE CREATION Coopérative comme une opportunité d'investissement durable est celle de la gestion du risque.

Nous rappelons ici l'article 6 des statuts qui traite notamment des parts sociales et qui stipule que «La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune (...)». Le corolaire de la souscription est son remboursement qui est géré par l'article 9 des statuts qui stipule qu'«En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.» Entre ces deux «actions», la part est soumise à un risque de fluctuation inhérent à son développement.

## PRÉSERVER LA VALEUR NOMINALE ET ASSURER LA CRÉATION D'UN RENDEMENT EFFECTIF POUR LES ASSOCIÉS

La valeur de remboursement ne peut excéder la valeur nominale totale de souscription (soit CHF 10'000.-). Cette spécificité confère à la coopérative une capacité de développement de ses activités sur le long terme, horizon qu'un investisseur doit considérer. Toutefois, ONE CREATION ne va pas constituer des réserves excessives qui pourraient préteriter ses associés.

La valeur d'une part sociale de la coopérative se décompose en quatre éléments, comme l'expose le graphique en page 1. Ces derniers cumulés constituent une gestion de risque efficiente pour préserver la valeur nominale d'une part et assurer aux associés la création et le développement d'un rendement effectif. Un des objectifs est de le pérenniser sur le long terme et de pouvoir l'accroître en relation aux secteurs économiques cibles.

## UNE RÉSERVE COMME DEGRÉ DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DU CAPITAL SOCIAL

La valeur de chaque participation est comptabilisée soit au maximum à son prix d'acquisition soit à sa valeur de marché, si celle-ci est inférieure. De ce fait, toute hausse du prix d'acquisition permet la création d'une réserve latente qui contribue au renforcement de la valeur nominale.

Cette réserve est composée des deux éléments suivants:

1. La différence constituée par la hausse boursière des prises de participations cotées en référence à la valeur comptable selon l'article 9 des statuts;
2. Une partie des profits découlant des ventes réalisées sur des positions. En effet, un poids spécifique est déterminé pour chaque prise de participations afin de garantir un équilibre entre les investissements et ne pas avoir de position dominante. Lorsque ce niveau d'équilibre est dépassé à la hausse, une partie de la position est vendue. Selon les besoins spécifiques nécessaires au développement d'une valeur nominale la plus stable possible, le produit des ventes est dès lors affecté à la réserve. Pour la partie non nécessaire à ce facteur de régulation, elle est mise à la disposition des associés selon les règles statutaires. Il en est de même pour les investissements non cotés qui doivent être réalisés.

Lorsque le capital est entièrement reconstitué, tout excédent détermine la partie distribuable avant impôts selon l'article 29 des statuts «Affectation du bénéfice». Cet article précise notamment que «(...) le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social (...)». Cette disposition complète les mesures de gestion des risques pour la couverture du capital social. De surcroît, dès que cette attribution est réalisée, le solde est à disposition pour un dividende.

## UNE RÉSERVE COMME DEGRÉ DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DU CAPITAL

Les éléments définis précédemment cumulés, la mise en application des prises de participations avec l'accroissement du capital social d'associés entrant ou complétant une position existante font que, plus la réserve est importante, plus il sera possible de s'engager dans le capital-risque, le capital-développement, le capital-transmission ou LBO et le capital-retournement *Private Equity*. Dans le cas contraire, les titres cotés, qui distribuent des revenus économiques, favoriseront l'accroissement des prises de participations actuelles et fu-

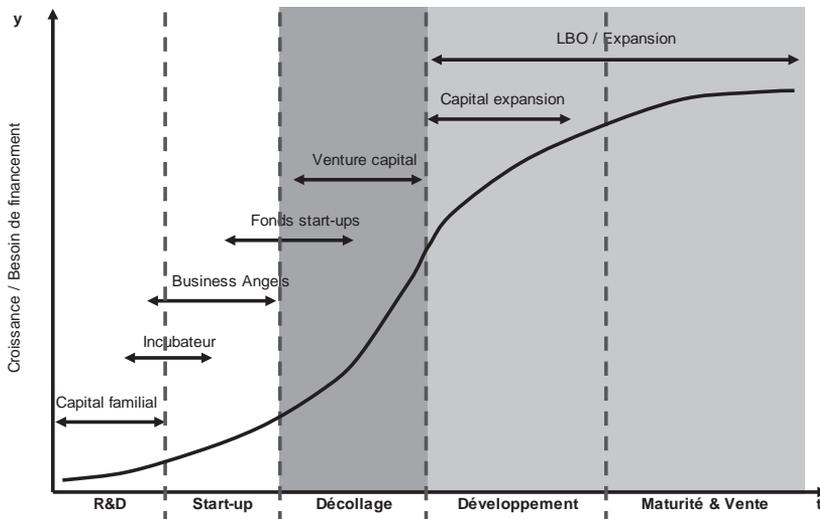
tures. Ce processus permet en tout temps de recevoir de nouveaux associés et de permettre aux associés existants d'augmenter leurs engagements dans la Coopérative.

En dernier lieu, si un dividende est distribuable, le Conseil d'administration pourra favoriser des périodes de stabilité des associés engagés, pour préserver le potentiel de distribution de ce dividende et ainsi conférer à ONE CREATION une dynamique positive de création de valeur et de bonne gouvernance.

## Stratégie *Private Equity*

Le *Private Equity*, appelé aussi capital développement, répond à la nécessité de mettre à disposition de l'économie des capacités d'investissements non cotés sous forme de capital-actions d'entreprises privées pour financer leur développement, leur transformation et/ou leur expansion. Le *Private Equity* se décline en plusieurs étapes qui va du capital-risque (ou *venture capital*) par différents stades de développement qui permettent des investissements dans la création et le développement de start-ups axées sur l'innovation, au capital-développement, voire capital expansion.

Il est relevé sur le graphique ci-après les différents stades d'intervention en *Private Equity*.

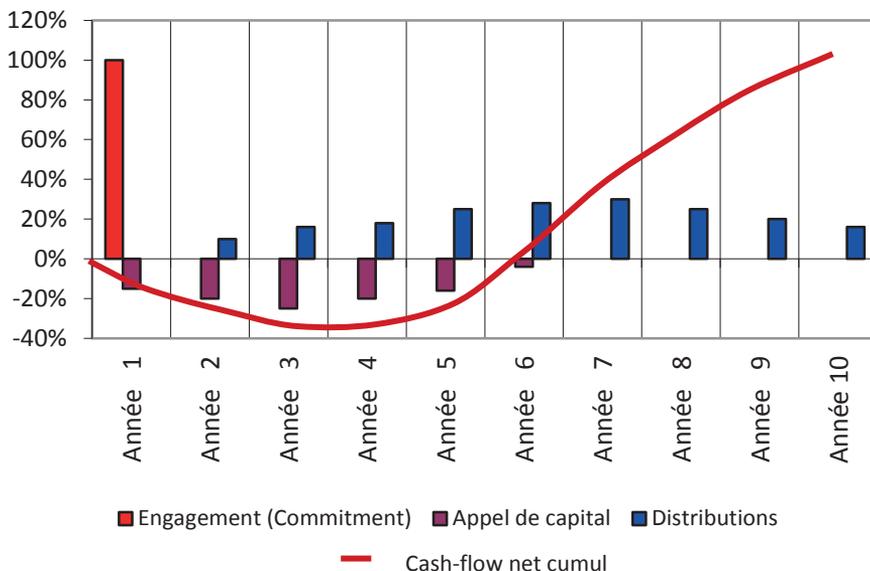


À contrario des sociétés cotées, les participations par le biais du *Private Equity* se font dans un but de conservation de l'investissement dans les entreprises ciblées jusqu'à ce que les objectifs d'investissements soient réalisés. Un tel type d'engagement peut s'étendre sur des durées de 3 ans à 8 ans et plus avant de retrouver un retour sur investissement significatif ou de recevoir des rendements effectifs sous forme de dividende. La durée d'une rémunération en relation au capital engagé dépendra du stade de développement au moment de l'entrée dans le capital.

Une intégration dans la stratégie de développement de ONE CREATION de prises de participations dans le *Private Equity* permet de cibler des sociétés qui sont des *pur players* et ainsi renforcer les prises de positions des associés dans les technologies et activités en phase avec l'objectif statutaire. Cela permet également de diversifier le portefeuille de participations, ainsi que d'augmenter l'opportunité de rendements attractifs à moyen et long termes.

Une considération du *Private Equity* repose sur une croissance plus stable du portefeuille par rapport aux fluctuations des marchés financiers des titres cotés. Ce sont bien ces deux éléments que combine ONE CREATION dans sa stratégie d'évolution à long terme.

Sur le tableau ci-après, nous relevons le niveau de réalisation d'un investissement dans du *Private Equity*.



Le *commitment* correspond à l'engagement que prend un investisseur pour participer tant au capital d'une société, qu'à son développement économique pour une durée donnée. La société fera appel sur un temps plus ou moins long à une partie ou la totalité dudit *commitment*.

Celui-ci se déploie pour tout autant de sociétés qui peuvent être investies par rapport aux avoirs financiers disponibles, sur une durée déterminée de dix ans avec extension de deux ans au maximum pour des structures juridiques collectives.

Des désengagements successifs seront effectifs (distributions) dès et après quelques années, selon les stades de développement dans lesquels il aura été considéré des apports.

Après une durée moyenne de près de six ans, l'investisseur devrait retoucher son capital initial et devrait profiter d'un retour sur investissement sur les quatre à six dernières années. Néanmoins, il convient de considérer la notion de «millésime».

En effet, pour les structures collectives, le *commitment* ne peut être déployé que sur un temps donné, compte tenu des contraintes de la liquidation planifiée de dite structure juridique *Private Equity*, créée spécifiquement pour cette forme de placement.

Dans le cas de ONE CREATION, l'associé n'est engagé que pour les parts sociales souscrites, et la Coopérative est au bénéfice d'un *commitment* continu sur une période temporelle non arrêtée. Les millésimes se succèdent, ce qui offre une autre dilution de risque par rapport à des solutions de type *open/close funds*.

De surcroît, l'assemblage avec des titres côtés offre une mixité de diversification des prises de participations, ce qui réduit l'amplitude des fluctuations de la valeur nominale d'une part sociale, en application des règles spécifique à la Coopérative.

La durabilité se construit au travers de la dualité d'engagements dans des titres cotés et non cotés, respectivement *Private Equity* en alternance, selon que les marchés financiers, respectivement le développement économique sont croissants ou décroissants. Chaque prise de bénéfice en dividende est acquise à 100% pour le développement de la Coopérative et la rémunération des associés. Montant auquel s'ajoutera, selon décision du Conseil d'administration à ce jour, le 50% de tout gain en capital réalisé.

ONE CREATION peut se positionner ainsi à tous les stades de développement économique, en tout temps, ce qui correspond à sa stratégie prioritaire, avec une recherche de rendement à moyen et long termes.

Il n'est pas exclu de devoir prendre des prises de bénéfice selon les nécessités d'assurer tant la préservation du capital, la réduction du risque de fluctuation de la valeur nominale, la diversification des prises de participations et l'accomplissement de la réalisation d'un rendement durable pour le versement de dividendes aux associés.

Un engagement dans la Coopérative permet une diversification de volatilité d'un investisseur à la recherche d'alternatives innovantes et néanmoins respectueuses du développement d'une économie réelle durable.

# L'avantage de ONE CREATION versus un fonds de *Private Equity*

## UNE STRUCTURE JURIDIQUE OUVERTE EN CONTINU

Un fonds de *Private Equity* fonctionne selon le principe de l'*open and closed-end funds* ce qui implique d'une part qu'une personne intéressée se devra de prendre un engagement *commitment*, sur un temps donné, de souscrire à une structure juridique spécifique, un certain montant de capital et que celui-ci sera appelé à libération sur une durée déterminée. D'autre part, les investissements dans les sociétés par le fonds devront impérativement pouvoir être effectués sur une période déterminée, car après une durée de dix ans, extensible à douze années, la structure juridique devra être liquidée. L'actionnaire, respectivement investisseur est confronté à un risque de période de souscription, respectivement lancement de l'investissement, parfois dans des périodes conjoncturelles moins favorables. On parle ici de «millésime». ONE CREATION fonctionnant en continu, il peut y être pris une participation en tout temps, de même que celle-ci peut être augmentée à loisir.

## PAS D'EFFET DE «MILLÉSIME»

Ce préambule amène plusieurs réflexions qui sont des mesures comparées de dilution du risque en faveur de la Coopérative. La notion de «millésime» ne s'appliquant pas, ONE CREATION cumule différentes périodes conjoncturelles de développement et peut ainsi répartir ses engagements en alternant des périodes extrêmement favorables et moins favorables, sans pour autant négliger une recherche de prises de participations efficaces, indépendamment de l'évolution économique du moment. Cela implique aussi que lorsqu'une entrée dans une société a été réalisée, il en ressort que celle-ci peut avoir des besoins de nouveaux capitaux sur plusieurs années. Lorsqu'un fonds en fin de vie est confronté à une demande d'augmentation du capital, il arrive qu'un nouveau produit financier soit créé, que la participation soit vendue par la première structure, pour être accueillie dans la deuxième. Quelle est la valeur objective de sortie appliquée ? Respectivement d'entrée ? Sachant qu'un investisseur ne sera pas enclin à suivre dans un nouveau développement.

Avec ONE CREATION, cet effet (qui renchérit les coûts) ne se produit pas, car la Coopérative peut, sur son capital social être dans une démarche continue.

## UNE LIQUIDITÉ AVÉRÉE

La liquidité «de l'investissement» est souvent une interrogation pour des personnes désireuses de rejoindre la Coopérative. Dans un fonds de *Private Equity*, l'engagement pris est ferme et irrévocable. Ceci, étant donné que sa libération peut se faire sur une période de trois à cinq ans, pour des montants indéterminés. Cela implique que l'investisseur doit planifier des sorties aléatoires, tant dans la durée que dans leurs amplitudes. Une libération peut intervenir à un moment inopportun, mais demeure un engagement à réaliser.

Pour ONE CREATION, le montant est immédiatement libéré et consacré au but statutaire. Nous relèverons à ce stade que dans le cadre d'un fonds de *Private Equity*, il y a des retours sur investissement qui s'étendent sur la période de vie de la structure juridique. Les premiers retours peuvent être considérés comme un remboursement du capital investi, le bénéfice de l'opération pouvant apparaître après plusieurs années, voire, suivant le millésime, ne pas avoir de profit et même plus rarement un capital remboursé moindre que l'engagement effectué. Pour la Coopérative, il peut y avoir des années sans rendement, sachant que la gestion globale du risque tend à créer les conditions-cadres pour développer une récurrence de rendement à servir aux associés, au travers de dividendes périodiques. Et, en tout temps, il est possible de demander le remboursement d'une part, à sa valeur économique, mais au maximum à sa valeur nominale.

Demeure réservé l'application de l'article 9 des statuts en la matière qui prévoit un différé jusqu'à trois ans au plus, et ceci pour garantir un bilan le plus positif possible et ainsi retourner à l'associé une valeur financière la plus élevée possible si elle est inférieure à la valeur nominale.

## UNE GESTION OPTIMALE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le modèle de développement de ONE CREATION permet une gestion du risque de remboursement des parts sociales souscrites, ceci toujours dans un fonctionnement en phase avec une évolution structurée. En effet, les prises de participations sont effectuées aussi bien au travers de sociétés cotées que non cotées ayant des revenus acquis, que des sociétés en formation, développement ou expansion. Cette spécificité fait que le niveau investi dans les sociétés cotées offre un potentiel de liquidité à court terme, 92% à 95% des engagements actuels à 48 heures, pour la partie des participations cotées qui représente 71% du total du capital à ce jour. Ceci permet une très grande flexibilité et tout remboursement ne vient pas perturber la gestion globale du risque du développement du capital de la Coopérative, tout en préservant le patrimoine des associés restants.

## DES FRAIS DE GESTION MAÎTRISÉS

En dernier lieu, les frais de la gestion de ONE CREATION se résument en frais de la Direction (que des frais fixes, pas de success fees), du Conseil d'administration, des dépôts de valeurs et courtages et assimilés sur les transactions, frais de révision et frais liés au développement de la société. Pour ces derniers, ceux-ci sont amortis lorsque, conformément à l'article 7 des statuts, le compte de commission d'émission a des disponibilités pour leur couverture. Ceci est une solidarité entre les associés existants qui ont permis le développement acquis et les nouveaux associés qui contribuent au développement durable de la Coopérative. Ceci n'existe pas dans un fonds de *Private Equity*. Si l'on considère le niveau des frais ci-dessus référés et de l'impôt sur le bénéfice, la somme est inférieure de près de 50% à des frais de gestion d'un fonds *Private Equity*. Ceci est sans considérer que l'harmonisation fiscale va réduire l'impact des impôts, de même que le développement à terme de la fortune sociale.

Nous avons considéré une relation ONE CREATION versus un fonds de *Private Equity* et non versus un fonds de fonds qui est une autre démarche pour un investisseur et dont les frais sont cumulatifs. ONE CREATION est, par définition, une structure spécifique qui intègre certaines particularités du *Private Equity*, l'étant pour elle-même, mais qui se différencie à plus d'un titre «de ses pairs».

## Secteurs économiques considérés pour des prises de participations

Confrontés fréquemment à la question du choix des secteurs économiques considérés pour des prises de participations, il nous paraît utile de préciser cette notion. Afin de définir ce que représente une technologie de l'environnement, ONE CREATION se base sur la définition de l'OCDE en ce qui concerne les éco-industries:

«Toutes les activités qui produisent des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement touchant l'eau, l'air ou le sol, et les problèmes en rapport avec les déchets, le bruit et les écosystèmes.»

Le terme de «technologie de l'environnement» est large, et des entreprises de différents secteurs économiques peuvent intégrer l'univers des potentiels d'investissement. Pour appartenir à cet univers, les sociétés doivent avoir une partie de leur activité dans un des secteurs suivants:

### 1. Énergies renouvelables

Elles représentent un ensemble de filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne pas la disparition de la ressource utilisée pour la production d'énergie.

Domaine: solaire, biomasse, éolien, hydraulique, géothermie, marine.

### 2. Efficacité énergétique

Ce secteur regroupe l'ensemble des processus, produits et services permettant une réduction de la consommation énergétique.

Domaine: bâtiment, procédés industriels, stockage d'énergie.

### 3. Nouveaux matériaux écologiques

Ces matériaux qui, par leur constitution ou leur fonction particulière, permettent de se substituer à des éléments existants plus polluants.

Domaine: matériaux de construction, divers nouveaux matériaux d'emballage.

#### 4. Chimie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la chimie de diminuer les impacts environnementaux.

#### 5. Biologie environnementale

Représente l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la biologie, de diminuer les impacts environnementaux engendrés par les activités humaines.

#### 6. Conseil en environnement

Représente l'ensemble des systèmes de gestion, des outils ainsi que des processus permettant d'optimiser le fonctionnement d'activités.

Domaine: infrastructure, ingénierie générale, management.

#### 7. Transports durables

Moyens de déplacement peu polluants ou tous autre service ou produit permettant de diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements des populations.

Domaine: véhicules hybrides, véhicules électriques, composant véhicules écologiques, autres transports écologiques ex: vélo, avion, train.

#### 8. Gestion des déchets

Les technologies environnementales dans la gestion des déchets comprennent l'ensemble des produits, services et outils permettant soit de recycler un déchet, d'en produire de l'énergie, d'en diminuer la production ou de le traiter de manière à diminuer son impact sur l'environnement.

Domaine: stockage des déchets, recyclage/traitement, collecte.

#### 9. Gestion de l'eau

Les technologies de l'environnement dans le domaine de la gestion de l'eau permettent de gérer de manière efficace et durable la gestion de l'eau, telles que la désalinisation, la distribution et le traitement.

L'énumération de ces secteurs répond à la convergence du but de la Coopérative et du développement économique. Si ceux-ci sont clairement définis, il n'est pas exclu que des secteurs nouveaux soient introduits afin de répondre au développement qui ne peut être figé.

Pour rappel, nous relevons que l'article 2 des statuts «But» de la Coopérative précise que:  
*«La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche*

*appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.*

*Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.*

*En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.*

*Dans ce cadre, la Coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.*

*La Coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.»*

Il convient de relever que pour les titres cotés en bourse, les sociétés considérées doivent avoir, entre autres critères financiers, un minimum de 20% du chiffre d'affaires qui impacte positivement l'environnement.

ONE CREATION se profile dans la dynamique d'une transition économique positive dans lesquelles un nombre croissant d'entreprises intègrent de plus en plus la notion de gestion environnementale socialement responsable et de manière durable.

Porter en avant ces valeurs intégrées par les sociétés permet de mettre en avant ceux qui en ont fait un modèle de développement économique effectif.

# FinTech - ONE CREATION

## Une plateforme connectée de financement participatif / Crowdfunding

### VOUS AVEZ DIT CROWDFUNDING ?

Le *Crowdfunding* est un terme général qui couvre plusieurs formes de financement. On citera le *Crowddonating* qui est en rapport direct avec une donation en faveur d'un projet, sans contrepartie pour l'investisseur. On parle aussi de *Crowdsupporting*<sup>1</sup>, un financement participatif sous forme de don ou de précommande. Le *Crowdlending* représente la partie de financement participatif sous forme de prêt. Le *Crowdinvesting* représente le financement participatif en contrepartie d'une prise de capital.

D'une manière générale, le terme de *Crowdfunding* désigne le financement d'un projet par un certain nombre de prêteurs de fonds (bailleurs de fonds des projets). Les parties prenantes désignées dans le jargon par la foule (*Crowd*) financent des projets téléchargés par les responsables, qui les proposent en règle générale sur une plateforme Internet (*Crowdfunding-platform*). Si un investisseur est intéressé par un projet donné, il peut le soutenir financièrement sur cette plateforme.

### L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES MARCHÉS EN ENBUSCADE

L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers en Suisse FINMA publie périodiquement des fiches d'information en relation à la nécessité de bien prendre soin de s'assurer d'une gestion rigoureuse et de respecter les dispositions de la législation sur le blanchiment d'argent. Ladite autorité précise qu'il convient en outre de noter que le seul fait de faire de la publicité pour l'acceptation de fonds peut déjà être qualifié d'activité soumise à autorisation selon la loi sur les banques<sup>2</sup>.

Ces quelques propos permettent de prendre la mesure que le *Crowdfunding* n'est pas une démarche à banaliser et que des risques existent et qu'il convient d'en avoir la bonne mesure.

### CROWDFUNDING, UN NOUVEAU MODÈLE DE LEVÉE DE CAPITAUX... QUID DES RISQUES ?

D'une manière générale, selon le modèle commercial, les investisseurs ont différentes possibilités de participer à du *Crowdfunding* comme il en ressort des différentes déclinaisons présentées précédemment. Pour la partie de *Crowdinvesting*, s'agissant d'investissements considérés comme une démarche laissant espérer un bénéfice, un remboursement, un rendement ou une augmentation de valeur, il est primordial de relever que la personne ayant financé un projet en direct assume les risques de pertes inhérents à tout investissement.

D'une manière générale la plateforme de *Crowdfunding* ne répond en principe pas des éventuels manquements ou de l'insolvabilité du promoteur de projet<sup>3</sup>.

Le *Crowdfunding* se développe de plus en plus car, de par la situation économique actuelle, le financement de projets entrepreneuriaux devient un vrai casse-tête pour une majorité de développements. L'accès aux crédits bancaires se complexifie de par la législation et des règles de pratiques bancaires. L'accès à de nouvelles sources de financement devient une nécessité pour que l'économie poursuive soit son évolution, soit sa mutation lorsque les conditions d'évolution en deviennent une nécessité de préservation de l'emploi et de développement en général, ou en particulier pour différents secteurs prometteurs tel que tout ce qui touche l'innovation dans le domaine des sciences humaines et des technologies de l'environnement. L'avènement d'Internet, avec l'accessibilité à un large public cible, conduit à une démultiplication de solutions et de méthodes pour lever des capitaux.

Si la démarche est louable, il n'en demeure pas moins que le risque reste quant à lui totalement engagé auprès de la personne qui souscrit à un projet. À tel point que l'on voit apparaître des constructions financières (produits alternatifs) proposant de collectiviser les risques, tout en restant dans un espace en dehors d'un droit de protection adéquate de l'investisseur.

## ONE CREATION, UN MODÈLE DE CROWDFUNDING DIVERSIFIÉ ET RÉMUNÉRATEUR

ONE CREATION Coopérative revêt une forme juridique couverte par le Code des obligations suisse dans son titre vingt-neuvième: De la coopérative et dont, entre autres aspects de droit, les articles 828 à 920 permettent de clarifier l'acquisition de la qualité d'associé, les droits et obligations des associés, l'organisation de la société, la responsabilité liste non exhaustive. Si ONE CREATION est clairement une société de prise de participations, il n'en demeure pas moins que son fonctionnement est totalement en phase avec les structures collectives de *Crowdinvesting*. Elle propose un financement participatif qui se destine, selon ses statuts, en soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature, par la prise de participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Une telle structure lui confère une organisation structurée et une gestion permettant de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres.

Une évolution heureuse dans le domaine de la FinTech avec un niveau d'organisation et des acquis qui ont pu être formalisés au cours de près de huit années de Recherche & Développement du modèle.

<sup>1</sup>LIVRE BLANC – Le Crowdfunding en Suisse 2015 – SWISS CROWDFUNDING ASSOCIATION

<sup>2</sup>finma – Fiche d'information État 1er décembre 2014 – Crowdfunding (financement participatif)

<sup>3</sup>SHELLENBERG WITTMER – Avocats – Avril 2015 Newsletter – Le crowdfunding à l'aune du droit suisse – un bref aperçu

## PLUS QU'UNE EXPÉRIENCE, UN FAIT ACQUIS

Si les résultats du passé ne sont pas une garantie du futur, ceci est valable pour n'importe quelle entreprise, mais le temps a pu démontrer dans différentes phases de développement de l'économie, les risques et opportunités de souscrire au capital de ONE CREATION et d'être ainsi un acteur engagé dans l'économie.

## Un concept d'investissement dans la croissance

La croissance est anémique depuis plusieurs trimestres. La Chine s'assimile lentement mais sûrement aux pays développés pour son évolution économique et sociale. Les taux d'intérêts restent résolument à un niveau qui ne permet plus de disposer de rendements importants. Les prix de l'immobilier restent à un haut niveau, compte tenu de la rémunération qui peut être obtenue sur cette classe d'actif, en comparaison des autres classes d'actif. Le pétrole est sous la pression d'une demande anémique et d'une guerre larvée de producteurs tous prêts à augmenter ou maintenir les volumes de production, pour maintenir des revenus qui se doivent de couvrir leurs budgets liés à des politiques sociales dépendantes. Les matières premières agricoles sont également en forte baisse grâce à de très bonnes récoltes. La définition d'une stratégie d'investissement devient, dans un tel environnement, de plus en plus complexe. Les marchés financiers enregistrent des fluctuations de valeurs significatives; que cela soit tant dans le négatif que dans le positif. Une telle situation confère un climat d'incertitude de la part des investisseurs. Que ceux-ci soient privés, en se positionnant dans une démarche permettant de maintenir le pouvoir d'achat des fortunes acquises, qu'il soit un fonds de pensions avec un objectif de rechercher un renforcement de la valorisation des placements financiers pour la couverture des capitaux à disposition du service des pensions, ou tout autre type d'investisseur qui, pour des nécessités diverses, se doivent de disposer de capacités d'investissements multiples contraints. Les pessimistes sont aussi importants que les optimistes, bien que les premiers commencent à prendre le dessus, dans une perspective à court terme.

Pour l'investisseur, la multiplicité des avis conduit à créer une incertitude qui est préjudiciable à l'investissement. Il est également intéressant de constater que suivant les régions du monde, selon le stade de développement social et économique, la culture de l'investissement, il devient de plus en plus difficile de s'inscrire dans la durée et la prise de risque.

D'une manière générale, la prise de risque est ce qui fonde le développement économique en dirigeant des capitaux dans l'innovation et le placement privé. Les statistiques fédérales pour la Suisse de 2013 relèvent l'existence de 578'000 entreprises dont 384'000 sont des microentreprises comptant moins de deux emplois en équivalent plein temps. 1'400 entreprises seulement comptent 250 emplois ou plus. Notre pays voisin la France compte, selon la dernière statistique disponible, près de 3,1 millions de PME, dont 3 millions de microentreprises et 5'243 entreprises de taille moyenne à grandes entreprises.

Si les statistiques ne permettent de cibler exactement le nombre d'entreprises innovantes, il ressort de différents classements européens que la Suisse occupe régulièrement la première place. Toutefois, par rapport à d'autres pays européens, également bien positionnés, la proportion d'entreprises actives dans la recherche et le développement, donc innovantes, décline depuis quelques années. Les coûts seraient un des facteurs de régression. Sur le répertoire [www.startups.ch](http://www.startups.ch), on compte près de 2'537 entités. Pour finir, cet état de la structure des entreprises en Suisse, le nombre de sociétés cotées a chuté à 275 contre 419 en 2003 (AWP / 17.09.2014).

Ces quelques données révèlent que les investisseurs concentrent un maximum de moyens auprès d'entreprises cotées qui sont de moins en moins importantes et de plus en plus concentrées, sans représenter l'innovation et le développement du futur de la croissance. Dans ce contexte, une recherche permanente de réduction du risque des investissements conduit inexorablement à payer les primes liées par une réduction du rendement, ainsi que de réduire les opportunités dans le développement économique, seul facteur de croissance, qui lui-même découle de l'innovation.

En phase avec ces différents développements, ONE CREATION se confirme comme un «outil» de positionnement dans les secteurs de croissance économique en cours qui impactent positivement le futur, avec un modèle clairement affirmé après plus de cinq ans d'existence. Pour une deuxième année de suite, la Coopérative sera à même de proposer à sa prochaine assemblée générale, la distribution d'un dividende de près de 2,80%. Si cet état de fait n'est pas une garantie pour le futur, cela démontre néanmoins que les promesses faites se concrétisent au fil du temps, pour représenter un objectif confirmé. ONE CREATION se positionne résolument dans tout ce que représente le développement économique durable au travers de sociétés cotées, non cotées, que des start-ups. Une combinaison ou la recherche d'un équilibre du ratio/rendement risque et innovation permettent de se projeter au présent et dans le futur de plusieurs secteurs de croissance mondiale. Une évolution qui se confirme au niveau international comme il en ressort de la COP21, tel qu'énoncé précédemment, et autres initiatives privées.

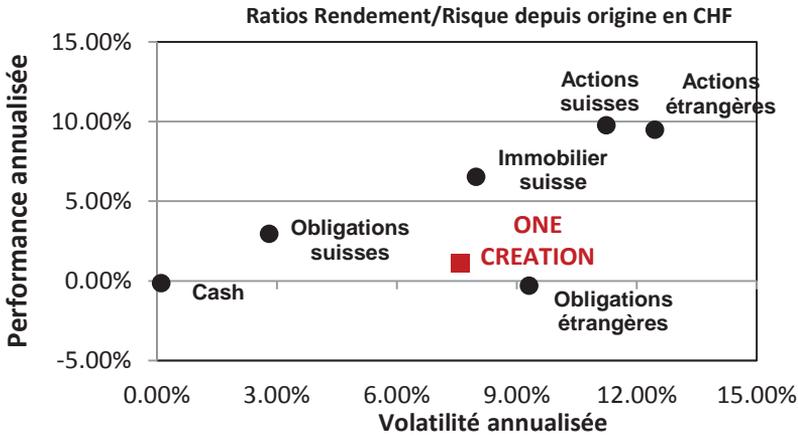
## Une relation rendement / risque optimisée

La notion de recherche de la maîtrise du couple rendement/risque est fonction de l'ensemble des critères qui découlent de la stratégie de construction des prises de participations. Chaque investisseur est plus ou moins enclin à prendre des risques, selon que le rendement qu'il pourra obtenir sera plus ou moins consistant, respectivement important et durable. Parce que les investisseurs ne sont prêts à prendre des risques qu'en échange d'un rendement en relation, ils peuvent symétriquement améliorer la rentabilité souhaitée en acceptant de prendre plus de risque.

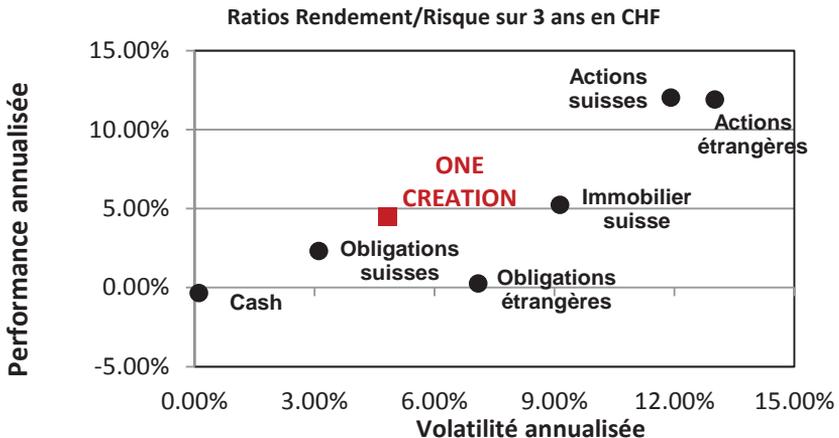
ONE CREATION n'est ni un fonds de placement en actions cotées, ni un fonds de placement dit *Private Equity*. La coopérative est une structure juridique spécifique que combine différents concepts dont la mixité conduit à un profil rendement/risque propre.

Compte tenu de la durée de vie de notre Coopérative, nous reprenons ci-après deux graphiques qui permettent de situer le positionnement de la Coopérative dans un univers versus des opportunités d'investissements dites «classiques». Sur le premier tableau, nous retrouvons une comparaison depuis l'origine pour un associé qui serait entré dès le premier jour jusqu'à fin septembre 2015.

### Relation rendement / risque en CHF



Que retrouvons-nous comme information ? ONE CREATION a un positionnement positif par rapport à des obligations étrangères, un risque plus élevé que des liquidités, mais néanmoins positif. Si l'on se réfère à une période plus courte de 3 ans, durée moyenne d'appréciation d'un investissement, et ce à fin septembre 2015, le tableau de référence donne une relation différente:



Avec un risque un peu plus élevé, la relation rendement/risque est meilleure que le cash, les obligations suisses et les obligations étrangères. Certes, certains argueront pour cette dernière comparaison que la correction du CHF a influencé négativement cette classe d'actif. Il n'en demeure pas moins que ONE CREATION a subi également ce mouvement de renchérissement du CHF et que toute inversion lui sera profitable.

Le risque est amélioré sur cette période de 3 ans puisque inférieur aux données prises en compte depuis l'origine. Ceci est principalement dû à l'introduction de la composante *Private Equity* qui vient diversifier le risque inhérent aux titres cotés en bourse. Il convient également de ne pas perdre de vue que ce tableau n'intègre pas la réserve latente qui est plus ou moins consistante, ce qui n'est pas le cas dans d'autres opportunités d'investissement et qui est potentiellement en risque de correction majeure sur de l'immobilier suisse en cas de hausse des taux d'intérêt.

Un magazine titrait «Le Temps nous donnera raison», dans le cadre de ONE CREATION, la période de plus de cinq ans est un temps qui vient de s'écouler et qui permet de mettre en évidence l'opportunité que représente de considérer une participation dans la Coopérative, sans que cela ne porte préjudice par rapport à l'ensemble d'un portefeuille d'investissement où d'autres solutions offertes par le marché.

Comparaison n'est pas raison. C'est dans ce contexte que la Coopérative représente une valeur ajoutée supplémentaire. C'est son positionnement dans l'économie réelle et sur des valeurs ayant un impact positif sur l'environnement.

Il ne peut être exclu sur une période donnée une valorisation ponctuelle négative. Ce risque se réduira dans les temps pour aboutir à la construction d'une société de prises de participations elle-même durable sur le moyen et long termes.

Nous reprenons ci-après ces mêmes valeurs pour des associés dont le patrimoine est établi en Euro. Ceci permet de cadrer sur plusieurs plans la notion de rendement / risque d'une position investie dans telle ou telle opportunité ou société commerciale.

### **Relation rendement / risque en Euro**

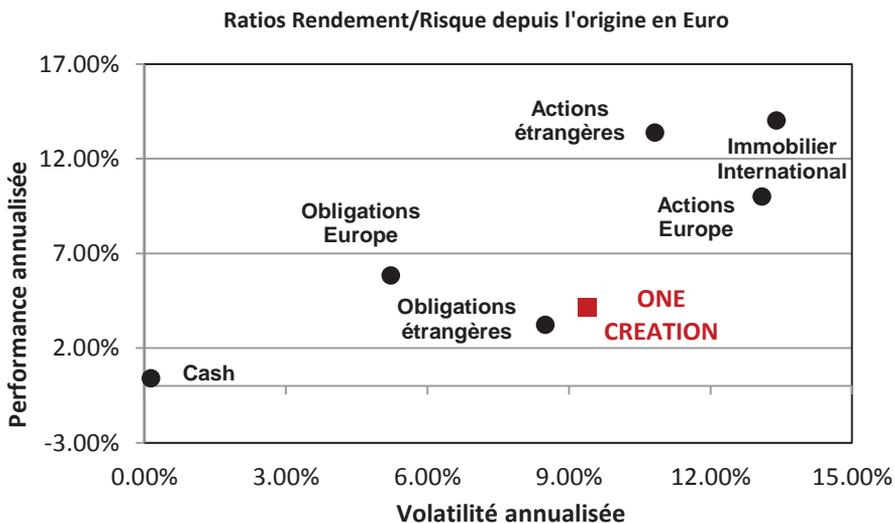
Dans la première partie du traitement de la relation rendement/risque, les propos découlent de chiffres pour une prise en compte d'un associé qui interagit en CHF. Dans cette partie spécifique de considérations, nous prenons en compte un associé dont la référence monétaire est en Euro. Il est important de cadrer les impacts d'une relation dans une prise de participation dans une société selon que l'on soit concerné par une devise plutôt qu'une autre. Ceci prévaut pour chaque type d'investissement qui peut être fait en dehors d'une devise de référence.

Bien des investisseurs dans des sociétés passent par des fonds de placement de leur pays d'origine, plutôt que par la prise directe d'un investissement dans un titre donné. Il a l'illusion que son avoir, au travers d'un fonds libellé dans sa devise de référence, évolue différemment que si il avait justement investi directement dans le titre de référence dans une devise étrangère.

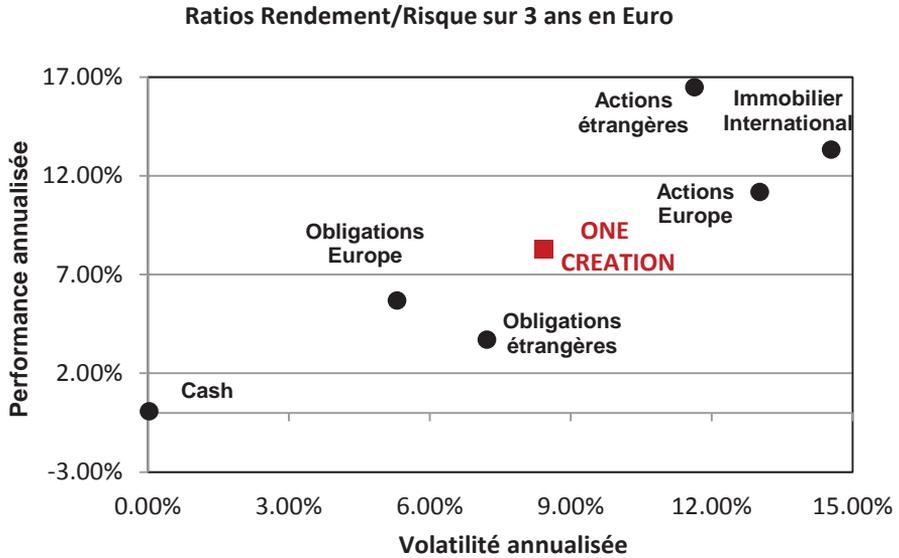
À ce stade du propos, il est attiré l'attention que tout investissement que ce soit qui est en finalité dans une devise étrangère à la devise «indigène», subira des fluctuations liées à la devise d'investissement. Il en est ainsi pour n'importe quelle forme d'investissement au travers de n'importe quelle structure juridique retenue. La seule différence pourrait découler du fait que l'investissement soit couvert contre le risque de fluctuation de sa devise contre le CHF, lorsque cela est faisable. Cette démarche a aussi son coût.

C'est la raison pour laquelle ONE CREATION tient à faire ressortir l'impact du choix d'une devise, en l'occurrence l'Euro versus le CHF, qui est la monnaie de référence de la Coopérative.

Toutes les valeurs retenues, plus en avant, prennent en compte le ration rendement/risque dans un univers patrimonial de différentes opportunités de placement pour un investisseur européen de la zone euro.

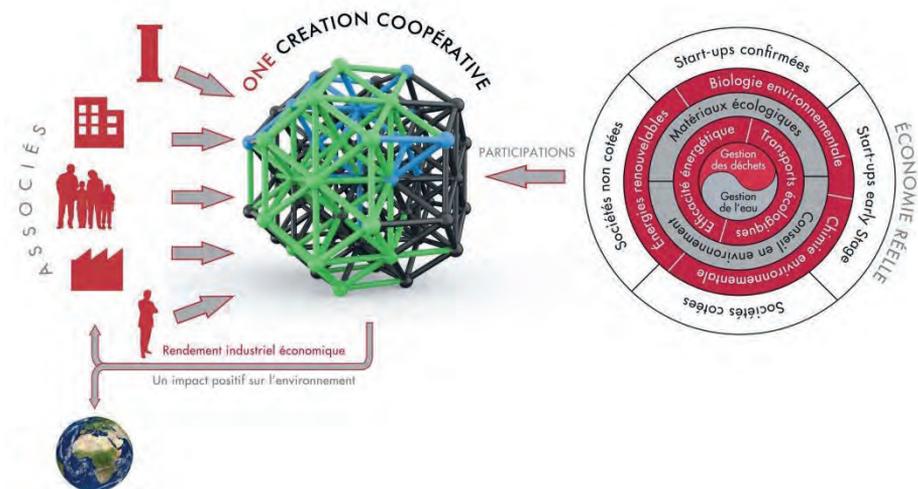


Le positionnement de ONE CREATION représente une relation favorable. Ceci est dû à deux facteurs. Pour le premier, le renforcement du CHF impacte positivement la valorisation effective d'une part et la distribution de dividendes permet de disposer d'une valeur renforcée. Ces données sont modifiées lorsqu'il est considéré l'ensemble de la période de développement de la Coopérative. Ne serait-ce que les trois premiers exercices n'ont pas enregistré de dividende.



# ONE CREATION PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE

La Coopérative représente une opportunité pour un positionnement stratégique dans des secteurs porteurs de développement et de croissance économique.



De par l'organisation de celle-ci, l'associé est en lien direct avec le marché au travers de ONE CREATION et ne se trouve pas confronté à des pertes de valeurs par le cumul de frais de structures intermédiaires, tel qu'on le retrouve dans des organismes sous forme de fonds de placement.

ONE CREATION intervient en tant que propriétaire direct des participations dans lesquelles elle est investie et a ainsi une approche de société holding. Les nouvelles dispositions fiscales en cours d'élaboration va conduire à une future réduction de la charge fiscale des sociétés et ainsi impacter positivement la rentabilité, ce qui va rendre encore plus efficient ce type de structure.

L'ensemble des interactions conduit à une totale transparence du cycle de développement et permet de construire une relation de confiance en sus des retours sur investissement et environnementaux.

# OPPORTUNITÉ POUR QUI ?

---

Conformément à l'article 3 des statuts - admission de la qualité d'associé – toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé...

Cette spécificité de ONE CREATION en fait un organe qui regroupe l'ensemble de la communauté des investisseurs qui constitue notre univers de développement économique et social.



## POUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Lorsque le besoin de concilier un développement durable avec les attentes des actionnaires et une rentabilité croissante devient une nécessité, ONE CREATION offre une alternative innovante.

Sans sacrifier le rendement des fonds propres d'une entreprise, ONE CREATION offre un «label» pour un engagement de développement économique durable et socialement responsable.

Un avantage spécifiquement pour des industries dont la fonction économique est polluante, car elle répond à une forte demande du consommateur.

En devenant associé à ONE CREATION et en prenant l'engagement d'accompagner la démarche initiée pour un certain niveau et une durée significative, il est possible ainsi de mettre en place un levier d'engagement face aux évolutions climatiques et environnementales. Une participation dans un concept de responsabilité partagée, mais différenciée en fonction, notamment de la volonté de devenir un acteur engagé, malgré les contraintes structurelles existantes.

Pour les sociétés ayant un programme en lien avec une approche durable, le soutien à ONE CREATION répond à une forme de mise en œuvre qui permet de réaliser un effet de levier de renforcement de tout engagement.



## POUR LES INSTITUTIONNELS

Le vieillissement de la population, le défi des régimes de retraite. De par son concept de prises de participations à long terme et sa volonté de miser sur la croissance du rendement des entreprises soigneusement sélectionnées, ONE CREATION permet de ne pas préteriter un futur proche qui devrait, sans ce type d'approche, décapitaliser pour garantir le paiement

des retraites. La Coopérative a une vision d'accompagnement de l'industrie en pleine compatibilité avec la pérennisation des régimes de retraite.

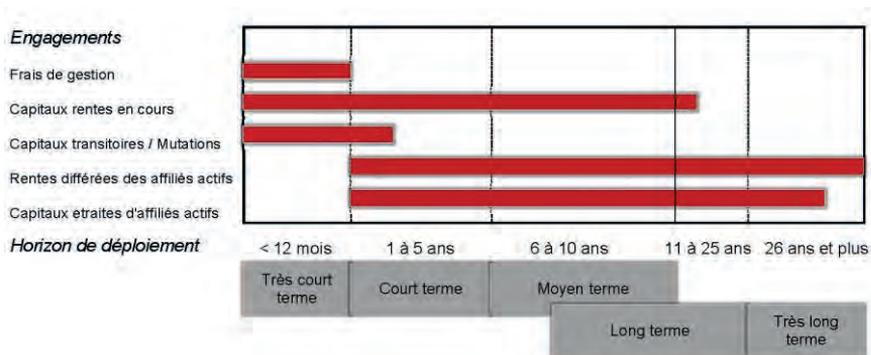
ONE CREATION leur permet d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable ainsi que de soutenir l'activité économique tout en leur assurant un revenu récurrent et croissant.

Chaque régime de retraite doit gérer et contrôler soigneusement les placements qu'il opère. Il doit veiller à assurer la sécurité de la réalisation de ses buts en matière de sécurité sociale offerte, en tenant compte aussi bien de ses actifs, que de ses engagements, ainsi que de l'évolution future prévisible de l'effectif des personnes aux bénéficiaires de prestations en cours ou en devenir.

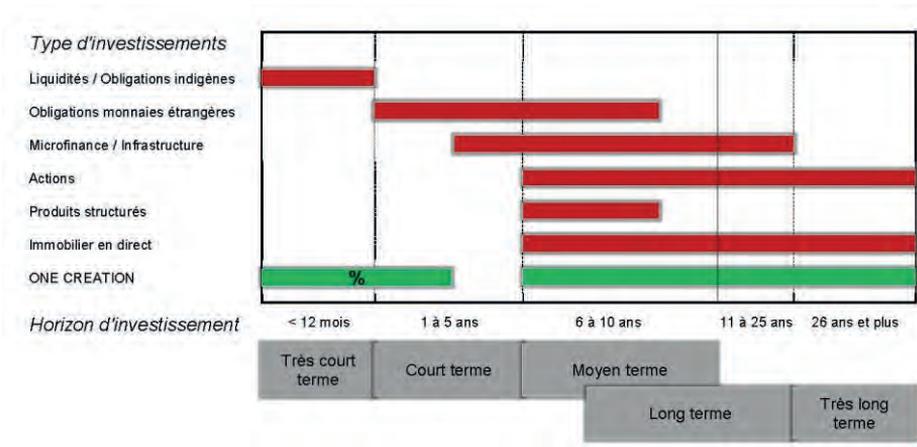
Dans ce descriptif, il ressort deux éléments fondamentaux, à savoir que l'objectif premier d'un régime de retraite est bien de garantir des revenus de substitution d'un salaire à tout bénéficiaire. Et en deuxième, qu'il y a une nécessité de placer les capitaux de couverture des prestations, lorsque ceux-ci sont formalisés par un capital financier, dans l'économie avec un risque mesuré, compte tenu des contraintes liées à un effectif pouvant être fluctuant.

## DES PLACEMENTS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES

Sur le premier tableau, il est relevé les horizons d'utilisation de moyens financiers, dont les régimes de retraite doivent disposer (voir graphique ci-dessous).



Dans ce contexte, ONE CREATION représente une opportunité d'investissement transversale à travers le temps et les opportunités offertes par le marché. Nous en relevons le contexte sur le tableau de la page suivante.



L'horizon d'investissement pour des régimes de retraite, comme nous l'avons vu, varie en fonction de la structure des effectifs et de l'horizon de temps disponible. Selon ces paramètres, il convient de répartir les actifs financiers, et il convient de respecter le principe d'une répartition appropriée des risques; les disponibilités doivent, en particulier, être réparties en différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques.

## ONE CREATION, UN PLACEMENT AUX MULTIPLES VISAGES

Lorsque la Coopérative verse un dividende, cela permet de répondre à une exigence de besoins à court terme de liquidités. Sous réserve que celui-ci ne soit pas encore toujours récurrent. Le risque sur le capital est proche à un risque d'obligations indigènes.

Les actions peuvent fortement augmenter; mais à toute hausse importante, le risque inverse existe. Des baisses de près de 50% ont été plusieurs fois enregistrées depuis ces trente dernières années. ONE CREATION en subira une partie de la baisse en l'état actuel. Le rendement est appelé à croître en fonction des secteurs économiques retenus. Un produit structuré peut ne pas rapporter de rendement, suivant sa construction, et ceci pour des années, parfois sur 10 ans d'investissement. La Coopérative participe à des investissements pouvant impacter des infrastructures, ce qui diversifie son risque de développement global.

ONE CREATION, en considérant des titres cotés et non cotés, est aussi structurée dans une approche permettant de participer au développement direct dans l'économie réelle. Cette spécificité fait que la Coopérative représente une réelle alternative d'investissement pour les régimes de retraite et ceci en congruence avec les obligations d'engagement et de répartition de risque des investissements.



## POUR LES PERSONNES PRIVÉES

Le développement économique conduit à la création de valeur grâce à une rémunération au travers du dividende et en participant à la construction des conditions-cadres permettant de mettre en place un développement économique durable.

Le positionnement de ONE CREATION dans les secteurs technologiques impactant positivement l'environnement est un gage de construction d'un patrimoine durable.

ONE CREATION représente à plus d'un titre, une forme d'assurance sur l'avenir. Il peut être admis comme associé des enfants qui pourront à un moment donner recevoir des parts derrière lesquelles des valeurs humaines, sociétales, environnementales et économiques sont de mise.

La création d'un rendement découlant d'un développement économique ayant un impact positif sur l'environnement est un facteur de dynamique positive dans la recherche & le développement ainsi que dans la valorisation d'une vision qui représente un défi pour l'avenir.

Pour son propre patrimoine, ONE CREATION offre un positionnement spécifique, transparent, sans intermédiaire, en dialogue permanent avec ses associés.

De prendre une part dans un tel investissement, c'est aussi se donner les moyens de faire un pari sur la croissance du futur, tout en étant dans la dynamique de l'innovation créatrice. Cela ne représente pas plus de risque que n'importe quel engagement dans des actions cotées en bourse, mais offre bien des alternatives innovantes qui explorent les défis du futur tout en donnant un retour sur investissement.



## POUR LES FONDATIONS DE BIENFAISANCE ET DE FAMILLE

Un «capital investissement» rémunérateur dans la durée. Ces entités disposent toutes d'un capital de base qui est investi dans les marchés. La gestion financière de celui-ci dans une approche de gestion de fortune est souvent en contradiction avec les objectifs de bienfaisance ou de création et de préservation du patrimoine familial à long terme, en raison des fluctuations conjoncturelles potentiellement préjudiciables de la bourse.

ONE CREATION permet un alignement entre la fonction de telles structures et la nécessité d'avoir un «capital investissement» rémunérateur dans la durée, indépendamment des fluctuations boursières.

ONE CREATION représente dans sa démarche, une approche bienfaisante en matière de prise de conscience de la nécessité de mettre en place les conditions-cadres pour un développement harmonieux de l'humanité.

Prendre une position dans ONE CREATION en devenant associé, c'est répondre à la nécessité d'un engagement pour les générations présentes et futures.



## POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Pour le développement d'un partenariat économique d'utilité publique.

La préservation de l'environnement est une préoccupation importante des collectivités publiques. Devenir associé, c'est favoriser un développement économique respectueux de l'environnement ainsi que la création d'emplois.

Un soutien à la promotion de l'expansion des technologies de l'environnement et une réponse à l'attente de la population qui souhaite une responsabilisation de la finance.

Plusieurs collectivités publiques sont signataires de l'«Agenda 21». Celui-ci agit selon 6 axes d'engagement:

- Lutte contre le réchauffement climatique.
- Préservation de la biodiversité.
- Respect aux filières environnementales et à l'économie sociale.
- Coopération internationale.
- Éducation au développement durable.

ONE CREATION dans sa philosophie couvre l'ensemble de ces défis. La participation de collectivités publiques est une confirmation qu'il est possible de réunir tous les acteurs du changement et de permettre ainsi de mobiliser des moyens par différents biais, dont spécifiquement la finance et l'économie au moyen d'une structure juridique qui respecte le droit individuel, indépendamment des conditions d'encadrement et de vie de chacun, à une vie en harmonie avec des principes d'équité entre tous.

ONE CREATION a fondé un diagnostic sur le développement économique et ses intrications avec la finance, elle en a conçu un plan d'action qui se renforce par toute nouvelle adhésion de nouveaux associés.

Une collectivité publique contribue ainsi directement au développement économique durable et devient un exemple citoyen.

# ORGANISATION

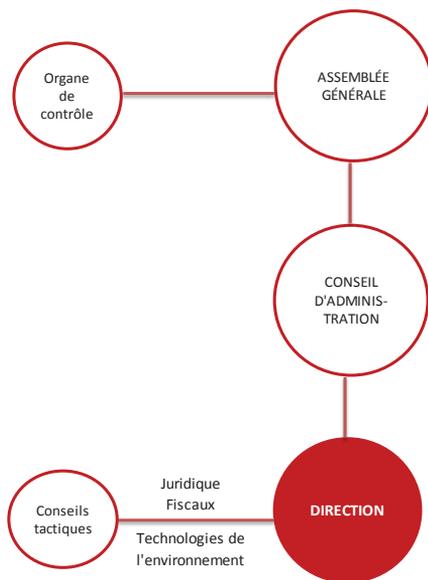
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** est le pouvoir suprême de la Coopérative. Au 31 décembre 2015, celle-ci compte 41 associés.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** est constitué de trois administrateurs, à savoir le Président, Monsieur Maurice Hartmark, le Vice-Président, Monsieur Pierre Abrezol et Monsieur Marc Bohren. Le Conseil a la responsabilité légale liée à la Coopérative et de toutes les décisions de prises de participations ou assimilées.

**L'ORGANE DE CONTRÔLE** est la société Deloitte SA à qui est confié l'audit externe des comptes.

**LA DIRECTION** de la Coopérative est assurée par CONINCO Explorers in finance SA. Elle est chargée de la gestion opérationnelle et de la qualification d'actifs sur le plan économique à l'attention du Conseil d'administration. 8 personnes travaillent pour la Coopérative.

**LE COMITÉ STRATÉGIQUE** est constitué au sein de la Direction, de personnes, respectivement d'entités lui permettant de remplir pleinement sa mission en disposant de compétences ad hoc pour tout ce qui concerne des approfondissements d'analyses dans les domaines que sont le juridique, la finance et l'analyse pointue de chaque technologie de l'environnement.

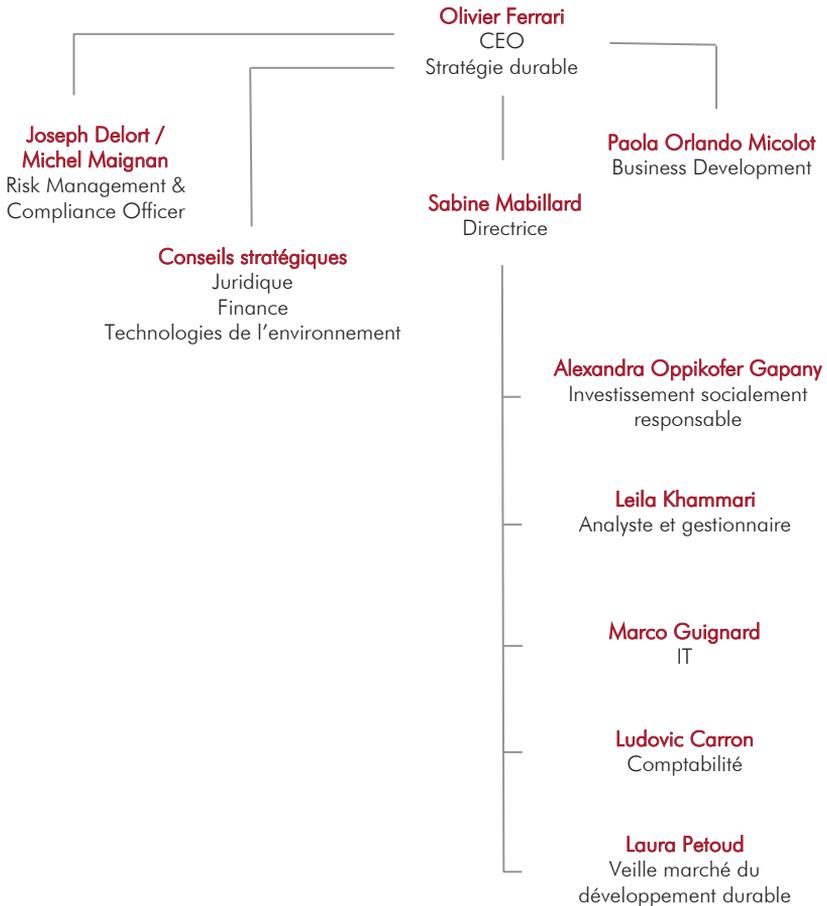




# DIRECTION

---

Conformément à l'assemblée générale de 2015, relative à l'exercice 2014, la Coopérative est soumise au contrôle ordinaire. Dans ce contexte, le *Risk Management & Compliance* permet de renforcer au maximum la gouvernance de la Direction et de la gestion de ONE CREATION.



# AVANTAGES RÉCIPROQUES

---

## AVOIR UN RENDEMENT ÉCONOMIQUE STABLE À CROISSANT, RÉCURRENT

Le 21<sup>e</sup> siècle représente une période charnière de remise en cause des systèmes économiques actuels. Il est également une période de transition entre une économie de croissance par acquisition de biens qui doit évoluer vers un système de croissance par remplacement de biens. Un tel aboutissement n'exclut en aucun cas le développement de nouvelles opportunités représentant tout autant de potentiels de création de valeur.

ONE CREATION, en se positionnant sur les secteurs économiques ayant un impact positif sur l'environnement, se dote des moyens de disposer d'un rendement économique stable à croissant, récurrent.

## OBTENIR UN CAPITAL STABLE À MOYEN ET LONG TERMES

ONE CREATION n'étant pas orientée vers une démarche boursière, elle est à même de disposer des conditions-cadres permettant de créer, sur la durée et à long terme, une stabilité de la valeur de son capital social.

Les statuts de ONE CREATION ont défini à l'article 6 que, entre autres: «... La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale... ». Ceci permet d'éviter toute spéculation sur le développement de la Coopérative.

## ALLIER OBJECTIFS FINANCIERS ET CONVICTIONS ÉTHIQUES

ONE CREATION a exclu des entités exerçant des activités dans les domaines suivants (si le chiffre d'affaires découlant de cette activité excède le 5% du chiffre d'affaires consolidé): armement, alcool, production de tabac ou de ses dérivés, jeux de hasard, nucléaire, ingénierie génétique en milieu naturel et énergie fossile.

ONE CREATION sélectionne des sociétés cotées qui démontrent leurs capacités à préserver, voire accroître leur profitabilité.

ONE CREATION prend des participations dans des entreprises actives dans des secteurs d'activités économiques ayant un impact positif sur l'environnement.

ONE CREATION choisit à l'origine des entités qui, dans leur univers de développement économique, réalisent le rendement le plus proactif de leur secteur, spécifiquement pour les sociétés cotées.

## PRENDRE DES PARTICIPATIONS DIVERSIFIÉES

ONE CREATION prend des participations dans des sociétés à différents niveaux de développement économique, dans plusieurs secteurs d'activité qui sont répartis dans différentes zones géographiques.

## PARTICIPER À DES ENTREPRISES DE POINTE NON ACCESSIBLES EN BOURSE

Le positionnement de ONE CREATION dans des entités de pointe non cotées permet aux associés d'accéder à des sociétés non accessibles aux non-professionnels de la finance.

## FAVORISER L'INTERACTION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉCONOMIQUES

ONE CREATION permet de mettre en relation les associés avec ses différentes participations chaque fois que cela est applicable. La Coopérative met en place un dialogue durable entre ses différentes participations.

## ÊTRE UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE POSITIVE

L'économie se doit de retrouver un horizon de développement en phase avec les processus de recherche et de développement pour une économie positive.

## AVOIR PLUS QU'UN DROIT DE VOTE EN TANT QU'ASSOCIÉ: PARTAGER SES IDÉES, ÉMETTRE DES PROPOSITIONS

Les quatre premiers exercices ont permis de cultiver au-delà du droit de vote, le partage d'idées et de propositions émises, tant au niveau des assemblées générales que lors d'échanges entre la Direction et les associés. Toute proposition est débattue avec le Conseil d'administration qui formule les directives implémentées par la Direction.

# RÉSEAU INTERCONNECTÉ

---

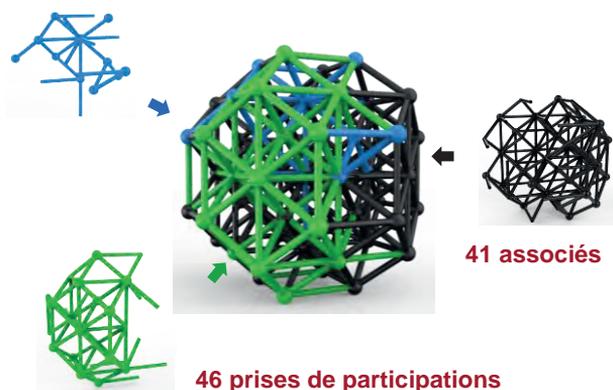
La Coopérative est à la convergence de l'investissement dans l'économie réelle et la nécessité d'intégrer des critères de développement durable. Elle se doit également de répondre aux exigences de communication du 21<sup>ème</sup> siècle et d'avoir une structure organique ouverte vers l'extérieur.

ONE CREATION construit un réseau distribué qui doit permettre d'interconnecter aussi bien les sociétés investies dans lesquelles la Coopérative inscrit son développement, que des vecteurs d'opportunités de prises de participations, que ses associés.

**Cette mise en réseau répond au but même de la Coopérative.**

Dans son développement, ONE CREATION est à même d'offrir une plateforme de mise en contact direct tant les associés que les entreprises non cotées désireuses d'augmenter les fonds propres en dehors des actionnaires d'origine. La connaissance acquise par la Coopérative du développement de ses sociétés devient un capital qui sera mis à disposition de ses associés désireux de s'engager directement. Un lien direct de *Crowdinvesting*, tel que cela a été énuméré précédemment.

## Vecteurs de prises de participations



## Un réseau décentralisé

Le développement binomial de ONE CREATION permet, autour de ses associés, de disposer de la création d'un réseau décentralisé.

Chaque associé représente un potentiel d'identification d'opportunités d'investissement. Ceci a déjà été éprouvé depuis le début de la création de la Coopérative. Dans ce contexte, cela permet également de disposer de compétences «associées» à même d'offrir des informations utiles et fructueuses pour un développement sur le long terme.

Lorsque l'intérêt est partagé par l'ensemble des parties prenantes, celui-ci offre un avantage compétitif effectif pour atteindre le but de ONE CREATION. Dans cet esprit, la Direction entretient et développe des relations de proximités et cultive une ouverture envers chaque associé.

## Des connexions avec l'économie réelle

La concrétisation de prises de participations dans des sociétés non cotées *Private Equity* demande de disposer d'un bassin d'opportunités suffisamment exhaustif pour garantir une large diversité du portefeuille à constituer. Il est primordial de disposer de connexions avec l'économie réelle. La relation avec différentes institutions, qui renforce les vecteurs de prises de participations, les technopôles et autres fondations permettent à notre Coopérative de se profiler au marché et de recevoir différents dossiers à considérer



# ASSOCIÉ AMBASSADEUR

---

ONE CREATION a démontré depuis son origine son engagement à cultiver les valeurs qu'elle prône en matière de valoriser, et mettre en avant, les sociétés qui s'engagent pour un développement économique industriel durable. Dans le même sens, la Coopérative se fait un point d'honneur de développer et valoriser la confiance de ses associés. La structure même de la mise en place de la réalisation du but social de par la diversité des prises de participations au niveau géographique et par type de capitalisation (sociétés cotées de petites, moyennes, grandes capitalisations, non cotées et start-ups) minimise l'impact conjoncturel sur la valorisation de l'engagement de chaque associé. Le choix des secteurs économiques est également un des facteurs de développement qui doit permettre à ONE CREATION de redistribuer le rendement économique qui a pu être réalisé lors d'évolution positive de l'économie.

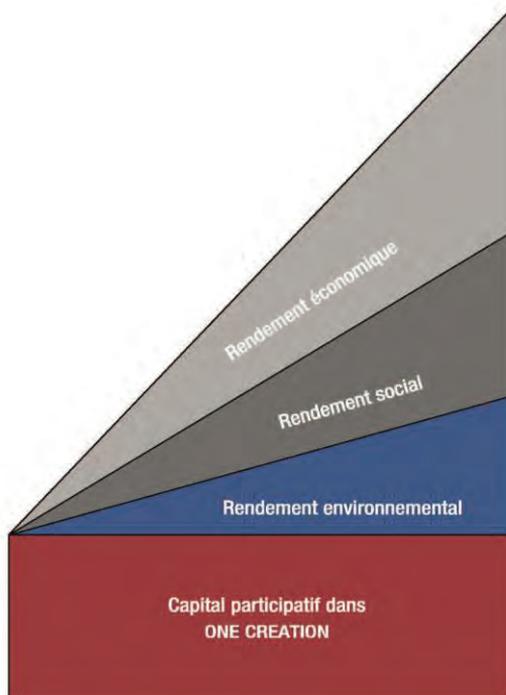
## Un capital pour la jeunesse

La dynamique de la transition économique qui est en cours conduit à ce que plusieurs placements financiers tels que polices d'assurance capital, fonds de placement, etc., proposés par différents acteurs du marché, ne permettent plus d'obtenir un rendement favorable soit que les risques à prendre deviennent disproportionnés ou qu'il n'y a aucun lien avec la nature même de l'investissement durable.

ONE CREATION représente un vrai capital pour la jeunesse en étant une alternative à ces offres du marché et ne représentant pas une démarche « spéculative » non liée à l'économie réelle.

En souscrivant à une prise de participation dans la Coopérative pour des jeunes, ceux-ci disposeront à leur majorité d'un capital qui, non seulement aura eu un minimum de frais sur son développement, mais aura généré des dividendes financiers, ainsi qu'environnementaux et sociétaux, et en plus sera fondé sur une valeur réelle dont il pourra être identifié l'arrière-plan des sociétés qui la constitue.

ONE CREATION offre ainsi un double rendement qui représente une vraie adéquation entre le développement de la société en général et la construction d'un patrimoine.

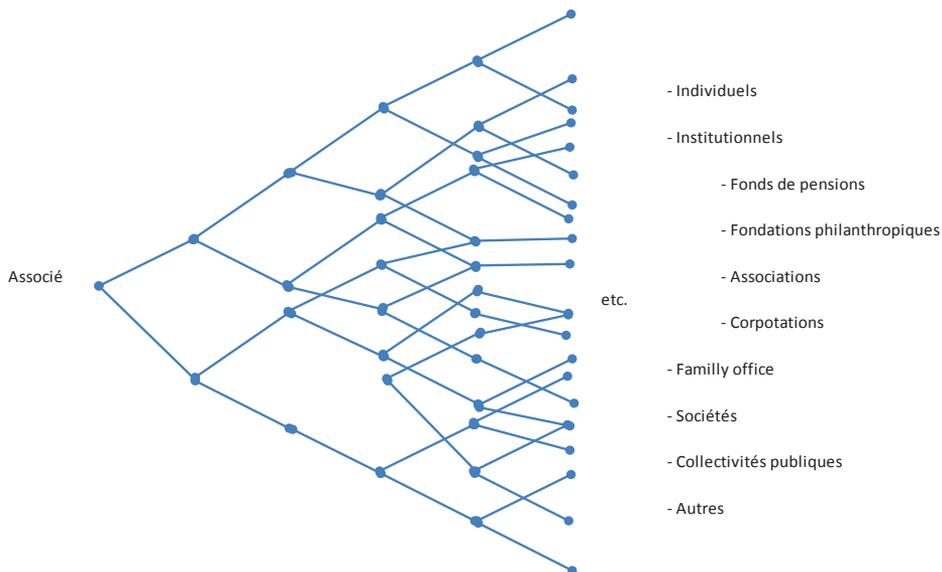


Souscrire au capital ONE CREATION pour en faire un héritage ou un capital pour ses enfants est une alternative innovante et durable.

# Le partage d'une conviction

Adhérer à ONE CREATION, c'est non seulement capitaliser sur un développement économique qui prendra de plus en plus d'importance et représentera à terme plus qu'un enjeu, mais c'est également participer activement à un mouvement qui se confirme au fil du temps.

Si ces valeurs sont acquises par chaque associé, alors tout un chacun peut devenir un ambassadeur de cette évolution et créer ainsi un mouvement offrant un potentiel de développement permettant un impact effectif.



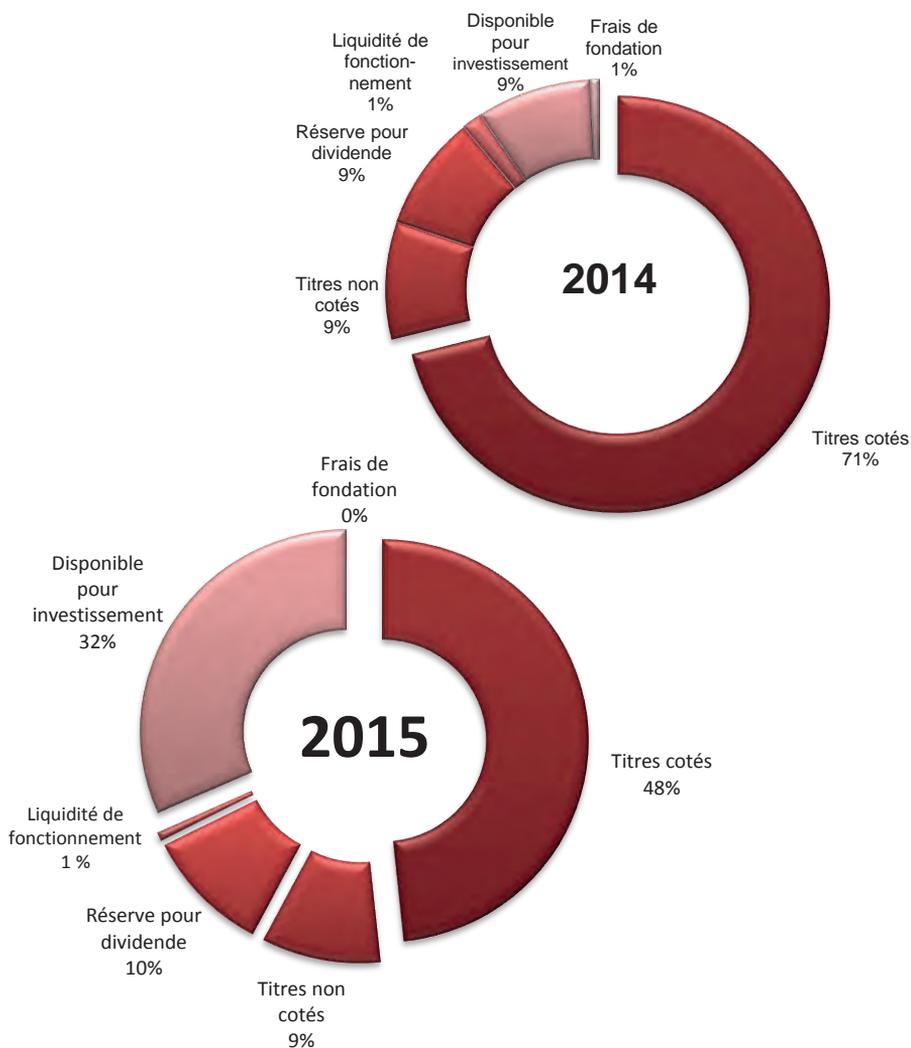
La construction de ONE CREATION, de par sa structure de Coopérative et du fonctionnement intrinsèque qui représente sa gouvernance, se dessine dans le mouvement de plus en plus important en relation avec la prise en compte des différentes valeurs défendues.

La mise en relation par les associés complète ainsi aussi bien les vecteurs de prises de participation, mais représente une alternative innovante à la finance et aux sociétés de prises de participations traditionnelles.

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

## Allocation des ressources

Nous relevons ci-après l'évolution d'une année à l'autre de la constitution du bilan au 31 décembre.



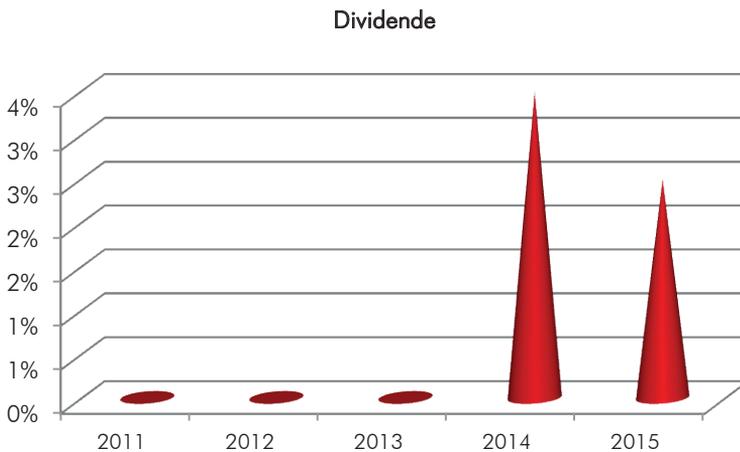
La situation au 31 décembre de l'exercice 2015 fait ressortir un disponible pour investissement subséquent, puisque celui-ci passe de 9% à 32%.

Cette situation ne découle aucunement de l'accroissement du capital social (+ 1'020'000.-) mais découle de la volonté de redistribuer aux associés la partie de valeur patrimoniale découlant de la différence entre le prix d'entrée dans les participations et l'estimation boursière effective. Il a donc été réalisé, au courant de décembre, une prise de bénéfice de la marge relative à la réserve latente existante. Ceci a libéré des liquidités qui ont été préservées pour être réinvestie en respect des règles de bonne pratique que développe la Coopérative.

Une nouvelle participation dans des titres non cotés a été effectuée, ce qui fait ressortir un niveau stable du prorata de ce type d'investissements. Et ce considéré de quelques amortissements qu'il a été nécessaire de réaliser. La réserve pour dividende diminue d'une unité et représente l'effet cumulé de la distribution relative à l'exercice 2014 et du niveau réalisable au titre de l'exercice 2015.

## Politique de dividende

Lorsque la clôture d'un exercice présente un solde positif, sa répartition totale est proposée aux associés. Celui-ci est composé d'une part des dividendes encaissés, déduction faite des frais de fonctionnement ainsi que de la quote-part distribuable des gains provenant de réalisations de prises de participations.



## Valorisation d'une part

Un modèle économique confirmé par une prise en compte différenciée des fluctuations boursières.

L'annonce de la BNS de l'abandon du taux plancher en janvier a provoqué un mouvement de panique et d'incertitude générale sur les marchés boursiers, faisant chuter dans le rouge la bourse suisse et impactant les valeurs étrangères avec le renforcement du CHF.

Les participations de ONE CREATION ont également été impactées par ces oscillations boursières. À fin janvier, la valeur nominale de la part sociale était passée de CHF 10'000.- (au 31.12.2014) à CHF 9'805.- soit un recul de 1,95% contre une baisse de 9,15% des actions référencées pour le MSCI World, par exemple.

Le modèle économique, clé de voûte de sa politique de prise de participations, sur lequel se fonde ONE CREATION, à savoir d'assurer à ses associés un rendement stable à croissant sur le long terme et de ne pas être exposé directement aux fortes fluctuations boursières, s'est confirmé dans la forte baisse du mois de janvier. Il s'agit de l'essence même de ONE CREATION que d'asseoir et maintenir, tant que ce peut, cette pérennité dans l'investissement de ses prises de participations.

Mais concrètement comment s'explique cette absorption différenciée de la chute des marchés boursiers pour un investisseur en CHF ?

### **La baisse a été splittée par son modèle de développement.**

Le modèle de la Coopérative a été choisi notamment parce qu'il a permis une certaine technicité dans la construction de l'univers de prises de participations. En effet, ONE CREATION a été conçue afin de pouvoir combiner, dès son origine, une diversification de ses investissements entre des sociétés cotées et non cotées (*Private Equity*).

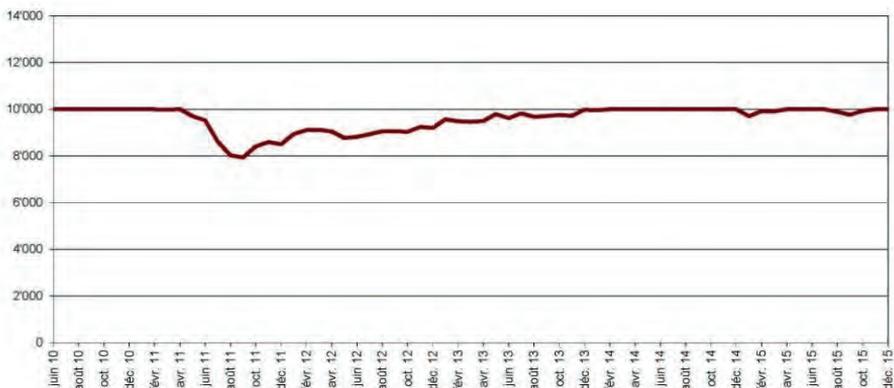
Ce choix stratégique de suivre une telle politique de développement est double. Non seulement les sociétés cotées génèrent des dividendes stables à récurrents, mais la valorisation positive de ces sociétés permet de constituer une poche de prise de participations pour le *Private Equity*. Cette dualité d'investissements permet de diversifier la volatilité, en cas d'oscillations boursières. À fin janvier 2015, la Coopérative était investie pour 80% dans des sociétés cotées. Et près de 10% dans des sociétés non cotées, mais dont les deux tiers de ces dernières le sont en Euro. Le mouvement sur le change CHF/Euro a donc impacté la partie des investissements privés, sans avoir d'impact au niveau de la valeur initiale de l'investissement. De surcroît, les participations dans les actions suisses ont également été impactées (le marché des actions suisses ayant réalisé une perte globale de moins 6,71%).

Conséquemment à ces mouvements négatifs, de par sa structure qui se veut de tendre à garantir à terme une valeur nominale le plus stable possible, le mois de janvier a confirmé le modèle économique de ONE CREATION.

La valeur nominale n'a fluctué que de moins 1,95%, comme relevé précédemment et la valeur de liquidation a enregistré une partie de la différence. Une autre partie n'a enregistré que peu d'impact, car les participations n'ont pas subi de spéculation de la part du marché. Pour les associés inscrits au registre de la Coopérative au 31 décembre 2014, le versement d'un dividende vient renforcer la substance économique d'une part. Celle-ci permet une rémunération qui confère, pour l'exercice comptable de référence, un intérêt avéré de diversification patrimoniale de ONE CREATION.

Avec une dilution des mouvements des marchés boursiers grâce à la réserve latente, cela renforce une marque supplémentaire de stabilité du prix de la part.

### Évolution de la valeur comptable d'une art en CHF



Selon l'article 9 des statuts, la valorisation de la part se fait selon la valeur comptable (le minimum entre la valeur d'acquisition et la valeur boursière si celle-ci est plus basse). Cette spécificité est propre aux principes comptables pour des activités de prises de participations par toutes les formes de structures juridiques utilisées.

En se basant sur cette valeur, toute plus-value d'un titre coté, au-delà de la valeur d'acquisition, dans laquelle est investie la Coopérative, va servir à constituer la réserve latente. Il en est de même pour des titres non cotés, aussi longtemps que cette valeur n'est pas matérialisée soit par une IPO, LBO, MBO ou entrée en bourse, etc. Demeurent réservés les ajustements découlant d'application d'autres dispositions légales.

Le mois de janvier s'est répété en cours d'année et les mêmes constats ont pu être effectués sur la résistance de la valeur nominale de la part. Cela a permis de confirmer que si pour la partie de hausse des marchés, dans une gestion d'approche d'investissement, ladite hausse n'est pas totalement attribuée à l'associé/investisseur. En contrepartie, il en advient l'équivalent en cas de baisse des mêmes marchés, avec cette recherche de création de rendement économique industriel durable, par le versement d'un dividende à terme, ce qui a pu l'être pour une deuxième fois au titre de l'exercice 2015.

## Danger ou opportunité

Le Professeur Stéphane Garelli, *IMD Professor of World Competitiveness*, soulignait au cours de son intervention lors de l'IMD Event «*Currency Tsunami: Adapting your business to high volatility environments*» du 12 février 2015 à Lausanne, que le mot crise (危機=kiki) en japonais était composé des deux caractères Kanjis suivants: 危 Danger et 機 Opportunité.

C'est en effet dans les périodes de crise (danger) que se présentent les meilleures opportunités. Force est de constater qu'avec les événements passés et de la répercussion de ces derniers sur le développement d'une part, ONE CREATION représente une opportunité avérée pour tout investisseur soucieux de tendre à préserver son capital par une réduction du risque tout en l'étouffant de façon substantiel et pérenne et en recherchant la création d'un dividende avéré.



# CAPITAL SOCIAL

## ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

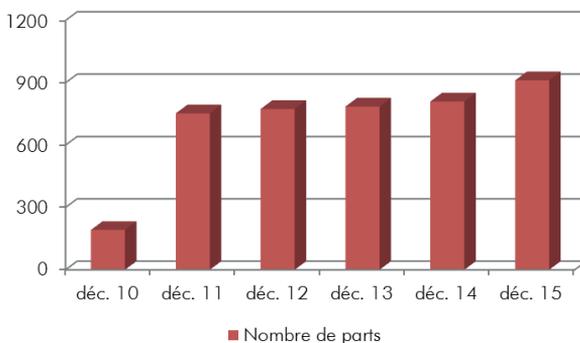
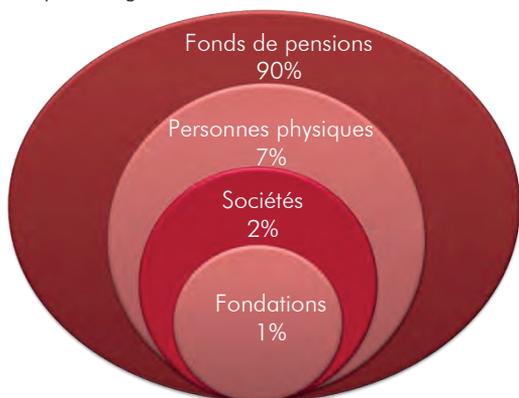
L'évolution du nombre de parts en circulation est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Cette année, une association patronale et plusieurs personnes physiques ont rejoint la Coopérative ou ont augmenté leur participation. La structure du capital est analysée sous deux angles différents.

## CAPITAL SOCIAL PAR TYPE D'ASSOCIÉS

Les fonds de pensions représentent une part toujours déterminante, conséquemment au poids d'une fortune concentrée.

L'ensemble des personnes morales et physiques disposant d'un capital d'investissement est ciblé pour augmenter les associés dans toutes les catégories.

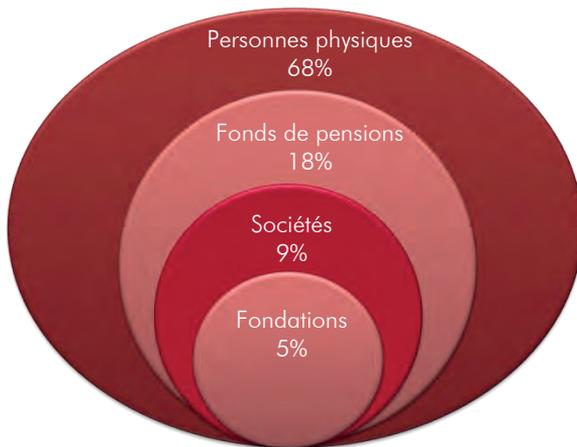


## CAPITAL SOCIAL PAR NOMBRE D'ASSOCIÉS

Personnes physiques, sociétés commerciales, fonds de pensions, fondations de famille, collectivités publiques sont autant d'associés potentiels.

Les associés sont interconnectés, pour ceux qui l'ont accepté, dans un accès privilégié sur le site de ONE CREATION [www.onecreation.org](http://www.onecreation.org).

Sur le graphique ci-dessous, nous observons que les personnes physiques représentent 68% des détenteurs de parts en augmentation depuis 2014.



**Dans une démarche de Partenariat Public Privé - PPP - la Coopérative offre un modèle de choix qui tente à se renforcer au niveau international.**

Dans cet objectif, ONE CREATION s'engage envers l'ensemble des acteurs du marché, pour renforcer cette notion de partenariat. Dans ce contexte, le résultat positif de l'exercice 2015, qui succède à l'exercice 2014, est un atout qui renforce cette démarche. Ce bien entendu que les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, comme il convient de le rappeler. Cependant, le risque d'une prise de participation dans ONE CREATION est une opportunité pour toutes les catégories d'associés, tel que nous avons eu l'occasion de l'aborder précédemment dans ce rapport.

# MARKETING ET COMMUNICATION

---

La visibilité au marché est de plusieurs ordres.

## Salon International des Inventions de Genève

Le 42<sup>ème</sup> Salon a attiré plus de 60'000 visiteurs. Il s'est tenu à Palexpo à Genève du 15 au 19 avril 2015. ONE CREATION y a participé pour la seconde année consécutive. Il a été relevé par la presse que plus en plus d'inventions le sont dans les domaines de l'énergie, de l'écologie, de l'environnement et de la sécurité. Une tendance très claire confirmée par Monsieur Gérard Sermier, le chef de presse. 45 pays étaient présents avec l'Asie et le Moyen-Orient pour les régions les plus représentées avec le 54% du total. La Chine en a été le premier pays exposant. Les Européens forment le 42% des exposants dont parmi eux 9% étaient suisses.

Il est intéressant de relever que les instituts, universités et les entreprises formaient le 74% des exposants et les inventeurs privés le 26% (*Tribune de Genève, Site mobile créé le 06.04.2014*).

La présence de ONE CREATION l'était dans l'espace «L'île verte», un secteur consacré aux inventions en lien avec les centres d'intérêt de la Coopérative.

Nous avons bénéficié d'un espace de qualité. Cette deuxième participation a marqué plusieurs visiteurs qui ont apprécié la «pérennité» de notre développement.

Plusieurs contacts ont permis de renforcer des liens avec différentes entités et personnes qui pourraient devenir des investisseurs potentiels.



## Comptoir Suisse de Beaulieu à Lausanne

Du 12 au 21 septembre 2015, nous avons été le parrain du «Village de l'innovation» du Comptoir Suisse de Beaulieu à Lausanne. Une initiative de PME Romandie. Cette association est ancrée dans le tissu économique local et est un acteur voué à accompagner les petites et microentreprises dans leur développement. Elle est considérée comme une plateforme de compétences au service des porteurs de projets par le biais de ses membres, elle crée des opportunités d'affaires pour les chefs d'entreprises par le biais d'évènements favorisant le contact et l'échange entre les personnes. Pour 2015, elle a porté le projet de mise en place du Village de l'Innovation qui se voulait d'être une vitrine de l'innovation engendrée par les start-ups du tissu économique régional.

Pour ONE CREATION cela a été l'opportunité de valider une présence dans un tel salon qui diffère du Salon International des Inventions.

Il est intéressant de relever qu'une part importante des personnes qui se sont annoncées était des visiteurs du premier salon nommé.



Pour cette présence, nous avons renforcé notre visuel tout en gardant une ligne d'identification propre. Nous avons eu plusieurs commentaires de personnes qui relevaient le côté de continuité dans le temps et l'engagement de ONE CREATION.

### Visuel publicitaire

**Interpeller pour intéresser, sans choquer, tout en provoquant une réaction positive.**

Telle est la stratégie de présence dans certains médias. Dans cet esprit, ONE CREATION a été intégrée à la communication de la Direction pour son engagement durable.

Sur un premier visuel, nous attirons l'attention des potentiels associés sur une démarche qui nous touche tous de manière inconsciente et la transposons dans l'implémentation effective du but de la société:



Le cadre étant posé, nous revenons vers le lecteur avec un visuel qui pose une réponse pragmatique. Le positionnement de la Coopérative est porté par l'engagement global de la Direction et ainsi bénéficie de celui-ci en termes d'opportunité:



## Le poids des images, plus que le poids des mots

Cette démarche a été réalisée dans plusieurs magazines, de même que la Direction en pose les images dans différentes conférences qui sont données en cours d'années. Ces visuels sont également repris dans différentes interventions et autres publications spécifiques. Ceci afin de canaliser une information en continu par différents créneaux. Ceux-ci ont été repris dans un essai littéraire du CEO de la Direction qui a décliné une analyse globale de la situation actuelle du développement économique et formulé le vœu d'un développement empli d'opportunités.



## Conférences publiques

La Direction, par son CEO participe de nombreuses conférences que nous n'énumérons pas dans le présent rapport. Celles-ci sont de plusieurs ordres et offrent à chaque fois une réelle visibilité pour initier des contacts qui demandent des suivis constants et réguliers.



Pour se forger une idée de l'étendue de ces interventions, il est possible d'en visualiser la tenue sous [www.olivierferrari.ch](http://www.olivierferrari.ch), sous « force d'un engagement ». En effet, le CEO a réalisé un site Internet pour augmenter la visibilité et ainsi construire une toile qui doit renforcer celle de la Coopérative. Sous [www.coninco.tv](http://www.coninco.tv), il est possible de visionner les conférences qui ont fait l'objet d'une présentation publique.

## THE NEWS ONE CREATION

Mensuellement est édité « THE NEWS ONE CREATION ». Ce document est une information permanente entre les associés, la Coopérative et le marché.

Les thématiques sont développées en fonction des questions qui ont été posées et des dernières participations. Nous profitons de souligner un aspect spécifique du développement recherché de la Coopérative. Cet ensemble d'éléments permet une présence continue tout au long de l'année et démontre clairement le positionnement stratégique et tactique. Cela permet également de qualifier la spécificité de la Coopérative et de démontre l'innovation financière qu'elle représente.



# OPINIONS

---

## COOPÉRATIVE ET FINANCE, UNE AVANCÉE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

**Le développement durable est une composante majeure de l'évolution de nos économies.**

L'OCDE en octobre 2001 posait la question du «*Comment pouvons-nous répondre aux besoins d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins ?*» Tel est le défi du développement durable !

**La finance demeure le sang de l'économie.**

Repenser le temps long, évoluer vers une finance positive nécessite de disposer de structures adaptées. Une réponse est la Coopérative en tant qu'avancée en matière de gouvernance d'entreprise *Corporate Governance*, en regard du rôle et de la responsabilité du secteur financier dans l'avancement/développement d'une croissance économique durable.

Au travers de son concept et de son développement, la Coopérative par sa forme d'investissement encourage une finance durable et des investissements à long terme. Une durée nécessaire pour mettre en place le processus de création de valeur. La Coopérative est un acteur permettant d'accroître l'ampleur de la finance durable. Comme ce rapport permet de le développer, la Coopérative construit une relation entre les risques environnementaux, sociétaux et la valeur d'un portefeuille de titres que constitue toute personne morale ou physique, et ce pour des raisons différentes, mais bien dans la perspective d'accompagner le développement économique.

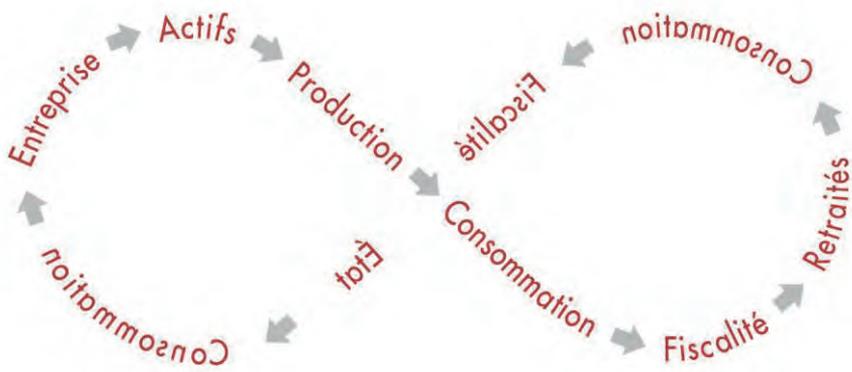
**L'économie réelle en tant que garant du fonctionnement de la structure de l'État**

ONE CREATION se positionne clairement dans l'économie réelle. Il convient de disposer des moyens financiers permettant de créer des emplois dans tous les secteurs que l'économie offre. Ceci est indispensable pour que le fonctionnement d'une économie sociétale dispose d'une dynamique permettant à tous les acteurs de se développer et assurer non seulement un présent effectif, mais bien un avenir en adéquation avec un équilibre entre toutes les parties prenantes.

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a publié en 2014 une étude statistique sur les montants engagés dans des produits dérivés dans le monde en 2013. Il ressort de cette étude que les sommes engagées dans des valeurs sans contrepartie de l'économie réelle

sont de 710 000 milliards de dollars. Cela ne représente pas moins que 44 fois le PIB- des États-Unis pour la même année. Depuis 2008, cette somme a enregistré... une croissance de 20%, ceci expliquant cela, l'économie créatrice d'entreprises et d'emplois a plus que besoin de moyens effectifs et non de dérivatifs.

### Économie sociétale circulaire



© 2015 Olivier Ferrari

Une approche d'une économie sociétale circulaire permet de formaliser les acteurs du développement sociétal de notre société.

Si l'État est le gardien des lois, il n'en reste pas moins que celui-ci ne peut pas avoir d'avenir sans la contribution de l'entreprise. Cette dernière, par l'emploi qui supporte la production, assure le soutien à la construction, au maintien et au développement de chacun et des familles. Cela permet à la fiscalité de formaliser le socle de financement de la structure de la collectivité. Les retraités sont principalement des consommateurs avisés qui contribuent aussi, et de manière exponentielle à futur, aux espèces nécessaires au maintien de l'État. Celui-ci n'est qu'un consommateur, accaparent la substance financière que l'économie et la société doit lui assurer pour qu'il contribue aux bonnes décisions pour un fonctionnement durable du système.

En considérant cette structure circulaire, on comprendra encore plus la nécessité d'assurer un soutien à l'économie réelle, car celle-ci est au cœur du déploiement de l'ensemble des conditions au fonctionnement de nos sociétés. Dans ce contexte, la Coopérative correspond bien à un tel schéma. Elle se veut contributive du maintien et de la création d'entreprises qui permettent et permettront le développement de l'emploi et de tous les impacts collatéraux positifs que cela offre.

## **Attention aux investissements qui sont un facteur de régression d'un développement économique durable !**

Depuis bientôt trois décennies, les investisseurs institutionnels qui sont les principaux capteurs de substance financière intègrent, en suivant le conseil de différents intermédiaires financiers, ce qui est communément désigné de la gestion indicielle. Pour les partisans de ce type d'investissement, cela garantit qu'il n'y aura jamais de «mauvaises» surprises, car aussi bien à la hausse qu'à la baisse, l'investisseur se retrouvera, au cours des années, avec des retours sur investissements conformes aux mouvements des marchés. Il est ainsi possible de se prémunir d'un mécontentement «conjuncturel» d'un client, car on ne peut faire valoir la notion de risque de positionnement qu'il soit géographique, par capitalisation ou sectoriel. Les produits financiers liés présentent des frais de gestion réduits au strict minimum. À un niveau tel que, si une analyse de coût effectif était réalisée, on serait à même de constater que ces produits sont potentiellement vendus à perte. En face, les gestionnaires proposant de favoriser des développements qui diversifient le développement économique par leur positionnement de gestion qui est communément qualifiée d'active sanctionnent les sociétés les moins efficaces, avec le risque que cela comporte de se tromper à court terme.

### **Durant plusieurs décennies, les mêmes sociétés de gestion proposent des produits financiers sans valeur ou contrepartie économique.**

La création de réelles valeurs est à court terme potentiellement difficile et conduit les établissements financiers à proposer de plus en plus de solutions d'investissement hybrides. On pourra parler de produits générant de l'alpha, de produits structurés en tout genre, de gestion à cliquet, etc. Toutes ces déclinaisons se basent sur les fondamentaux de la gestion de fortune pour emballer chaque méthode de gestion dans une formule plaisante pour l'investisseur. Elles génèrent tout autant de frais de gestion, visibles ou cachés, qui permettent de se substituer à la complexité d'une gestion en lien avec l'économie réelle permettant à terme de retrouver de nouvelles sources substantielles de revenus. À y regarder de plus près, il ne s'agit que de formes de gestion qui, pour beaucoup, n'ont pas prouvé leur efficacité dans le temps et dont le potentiel est positif uniquement dans un contexte précis de développement économique conjuncturel.

En analysant le fonctionnement de telle ou telle solution d'investissement proposée, force est de constater que nous ne sommes plus face à un développement économique industriel durable, mais bien dans une création de richesse axée sur la finance. La différenciation est essentielle. Si la finance est à même d'exister, c'est grâce à tout un développement économique qui a su canaliser l'épargne vers la création de sociétés, vers l'industrie, vers le développement de l'emploi. La croissance démographique exponentielle, l'ouverture différée dans le temps des pays de la planète à l'économie de marché sont autant de facteurs de création de richesse individuelle et d'amélioration de la qualité de vie, dont profite une grande partie de la population mondiale, ceci pour le côté positif.

Simultanément à cette évolution, le développement des capacités de calculs des ordinateurs, capté par une finance qui a quitté l'intermédiation financière pour se cantonner à la seule création de valeur de la finance par la finance, conduit à une dislocation du fondamental de la création de richesse durable que sont: l'emploi effectif dans l'économie réelle, le crédit industriel et la création de sociétés commerciales et industrielles. Des mathématiciens, qui ne cessent de créer des algorithmes qui sauraient traquer la performance absolue, cherchent à formuler une équation qui contienne toutes les variables de la création de l'univers comme le Saint Graal.

Le démembrement des moyens financiers pouvant être mis au service de la création d'entreprises, ceux-là mêmes que l'on détourne vers la structuration de produits et modèles financiers complexes, conduit à un appauvrissement du développement économique. On ne prend plus en compte le fondement qui établit que l'innovation et la création d'entreprises créent de la richesse. Ceci concerne tant les investisseurs institutionnels que les grandes fortunes privées, et le reste des agents qui opèrent à la bourse en ligne au jour le jour, et contribue à amplifier les fluctuations boursières, tant à la hausse qu'à la baisse. Ces mouvements deviennent de plus en plus fréquents et s'effectuent par des spéculations qui induisent des rotations sectorielles, géographiques et par capitalisation. La gestion indicielle est devenue l'outil d'assurance à court terme d'un résultat de gestion non attaquant, comparativement à un indice de référence. De même que les produits financiers structurés créent une «illusion» de couverture de risque au premier plan en garantie d'un capital investi ou formulant la promesse de rendement supérieur à la croissance économique.

### **La tyrannie économique de la gestion indicielle et des produits financiers sont un écran à la pérennité du développement de l'économie.**

Cette gestion indicielle permet d'éliminer le principe d'incertitude lié à l'impossibilité de définir avec précision le comportement de chaque titre individuellement. Elle réconforte, par une acceptation «résignée», du fait que le portefeuille de chaque investisseur réagira aussi bien à la hausse qu'à la baisse, et ce, dans la même amplitude que les marchés de référence.

La présence de multiples acteurs qui convergent vers une gestion indicielle et une promotion de produits structurés mènent à un appauvrissement du potentiel d'innovation et de création de nouvelles opportunités dans l'économie en général. En effet, l'indice reprenant aussi bien les excellentes que les pires sociétés qui le composent, induit un modèle de gestion qui annihile le libre arbitre et rendant le tout déterministe, en le nivelant par le bas au passage. Il en est de même de la croissance des produits dérivés, dont la somme relevée précédemment représente tout autant de soustraction de moyens pour le maintien et la création de nouvelles opportunités. Cette mise en phase des acteurs mondiaux de la finance conduit à l'appauvrissement de la biodiversité des sociétés qui forment l'économie.

Conséquemment à ce constat, la gestion indicielle et les produits structurés prédéterminent un développement économique atone. Ce dernier est fortement influencé par les acteurs-investisseurs, conduits par des analystes qui deviennent tout autant de censeurs des décisions de Conseils d'administration, voués à intégrer les attentes - à trois mois - de la communauté financière, au lieu de poursuivre un cycle vertueux d'investissement, Recherche & Développement, mise en phase de nouveaux produits, développement du marché, production et livraison pour le consommateur final.

Nous ne sommes plus dans un temps industriel à qui l'on offre l'espace de se développer, parce qu'aujourd'hui, l'argent doit être «cultivé» pour répondre à la création de richesse instantanée.

Une telle démarche ne peut que conduire à une régression du développement économique pour le rendre non durable. C'est dans le but de contrer cette tendance que la Coopérative et plus spécifiquement ONE CREATION doit apporter une réponse qui permette à notre société de fonder des valeurs, non plus exclusivement financières, mais bien celles d'une perspective de création dynamique à tous niveaux de notre société. Cela implique aussi d'admettre que des secteurs économiques n'ont plus de raison d'être et que de nouveaux doivent émerger.

Une alternative à ceci consiste à se positionner aussi dans la partie des investissements dits de *Private Equity*. Un choix appliqué par ONE CREATION, mais là aussi, le placement privé doit pouvoir se déployer sur un temps long. Ce qui, pour beaucoup, n'est plus en adéquation avec la nécessité de disposer de retour sur investissement immédiat, et qui, pour d'autres, représente une forme de spéculation qui n'est plus acceptable.

La biodiversité économique, un investissement dans la durée et ONE CREATION est une des portes que dispose aujourd'hui le marché.

Que les investisseurs soient privés, institutionnels, des Family Offices, des collectivités publiques et autres, tous disposent de besoins à court, moyen ou long termes. C'est bien dans cette perspective qu'il est important de revenir à des fondamentaux de congruence entre l'immobilisation d'investissements sur des échéances correspondantes aux dits besoins.

Ce n'est plus la finance qui est au cœur du développement, mais bien l'entreprise avec tout son corollaire d'engagement sociétal; en d'autres mots, il s'agit d'une prise en compte de la

nécessité majeure de créer et de préserver des emplois industriels, ce qui favorise naturellement l'entreprise, la constitution de profits dans la durée et comme relevé précédemment, de fonctionnement durable de l'État. Ceci en permettant à ces États de disposer de ressources fiscales diversifiées et de tirer profit d'une vraie stratégie de transmission aux générations futures, par l'évolution et la préservation d'un tout et de l'environnement aussi. Une bonne gouvernance ne doit pas se concevoir qu'au sein d'une entreprise, mais aussi dans nos actes au quotidien, dans chacune de nos prises de positions politiques, économiques, sociales et financières.

ONE CREATION est cette relation de dynamique du développement économique tournée du présent à l'avenir et de la nécessité de retrouver les valeurs entrepreneuriales qui ont permis à la deuxième révolution industrielle de permettre à des populations de vivre et se construire sereinement.

**Avec ONE CREATION la gouvernance n'est plus un facteur de contrainte d'évolution de la société, mais elle se place dans cette évolution en devenant une structure efficiente de son ADN.**

# RETOUR SUR 2015

---

**O** rientée vers le présent et l'avenir.

**N** on exclusive sur les secteurs économiques aujourd'hui retenus.

**E** ngagée pour les générations futures et... présentes.

**C** oncept éprouvé sur plus de cinq ans d'activités effectives.

**R** éactive aux évolutions pour préserver l'intérêt de ses associés.

**E** quibrée dans sa politique de développement.

**A** ttention avérée pour entretenir une interconnexion avec ses associés.

**T** oujours attentive aux demandes d'une transparence effective.

**I** mpliquée dans l'économie réelle.

**O** rganisée pour répondre à une croissance importante du capital social.

**N** ature et rendement économique, un fait avéré dans la durée.



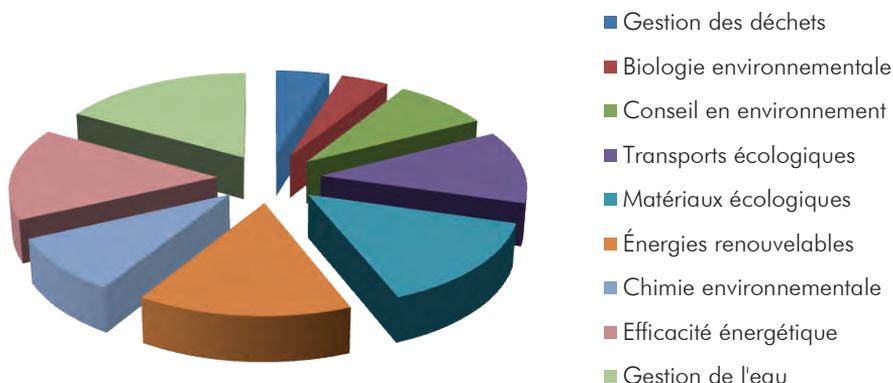
# PRISES DE PARTICIPATIONS

---

Il convient bien de séparer les prises de participations des sociétés cotées, des sociétés non cotées. Pour les premières, le modèle appliqué prend en compte multiples facteurs dans un processus dont le modèle est appliqué depuis l'origine de la Coopérative. À un stade du processus, il est demandé la confirmation de différents critères à un organisme indépendant de la Direction, pour s'assurer de différentes considérées dans les données fondant l'analyse financière.

Pour les sociétés non cotées et les start-ups, la Direction a mis en place un processus fondé sur la bonne pratique dans le domaine de l'investissement privé *Private Equity*. Le cahier des charges mis en place permet de passer au travers d'un processus approfondi et rigoureux. Comme il est relevé dans ce rapport, plusieurs sociétés sont considérées, mais compte tenu des exigences formelles mise en place, il y a encore peu de dossiers retenus. Ceci est une garantie de bonne gouvernance pour réduire au maximum les risques de pertes. De même que cela représente une formalisation avérée de la volonté de construire un portefeuille de prises de participations durables dans un large portefeuille de sociétés non cotées.

## Secteurs économiques titres cotés



## AIR LIQUIDE SA

Siège: Paris, France  
Capitalisation boursière: 36 milliards €  
Chiffre d'affaires 2014: 15.4 milliards €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'226	250'887.03	231'496.14	231'496.14

Nombre de collaborateurs: 50'300  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 13 / 77%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +9%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Chimie environnementale

### Description de l'activité

Air Liquide est une société française active dans le gaz, les technologies et services pour l'industrie et la santé. Le groupe comprend 4 différentes branches d'activités:

- Grande industrie
- Industriel marchand
- Santé
- Électronique

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société développe des technologies innovantes permettant, entre autres, de purifier l'eau, traiter et réduire des pollutions atmosphériques, traiter des déchets, améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation énergétique.

## AIR PRODUCTS AND CHEMICALS, INC.

Siège: Allentown, Etats-Unis  
Capitalisation boursière: 28 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 10.4 milliards \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
1'050	136'752.12	86'654.67	86'654.67

Nombre de collaborateurs: 21'200  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 11 / 91%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +6%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Chimie environnementale

### Description de l'activité

Air Products est une société américaine spécialisée dans les gaz industriels et médicaux. Le groupe comprend 4 différentes branches d'activités:

- Gaz industriel
- Matériaux technologiques
- Énergie à partir de déchets
- Entreprise et autres

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société propose des solutions innovantes en matière de gaz, de matériaux et de technologies en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et le traitement de l'eau ainsi que de réduire l'impact environnemental et les pollutions atmosphériques.

## ALBIOMA SA

Siège: Paris, France  
Capitalisation boursière: 445 millions €  
Chiffre d'affaires 2014: 354 millions €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
3'038	49'387.01	76'487.32	49'387.01

Nombre de collaborateurs: 413  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 9 / 56%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -5%  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Énergies renouvelables

### Description de l'activité

Albioma est une société française productrice d'énergie développant et exploitant des projets dans trois activités porteuses, à savoir:

- la biomasse thermique,
- la biométhanisation
- le solaire

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

Le cœur de métier de la société est la valorisation à haute performance énergétique de la biomasse. De plus, elle est active dans la production d'énergie issue de la méthanisation des coproduits de l'agriculture et de l'agro-industrie ainsi que du soleil.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## APPLIED MATERIALS, INC.

Siège: Santa Clara, États-Unis  
Capitalisation boursière: 21 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 9.1 milliards \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
6'704	125'288.84	88'538.48	88'538.48

Nombre de collaborateurs: 14'000  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 12 / 83%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -3%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Énergies renouvelables

### Description de l'activité

Applied Materials est une société américaine construisant des équipements pour la fabrication de semi-conducteurs, d'écrans plats et de produits photovoltaïques. Le groupe comprend 4 différentes branches d'activités:

- Silicon Systems Group
- Applied Global Services
- Affichage
- Solutions énergétiques et environnementales

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société conçoit des produits et services visant à améliorer la performance et la productivité ainsi qu'à réduire l'impact environnemental de semi-conducteurs, d'écrans et de panneaux solaires photovoltaïques.

## AURUBIS AG

Siège: Hambourg, Allemagne  
Capitalisation boursière: 2 milliards €  
Chiffre d'affaires 2014: 11.3 milliards €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
1'547	79'020.69	77'776.54	77'776.54

Nombre de collaborateurs: 6'317  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 12 / 42%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Gestion des déchets

### Description de l'activité

Aurubis est une société allemande qui produit du cuivre, le transforme et recycle les déchets de cuivre ainsi que les matériaux métalliques.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

Environ un tiers de la production de cuivre du groupe est obtenue par le traitement de déchets de cuivre et de matériaux de recyclage.

## BADGER METER, INC.

Siège: Milwaukee, États-Unis  
Capitalisation boursière: 850 millions \$  
Chiffre d'affaires 2014: 364.8 millions \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
1'290	75'656.68	42'346.83	42'346.83

Nombre de collaborateurs: 1'431  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 8 / 88%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Badger Meter est une société américaine produisant et commercialisant des outils de mesure pour la gestion des fluides.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société offre ses produits aux services publics ainsi qu'aux industries et produit des outils de mesure pour une meilleure gestion de l'eau et du gaz.

## BELIMO HOLDING AG

Siège: Hinwil, Suisse  
Capitalisation boursière: 1.5 milliard CHF  
Chiffre d'affaires 2014: 493.9 millions CHF  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
38	93'100	74'865.38	74'865.38

Nombre de collaborateurs: 1'456  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 5 / 100%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Efficacité énergétique

### Description de l'activité

BELIMO Holding est une société suisse qui offre des produits pour les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air conditionné. Elle produit des outils aérauliques et hydrauliques. Le groupe comprend 2 différents domaines:

- Air
- Eau

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société offre des produits permettant une réduction de la consommation énergétique des systèmes de chauffage et d'air conditionné.

## CLARCOR INC.

Siège: Franklin, États-Unis  
Capitalisation boursière: 2 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 1.5 milliard \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
1'626	80'860.46	85'983.87	80'860.46

Nombre de collaborateurs: 6'015  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 9 / 89%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Efficacité énergétique

### Description de l'activité

CLARCOR est une société américaine fabriquant de produits, services et systèmes de filtration. Elle a deux unités d'affaires:

- Filtration pour moteurs/mobile
- Filtration industrielle/environnementale

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société propose des filtres qui nettoient l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons. Ils nettoient les liquides utilisés dans les moteurs des camions, des avions ainsi que des locomotives. Les filtres sont également utilisés dans des usines afin de réduire la pollution, éliminer les odeurs, réduire les besoins énergétiques et en améliorer l'efficacité.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## CSX CORPORATION

Siège: Jacksonville, États-Unis  
Capitalisation boursière: 25 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 12.7 milliards \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
9'548	248'018.37	229'431.52	229'431.52

Nombre de collaborateurs: 31'775  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 12 / 92%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -0.4%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Transports écologiques

### Description de l'activité

CSX Corporation est une société ferroviaire américaine de transport de marchandises.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

L'efficacité énergétique du transport par rail en comparaison aux transports routiers ou aériens est avérée. De plus, la société continue d'investir dans du matériel et des technologies de plus en plus efficaces d'un point de vue environnemental.

## DANAHER CORPORATION

Siège: Washington, États-Unis  
Capitalisation boursière: 64 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 19.9 milliards \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
1'587	147'547.96	77'881.47	77'881.47

Nombre de collaborateurs: 71'000  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 10 / 70%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Armement <5% du CA  
Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Danaher est une société américaine concevant, fabriquant et commercialisant des outils et services dans le domaine de la technologie électronique. Le groupe comprend 5 différentes branches d'activités:

- Tests et Mesures
- Environnemental
- Sciences de la vie et Diagnostics
- Dentaire
- Technologies industrielles

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société développe des outils de mesure et des systèmes de désinfection qui sont utilisés dans le domaine environnemental pour l'analyse et la gestion de la qualité de l'eau ainsi que son traitement.

## GEBERIT AG

Siège: Rapperswil-Jona, Suisse  
Capitalisation boursière: 13 milliards CHF  
Chiffre d'affaires 2014: 2.4 milliards CHF  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
417	141'863.40	82'650.92	82'650.92

Nombre de collaborateurs: 6'247  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 5 / 80%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -1%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Geberit est une société suisse spécialisée dans les installations sanitaires. Les systèmes qu'elle a développés sont destinés aux installations en applique, aux installations d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société développe des solutions sanitaires permettant une réduction de la consommation d'eau et d'énergie.

## HALMA PLC

Siège: Amersham, Grande-Bretagne  
Capitalisation boursière: 3 milliards £  
Chiffre d'affaires 2015 (31.03): 726.1 millions £  
Investissement (CHF):

**HALMA**

Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
4'436	56'612.17	23'142.55	23'142.55

Nombre de collaborateurs: 5'328  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 10 / 60%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +2%  
Controverse sectorielle spécifique: Armement <5% du CA  
Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Halma est une société anglaise organisée autour de quatre activités principales liées à la sécurité, la santé et l'environnement:

- Sécurité des procédés
- Sécurité des infrastructures
- Médical
- Environnement et analyse

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société est active dans la gestion de l'eau. En effet, leurs produits sont utilisés pour tester la qualité de l'eau, enregistrer des données environnementales, surveiller le réseau de distribution d'eau ainsi que pour le traitement de l'eau.

## ITC HOLDINGS CORPORATION

Siège: Novi, États-Unis  
Capitalisation boursière: 6 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 1 milliard \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'705	106'277.42	55'969.58	55'969.58

Nombre de collaborateurs: 587  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 10 / 90%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Efficacité énergétique

### Description de l'activité

ITC Holdings est une société américaine qui investit dans la transmission électrique afin d'améliorer la connectivité et de diminuer la congestion des systèmes de distribution ainsi que dans l'interconnexion des énergies renouvelables aux systèmes de distribution.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

De par son activité, la société modernise le réseau électrique, ce qui diminue les pertes d'énergie et permet une meilleure gestion du courant électrique, et relie les énergies renouvelables aux systèmes de distribution électrique.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## JOHNSON CONTROLS, INC.

Siège: Milwaukee, États-Unis  
Capitalisation boursière: 26 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 42.8 milliards \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
6'433	254'293.21	228'607.42	228'607.42

Nombre de collaborateurs: 167'902  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 11 / 91%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +5%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Matériaux écologiques

### Description de l'activité

Johnson Controls est une société américaine spécialisée dans les batteries et équipements pour automobiles ainsi que dans l'efficacité énergétique et opérationnelle des bâtiments.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

Les solutions offertes par la société ont pour objectif d'optimiser le rendement énergétique des édifices ainsi que des voitures.

## JOHNSON MATTHEY PLC

Siège: Londres, Grande-Bretagne  
Capitalisation boursière: 5 milliards £  
Chiffre d'affaires 2015 (31.03): 10.1 milliards £  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'684	105'214.64	79'537.05	79'537.05

Nombre de collaborateurs: 12'148  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 10 / 50%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +12%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Chimie environnementale

### Description de l'activité

Johnson Matthey est une société britannique de chimie et de technologies durables. Elle comporte 5 divisions:

- Technologies de contrôle des émissions
- Technologies des procédés
- Produits en métaux précieux
- Chimie fine
- Nouveaux business

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

Les produits et technologies de la société sont utilisés pour contrôler les émissions des véhicules et des usines, éliminer les impuretés indésirables dans les procédés de raffinage de pétrole et fabriquer des produits chimiques à partir de matières durables. Ils offrent également des composants utilisés pour des piles à combustible permettant la production d'électricité verte et propre.

## KLEINKRAFTWERK BIRSECK AG

Siège: Münchenstein, Suisse  
Capitalisation boursière: 150 millions CHF  
Chiffre d'affaires 2014: 14.7 millions CHF  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
28'294	251'816.60	250'245.20	250'245.20

Nombre de collaborateurs: 5  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 7 / 100%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Énergies renouvelables

### Description de l'activité

Kleinkraftwerk Birseck (KKB) est une société suisse productrice d'électricité issue d'énergies renouvelables.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société achète et exploite de petites centrales hydrauliques, photovoltaïques et de parcs éoliens en Suisse et dans certains pays européens.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## KONINKLIJKE DSM N.V.

Siège: Heerlen, Pays-Bas  
Capitalisation boursière: 8 milliards €  
Chiffre d'affaires 2014: 9.2 milliards €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
4'509	226'911.93	249'741.13	226'911.93

Nombre de collaborateurs: 21'351  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 7 / 100%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -2%  
Controverse sectorielle spécifique: Ingénierie génétique <5% du CA  
Secteur environnemental: Biologie environnementale

### Description de l'activité

Koninklijke DSM est une société néerlandaise de sciences, active dans la santé, la nutrition et le domaine des matériaux.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société développe différents produits respectueux de l'environnement dans les domaines de l'énergie ainsi que des matériaux. Leurs thermoplastiques, résines et fibres contribuent à alléger les véhicules et ainsi diminuer leur empreinte carbone. Leurs enzymes et levures permettent de convertir de la biomasse au sein de bioraffineries, leur technologie antireflet permet d'augmenter l'efficacité des modules solaires.

## KUBOTA CORPORATION

Siège: Osaka, Japon

Capitalisation boursière: 2'350 milliards ¥

Chiffre d'affaires 2015 (31.03): 1'587 milliards ¥

Investissement (CHF):

**For Earth, For Life**  


Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
8'931	140'309.98	74'940.16	74'940.16

Nombre de collaborateurs: 35'487

Nombre d'administrateurs / indépendants: 7 / 29%

Signataire du Global Compact: Non

Rapport durable: Oui

Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +8%

Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*

Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Kubota est une société japonaise offrant des produits et solutions dans les domaines de l'agriculture, l'eau et l'environnement. Elle a développé 2 pôles d'activité:

- Machines agricoles et industrielles
- Systèmes et équipements industriels et ingénierie de l'environnement

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société fabrique des produits liés à l'industrie de l'eau tels que des pompes, des valves et des installations de traitement de l'eau. Ceux-ci sont utilisés aussi bien pour la consommation de l'eau que son traitement ou son évacuation.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## KYOCERA CORPORATION

Siège: Kyoto, Japon

Capitalisation boursière: 2'065 milliards ¥

Chiffre d'affaires 2015 (31.03): 1'526 milliards ¥

Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
5'400	254'059.86	244'885.19	244'885.19

Nombre de collaborateurs: 68'185

Nombre d'administrateurs / indépendants: 11 / 9%

Signataire du Global Compact: Oui

Rapport durable: Oui

Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +3%

Controverse sectorielle spécifique: Aucune

Secteur environnemental: Énergies renouvelables

### Description de l'activité

Kyocera est une société japonaise spécialisée dans les composants céramiques et électroniques, les cellules photovoltaïques, l'équipement de bureau et les téléphones cellulaires.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société développe des produits respectueux de l'environnement tels que les céramiques fines, les systèmes de gestion de l'énergie, les piles à combustible à oxydes solides, les éclairages LED et les systèmes de production d'énergie solaire.

## LEM HOLDING SA

Siège: Fribourg, Suisse  
Capitalisation boursière: 861 millions CHF  
Chiffre d'affaires 2015 (31.03): 257.8 millions CHF  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
178	134'390	97'013.13	97'013.13

Nombre de collaborateurs: 1'274  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 5 / 100%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Efficacité énergétique

### Description de l'activité

LEM est une société suisse active sur le marché de la mesure des paramètres électriques. Ses produits de base sont les capteurs de tension et de courant. Les deux segments dans lesquels elle opère sont les suivants:

- Industrie
- Automobile

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

Les produits LEM sont utilisés dans plusieurs domaines d'application tels que les énergies renouvelables, l'alimentation électrique et la gestion de batteries automobiles, ce qui contribue à des économies d'énergie conséquentes et au respect de l'environnement.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## MANILA WATER COMPANY, INC.

Siège: Quezon City, Philippines  
Capitalisation boursière: 51 milliards PHP  
Chiffre d'affaires 2014: 16.4 milliards PHP  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
167'700	88'473.47	62'795.32	62'795.32

Nombre de collaborateurs: 1'322  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 11 / 36%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +27%  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Manila Water est une société philippine active dans la gestion, la distribution et le traitement de l'eau qui détient le droit exclusif de fournir des services d'eau et d'assainissement de la zone est de la Grande Manille.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société intervient dans toute la chaîne du processus de l'eau. Un accent particulier est apporté à une gestion efficace des ressources en eau et au traitement des eaux usées.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## MATSUDA SANGYO COMPANY, LTD.

Siège: Tokyo, Japon

Capitalisation boursière: 41 milliards ¥

Chiffre d'affaires 2015 (31.03): 179.5 milliards ¥

Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
5'800	69'643.53	79'324.38	69'643.53

Nombre de collaborateurs: 989

Nombre d'administrateurs / indépendants: 15 / 13%

Signataire du Global Compact: Non

Rapport durable: Oui

Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.

Controverse sectorielle spécifique: Ingénierie génétique <5% du CA

Secteur environnemental: Gestion des déchets

### Description de l'activité

Matsuda Sangyo est une société japonaise active dans le recyclage des métaux précieux, l'environnement et l'alimentaire.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société opère dans le recyclage de l'argent contenu dans les matériaux photosensibles, la collecte et le transport de déchets industriels générés par d'autres opérations de fabrication ainsi que le traitement intermédiaire et le recyclage des déchets acides et alcalis.

## MAYR-MELNHOF KARTON AG

Siège: Vienne, Autriche  
Capitalisation boursière: 2 milliards €  
Chiffre d'affaires 2014: 2.1 milliards €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
736	91'636.19	77'366.49	77'366.49

Nombre de collaborateurs: 9'399  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 11 / 73%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Tabac >5% du CA\*  
Secteur environnemental: Matériaux écologiques

### Description de l'activité

Mayr-Melnhof Karton est une société autrichienne active dans la production de cartons. Ses deux segments opérationnels sont les suivants:

- Carton
- Emballage

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société produit du papier et des emballages à base de matière première recyclée.

\*Production de paquets pour l'industrie du tabac

## NIBE INDUSTRIER AB

Siège: Markaryd, Suède  
Capitalisation boursière: 28 milliards SEK  
Chiffre d'affaires 2014: 11 milliards SEK  
Investissement (CHF):

**NIBE**

Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'064	69'721.64	29'948.42	29'948.42

Nombre de collaborateurs: 9'726  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 6 / 83%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Énergies renouvelables

### Description de l'activité

NIBE Industrie est une société suédoise fabriquant des solutions de chauffage. La société comprend 3 différentes branches d'activités:

- Systèmes énergétiques
- Éléments
- Foyers

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société développe des technologies de chauffage qui, en grande partie, contribuent à une utilisation plus efficace de l'énergie et à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

## PENTAIR PLC

Siège: Manchester, Grande-Bretagne  
Capitalisation boursière: 9 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 7 milliards \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'210	109'570.76	75'604.21	75'604.21

Nombre de collaborateurs: 28'400  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 11 / 91%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Nucléaire <5% du CA  
Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Pentair est une société anglaise offrant des produits, services et solutions pour l'industrie de l'eau, des fluides, de la gestion thermique et des équipements de protection. Le groupe comprend 4 différentes branches d'activités:

- Valves et contrôles
- Solutions d'écoulement et de filtration
- Systèmes de qualité de l'eau
- Solutions techniques

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société offre des solutions permettant de réduire, récupérer, filtrer et réutiliser l'eau. Elle est présente à chaque étape du processus de l'eau grâce à ses pompes à eau, ses filtres, ses systèmes et ses solutions de distribution et de traitement de l'eau.

## RICARDO PLC

Siège: Shoreham-by-Sea, Grande-Bretagne  
Capitalisation boursière: 478 millions £  
Chiffre d'affaires 2015: 257.5 millions £  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
6'311	84'218.77	35'172.21	35'172.21

Nombre de collaborateurs: 2'105  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 8 / 50%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +10%  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Transports écologiques

### Description de l'activité

Ricardo est une société anglaise active dans le domaine de l'ingénierie, de la technologie ainsi que du conseil pour l'industrie des transports, énergétique et des énergies renouvelables.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société offre des solutions permettant une amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et des systèmes industriels. Pour l'industrie des transports, elle conçoit et développe des moteurs, transmissions ainsi que des systèmes hybrides et électriques. Dans le domaine énergétique, la société se concentre sur des solutions durables pour la production, le stockage et la distribution d'énergie conventionnelle et renouvelable. Enfin, Ricardo offre des conseils en environnement axés sur la qualité de l'air, le changement climatique, l'efficacité des ressources ainsi que la gestion des de l'eau et des déchets.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées.

## ROTORK PLC

Siège: Bath, Grande-Bretagne  
Capitalisation boursière: 1.6 milliard £  
Chiffre d'affaires 2014: 594.7 millions £  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
23'890	64'395.69	58'639.28	58'639.28

Nombre de collaborateurs: 3'469  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 10 / 50%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +11%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Efficacité énergétique

### Description de l'activité

Rotork est une société anglaise active dans la fabrication de motorisations et le contrôle de flux de gaz et de liquide. La société comporte 4 divisions:

- Contrôles
- Systèmes de fluides
- Engrenages
- Instruments

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société conçoit et produit des régulateurs de vitesse qui permettent une réduction de la consommation énergétique des installations industrielles.

## RPS GROUP PLC

Siège: Abingdon, Grande-Bretagne  
Capitalisation boursière: 527 millions £  
Chiffre d'affaires 2014: 572.2 millions £  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
21'929	76'677.74	71'543.36	71'543.36

Nombre de collaborateurs: 4'530  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 9 / 67%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -1%  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Conseil en environnement

### Description de l'activité

RPS est une société anglaise de conseil stratégique positionné pour fournir des conseils indépendants sur:

- l'exploration et production de pétrole et de gaz ainsi que d'autres ressources naturelles,
- le développement et la gestion de l'environnement bâti et naturel,
- le développement de l'infrastructure pour assurer l'approvisionnement des ressources énergétiques sur le marché et permettre à la population du monde d'avoir accès aux transports, à l'eau ainsi qu'à l'électricité

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société donne des conseils environnementaux.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées.

## COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Siège: Courbevoie, France  
Capitalisation boursière: 22 milliards €  
Chiffre d'affaires 2014: 41.1 milliards €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
5'149	223'118.18	287'184.77	223'118.18

Nombre de collaborateurs: 181'742  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 18 / 44%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -5%  
Controverse sectorielle spécifique: Armement <5% du CA  
Secteur environnemental: Matériaux écologiques

### Description de l'activité

La Compagnie de Saint-Gobain est une société française spécialisée dans la production, la transformation et la distribution de matériaux. Elle est organisée en trois pôles:

- Matériaux innovants
- Produits pour la Construction
- Distribution Bâtiment

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société conçoit et développe des solutions innovantes permettant d'améliorer la qualité des lieux de vie et de réduire l'impact environnemental des bâtiments.

## SCHNEIDER ELECTRIC SE

Siège: Rueil-Malmaison, France  
Capitalisation boursière: 31 milliards €  
Chiffre d'affaires 2014: 24.9 milliards €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
3'701	211'523.28	268'955.02	211'523.28

Nombre de collaborateurs: 185'965  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 17 / 59%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -9%  
Controverse sectorielle spécifique: Armement <5% du CA  
Secteur environnemental: Efficacité énergétique

### Description de l'activité

Schneider Electric est une société française spécialisée dans le management énergétique et la distribution de l'électricité.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société offre différents produits et services permettant une amélioration de l'efficacité énergétique des industries, des bâtiments et de tous types de procédés industriels.

## SGS SA

Siège: Genève, Suisse  
Capitalisation boursière: 15 milliards CHF  
Chiffre d'affaires 2014: 5.9 milliards CHF  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
137	261'807	232'090.80	232'090.80

Nombre de collaborateurs: 83'515  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 9 / 89%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -2%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Conseil en environnement

### Description de l'activité

SGS est une société de services suisse active dans les domaines de la certification, l'inspection, l'externalisation et la gestion de risques.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société offre des services liés à la conformité aux réglementations sur l'environnement, à la sécurité environnementale et à l'évaluation de la performance écologique des entreprises. Son service de certification permet aux sociétés de contrôler et de réduire leurs impacts sur l'environnement.

## SHIMANO INC.

Siège: Sakai, Japon  
Capitalisation boursière: 1'677 milliards ¥  
Chiffre d'affaires 2014: 333.2 milliards ¥  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
720	111'797.12	33'605.45	33'605.45

Nombre de collaborateurs: 13'342  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 15 / 7%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Transports écologiques

### Description de l'activité

SHIMANO est une société japonaise développant, fabriquant et distribuant des pièces et composants pour les vélos, mais également pour la pêche et l'aviron.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La majorité des revenus de la société provient de son activité dans les pièces de vélo, ce qui favorise une mobilité douce.

## SOLARWORLD AG

Siège: Bonn, Allemagne  
Capitalisation boursière: 135 millions €  
Chiffre d'affaires 2014: 573.4 millions €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
5'267	52'272.72	165'342.98	52'272.72

Nombre de collaborateurs: 2'730  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 6 / 100%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +33%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Énergies renouvelables

### Description de l'activité

SolarWorld est une société allemande fabricant et fournissant une large palette de produits photovoltaïques, des panneaux solaires aux accessoires.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société concentre son activité autour de l'énergie solaire qui est une des principales formes d'énergies renouvelables.

## SOUND GLOBAL LTD.

Siège: Pékin, Chine  
Capitalisation boursière: 8 milliards HKD  
Chiffre d'affaires 2014: 3.6 milliards RMB  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
93'900	48'512.12	37'943.60	37'943.60

Nombre de collaborateurs: 2'201  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 9 / 33%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Sound Global est une société chinoise offrant des solutions clés en main de traitement des eaux et des eaux usées.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société propose des services couvrant toute la chaîne de valeur de l'industrie des traitements des eaux, de la conception à la construction d'installations en passant par leur exploitation et leur maintenance.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## SPECTRIS PLC

Siège: Egham, Grande-Bretagne  
Capitalisation boursière: 2 milliards £  
Chiffre d'affaires 2014: 1.2 milliard £  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'789	74'149.02	57'582.27	57'582.27

Nombre de collaborateurs: 8'000  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 8 / 75%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +14%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Efficacité énergétique

### Description de l'activité

Spectris est une société anglaise qui conçoit et développe des outils permettant l'amélioration de la productivité des installations industrielles et le contrôle des émissions de gaz ou autres polluants.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société offre différents outils de mesure permettant de détecter les micropolluants dans les liquides, les aérosols et le gaz.

## SWECO AB

Siège: Stockholm, Suède  
Capitalisation boursière: 13 milliards SEK  
Chiffre d'affaires 2014: 9.2 milliards SEK  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'460	36'291.68	35'698.96	35'698.96

Nombre de collaborateurs: 8'943  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 10 / 40%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Nucléaire <5% du CA  
Secteur environnemental: Conseil en environnement

### Description de l'activité

Sweco est une société suédoise offrant des services d'ingénierie dans l'infrastructure, l'énergie, l'industrie, l'urbanisme et l'environnement.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

Les différents métiers de la société permettent d'offrir des services intégrant les notions de développement durable dans les projets d'ingénierie.

## TOMRA SYSTEMS ASA

Siège: Asker, Norvège  
Capitalisation boursière: 14 milliards NOK  
Chiffre d'affaires 2014: 4.7 milliards NOK  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
9'593	103'605.39	85'985.20	85'985.20

Nombre de collaborateurs: 2'448  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 7 / 57%  
Signataire du Global Compact: Oui  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -5%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Gestion des déchets

### Description de l'activité

TOMRA est une société norvégienne proposant des solutions technologiques en matière de (ré)utilisation optimisée des matières premières.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société développe des solutions permettant de récupérer de manière automatique les différents déchets, de les trier puis de les recycler.

## UMICORE SA

Siège: Bruxelles, Belgique  
Capitalisation boursière: 4 milliards €  
Chiffre d'affaires 2014: 8.8 milliards €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
4'979	209'335.98	232'168.15	209'335.98

Nombre de collaborateurs: 14'074  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 9 / 33%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: -4%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Matériaux écologiques

### Description de l'activité

Umicore est une société belge spécialisée dans la technologie des matériaux et le recyclage. Ses activités sont axées sur quatre domaines:

- Catalyse
- Matériaux énergétiques
- Matériaux de performance
- Recyclage

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société tire la majorité de ses revenus des technologies propres telles que les catalyseurs de contrôle des émissions, les matériaux pour les batteries rechargeables et le recyclage.

## UNION PACIFIC CORPORATION

Siège: Omaha, États-Unis  
Capitalisation boursière: 67 milliards \$  
Chiffre d'affaires 2014: 24 milliards \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
3'090	241'879.64	286'239.30	241'879.64

Nombre de collaborateurs: 47'201  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 11 / 91%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Oui  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: +6%  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Transports écologiques

### Description de l'activité

Union Pacific Corporation est une société ferroviaire américaine de transport de marchandises.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

L'efficacité énergétique du transport par rail en comparaison aux transports routiers ou aériens est avérée. De plus, la protection de l'environnement est un thème essentiel pour la société, que ce soit par l'augmentation de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions atmosphériques et la consommation d'énergie ou le recyclage des matériaux utilisés.

## VOSSLOH AG

Siège: Werdohl, Allemagne  
Capitalisation boursière: 794 millions €  
Chiffre d'affaires 2014: 1.3 milliard €  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
772	49'964.78	92'418.27	49'964.78

Nombre de collaborateurs: 5'781  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 5 / 60%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Transports écologiques

### Description de l'activité

Vossloh est une société allemande construisant du matériel et des infrastructures ferroviaires. Elle regroupe quatre divisions:

Core Components

Customized Modules

Lifecycle Solutions

Transportation

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

Le rail fait partie des moyens de transport les plus écologiques. Ainsi, la société favorise la mobilité respectueuse de l'environnement des voyageurs et des marchandises avec ses produits et services.

## WASION GROUP HOLDINGS LIMITED

Siège: Hong Kong, Chine  
Capitalisation boursière: 8 milliards HKD  
Chiffre d'affaires 2014: 2.8 milliards RMB  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
54'100	56'459.02	24'023.84	24'023.84

Nombre de collaborateurs: 4'153  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 11 / 36%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: N.A.\*  
Secteur environnemental: Efficacité énergétique

### Description de l'activité

Wasion Group est une société chinoise offrant des instruments de mesure et de gestion de l'énergie.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société propose des outils de mesure de consommation utilisés dans les industries de l'électricité, de l'eau, du gaz et thermique permettant une amélioration de l'efficacité des procédés industriels ainsi qu'une conservation des ressources naturelles et une préservation de l'environnement.

\*Toutes les informations ne découlant pas d'une source indépendante de CONINCO ne sont pas publiées

## WATTS WATER TECHNOLOGIES, INC

Siège: North Andover, Etats-Unis  
Capitalisation boursière: 1 milliard \$  
Chiffre d'affaires 2014: 1.5 milliard \$  
Investissement (CHF):



Quantité	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur comptable
1'900	94'467.37	66'516.46	66'516.46

Nombre de collaborateurs: 6'100  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 9 / 78%  
Signataire du Global Compact: Non  
Rapport durable: Non  
Évolution annuelle des émissions de gaz à effet de serre: N.A.  
Controverse sectorielle spécifique: Aucune  
Secteur environnemental: Gestion de l'eau

### Description de l'activité

Watts Water Technologies est une société américaine concevant et fabriquant des solutions et équipements pour la plomberie, le chauffage ainsi que la qualité de l'eau.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société offre une large gamme de solutions liées à l'eau telles que l'analyse, le traitement, la gestion et la filtration de l'eau potable ainsi que des eaux de pluie et usées.

## G2E GLASS2ENERGY SA

Siège: Villaz-St-Pierre, Suisse  
Date de création: Novembre 2011  
Capital-actions: 9'547'220 CHF  
Investissement (CHF):



Quantité	Participation
2'500	100'020

Nombre de collaborateurs: 30  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 7 / 86%  
Date du premier investissement: Novembre 2013  
Stade de développement: Pré-Industriel  
Secteur environnemental: Énergies renouvelables

### Description de l'activité

G2e est une société suisse active dans le design, l'ingénierie, la fabrication, le marketing et la vente d'un nouveau type de cellules solaires transparentes et colorées.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société produit des cellules solaires basées sur la technologie DSC (Dye Sensitized solar Cells). Cette dernière a été développée par le professeur Michael Graetzel à l'EPFL de Lausanne en Suisse. Cette technologie est souvent comparée à une sorte de photosynthèse artificielle. Pour répliquer cette photosynthèse un processus chimique est utilisé à la place de l'utilisation de silicium conventionnel dans les panneaux solaires. g2e a élaboré un procédé de fabrication unique d'encapsulation des composants chimiques dans du verre. Un débouché majeur est le BIPV (Building-integrated photovoltaic), c'est-à-dire le photovoltaïque intégré à la construction.

## MCE-5 DEVELOPMENT S.A.

Siège: Lyon, France  
Date de création: Janvier 2000  
Capital-actions: 1'642'104.10 €  
Investissement (CHF):



Quantité	Participation
7'000	362'898

Nombre de collaborateurs: 35  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 8 / 88%  
Date du premier investissement: Décembre 2014  
Stade de développement: Industriel  
Secteur environnemental: Énergies renouvelables

### Description de l'activité

MCE-5 est une société française active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société a développé une technologie VCR (taux de compression variable) pour les moteurs de voiture. Celle-ci permet notamment d'adapter le volume de la chambre de combustion à la masse de gaz qu'on y introduit et ainsi d'optimiser la performance et le rendement ainsi que de réduire les émissions de CO2.

## STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL SCA

Siège: Luxembourg  
Date de création: Avril 2011  
Capital-actions: 31'973 €  
Investissement (CHF):



Quantité	Participation
4'961	1

Nombre de collaborateurs: N.A.  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 1 / 0%  
Date du premier investissement: Septembre 2012  
Stade de développement: Société dormante  
Secteur environnemental: Biologie environnementale

### Description de l'activité

STEVIA est une société luxembourgeoise active dans le développement du commerce et de l'industrie relative à la substance naturelle extraite de la Stevia et de ses produits dérivés.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société produit de la Stevia qui est une alternative naturelle au sucre. Ses propriétés sont bénéfiques aussi bien en termes nutritionnels qu'environnementales.

## TYRE RECYCLING SOLUTIONS SA

Siège: Gland, Suisse  
Date de création: Mars 2013  
Capital-actions: 695'093 CHF  
Investissement (CHF):



Quantité	Participation
128'866	500'000

Nombre de collaborateurs: 8  
Nombre d'administrateurs / indépendants: 4 / 100%  
Date du premier investissement: Juin 2015  
Stade de développement: Pré-Industriel  
Secteur environnemental: Gestion des déchets et chimie environnementale

### Description de l'activité

TRS est une société suisse active dans le domaine du recyclage des pneus.

### Activité liée aux stratégies de ONE CREATION

La société couvre les différentes étapes de recyclage de pneus jusqu'à obtenir une matière brute, à savoir de la poudre de caoutchouc micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surface uniques lui permettant d'être réintroduite dans des produits de haute qualité.



# ÉTATS FINANCIERS

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

(avec comparatifs 2014)

(exprimés en CHF)

COMPTE	ANNEXE	2015	2014
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités	4	3'982'664	1'601'705
Actifs de régularisation		<u>38'046</u>	<u>7'291</u>
Total actif circulant		<u>4'020'710</u>	<u>1'608'996</u>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Titres cotés, net	5/13	4'445'396	6'081'204
Participations non cotées	6	890'672	625'257
Prêt convertible	7	150'020	150'020
Frais de fondation, net		<u>-</u>	<u>62'100</u>
Total actif immobilisé		<u>5'486'088</u>	<u>6'918'581</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u>9'506'798</u>	<u>8'527'577</u>
<b>PASSIF</b>			
<b>FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME:</b>			
Dettes à court terme		10'428	2'400
Passifs de régularisation et provisions à court terme		<u>90'666</u>	<u>103'670</u>
Total fonds étrangers à court terme		<u>101'094</u>	<u>106'070</u>
Total fonds étrangers		<u>101'094</u>	<u>106'070</u>
<b>FONDS PROPRES:</b>			
Capital-social	8	9'120'000	8'100'000
Réserve légale issue du bénéfice		32'151	-
Réserve facultative issue du bénéfice		<u>253'553</u>	<u>321'507</u>
Total fonds propres		<u>9'405'704</u>	<u>8'421'507</u>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>9'506'798</u>	<u>8'527'577</u>

**DE PROFITS ET PERTES**  
**DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
(avec comparatifs 2014)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>PRODUITS</b>			
Revenus des titres	9	185'108	148'809
Produits financiers		10	12'958
Commission d'émission		30'600	7'200
Plus-value sur titres		<u>713'048</u>	<u>384'793</u>
Total des produits		<u>928'766</u>	<u>553'760</u>
<b>CHARGES</b>			
Honoraires professionnels	10	72'922	23'577
Intérêts et frais bancaires		37'945	26'474
Droit de timbre		10'200	2'400
Amortissement frais de fondation		62'100	62'100
Moins-value sur titres		<u>429'995</u>	-
Total des charges		613'162	114'551
Résultat annuel avant impôts		315'604	439'209
Impôts directs		<u>67'907</u>	<u>102'342</u>
BÉNÉFICE ANNUEL		247'697	336'867
BÉNÉFICE (PERTE) AU BILAN, en début 'exercice		321'507	(15'360)
Dividende		(283'500)	-
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		<u>(32'151)</u>	-
BÉNÉFICE AU BILAN, en fin d'exercice		<u><u>253'553</u></u>	<u><u>321'507</u></u>

## 1. GÉNÉRAL

La société Coopérative ONE CREATION ayant son siège à Vevey et créée le 7 juin 2010 a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

Base comptable - Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse. Le Conseil d'administration a appliqué le nouveau droit comptable à partir de l'exercice qui a commencé le 1er janvier 2015. Pour faciliter la comparaison, les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés conformément aux exigences du nouveau droit comptable. Seuls les comptes annuels approuvés par l'Assemblée générale ont force juridique.

Titres - Les titres sont portés au bilan au plus bas entre le coût d'acquisition et la valeur boursière, lorsque ceux-ci sont cotés.

Participations non cotées - Les participations non cotées sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements éventuels pour dépréciation de valeur durable.

## 3. NOMBRE DE COLLABORATEURS

La Société n'a aucun employé.

## 4. LIQUIDITÉS

Le montant des liquidités s'élève à CHF 3'982'664. Les dividendes reçus, une partie du produit des ventes réalisées ainsi que la part du capital social non investie ont été placées dans des parts de fonds monétaires à liquidité journalière en attente d'investissements futurs.

## 5. TITRES CÔTÉS, NET

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Titres cotés au coût d'acquisition	4'854'343	6'615'782
Provision pour moins-value	(408'947)	(534'578)
Titres cotés, net	<u>4'445'396</u>	<u>6'081'204</u>

## 6. PARTICIPATIONS NON COTÉES

	<u>Détention</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
MCE – 5 Development SA	< 1%	362'898	403'590
Stevia Growers SA International SCA	< 1%	1	121'647
Tyre Recycling Solutions SA	1,85%	500'000	-
G2e glass 2 energy SA	< 1%	27'773	100'020
		<hr/>	<hr/>
Participations non cotées		<u>890'672</u>	<u>625'257</u>

**MCE – 5 Development SA**, Lyon - France, créée en janvier 2000, cette société est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes. Son capital social s'élève à EUR 1'523'421. La participation de EUR 336'000 a été acquise en décembre 2014. La dépréciation du titre entre 2014 et 2015 provient de la perte de change dû à l'abandon du taux plancher EUR/CHF par la BNS en janvier 2015.

**G2e glass 2 energy SA**, Villaz-Saint-Pierre, Fribourg, est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de cellules solaires à colorants. Créée en 2011, son capital-actions est de CHF 4'725'670. La participation de CHF 100'020 d'un montant nominal de CHF 25'000 a été acquise en novembre 2013. Au 31.12.2015, il a été décidé de valoriser la participation à CHF 27'773 selon le dernier prix d'émission du 26.05.2015, soit CHF 11,109 l'action.

**Stevia Growers SA International SCA**, Luxembourg, a spécifiquement comme objet le développement du commerce et de l'industrie relative à la substance naturelle extraite de plantes dites stevia et de ses produits dérivés. Créée en 2011, son capital-actions est de EUR 31'973. La participation de EUR 100'000 a été acquise en septembre 2012. Le 8.12.2015, le Conseil d'Administration de ONE CREATION a décidé d'amortir entièrement la participation.

**Tyre Recycling Solutions SA (TRS)**, Gland, Vaud, est active dans le recyclage des pneus usagés. Les trois composants du pneu, à savoir, les fibres, le métal et le caoutchouc sont séparés par pulvérisation à l'eau. Le métal récupéré est revendu comme ferraille et les fibres pour de l'isolation. Le caoutchouc est quant à lui réduit à l'état de poudre micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surface uniques lui permettant d'être réintroduite dans des produits de haute qualité. Créée en 2013, son capital-actions est de CHF 695'093. La participation de CHF 500'000 d'un montant nominal de CHF 12'887 a été acquise en juin 2015.

## 7. PRÊT CONVERTIBLE

Il s'agit d'une participation convertible de CHF 150'020 acquise en juillet 2014 auprès de G2e glass 2 energy SA (voir annexe n° 5). Les informations concernant ce prêt sont les suivantes:

- Dette convertible maximale émise: CHF 3'627'280
- Taux d'intérêt: 6%. Intérêt payé en liquide ou en actions. Paiement trimestriel ou lors du remboursement (ou conversion) de la dette. Cette décision est à discrétion du conseil d'administration de g2e.
- Date d'échéance: 30.12.2016
- Taux de conversion: CHF 40 pour une action de CHF 10

## 8. CAPITAL-SOCIAL

Le capital social est composé de 912 parts de CHF 10'000 (2014: 810 parts de CHF 10'000).

## 9. REVENUS DES TITRES

Les revenus des titres sont constitués des dividendes distribués par les sociétés cotées dans lesquelles la Coopérative détient des parts.

## 10. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La rubrique honoraires professionnels comprend:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Honoraires divers	7'812	-
Frais Assemblée Générale et marketing	46'110	14'033
Frais du Conseil d'administration	-	610
Honoraires d'audit et services liés	19'000	8'934
Total	<u>72'922</u>	<u>23'577</u>

## 11. CALCUL DE LA VALEUR D'UNE PART SOCIALE

Le calcul de la valeur d'une part sociale s'effectue de la manière suivante :

	2015	2014
Capital social	9'120'000	8'100'000
Réserve légale issue du bénéfice	32'151	-
Réserve facultative issue du bénéfice	253'553	321'507
Fonds propres	9'405'704	8'421'507
Nombre de parts enregistrées au registre des associés	<u>912</u>	<u>810</u>
Valeur d'une part sociale	<u><u>10'313</u></u>	<u><u>10'397</u></u>

## 12. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement important n'est survenu après la date du bilan.

# PRISES DE PARTICIPATIONS COTÉES AU 31.12.2015

Quantité	Titres	Monnaie estimation	Estimation	Coût d'acquisition	Valeur Comptable
2'226	AIR LIQUIDE	CHF	250'887.03	231'496.14	231'496.14
1'050	AIR PRODUCTS & CHEMICALS	CHF	136'752.12	86'654.67	86'654.67
3'038	ALBIOMA	CHF	49'387.01	76'487.32	49'387.01
6'704	APPLIED MATERIALS	CHF	125'288.84	88'538.48	88'538.48
1'547	AURUBIS	CHF	79'020.69	77'776.54	77'776.54
1'290	BADGER METER	CHF	75'656.68	42'346.83	42'346.83
38	BELIMO HOLDING	CHF	93'100.00	74'865.38	74'865.38
1'626	CLARCOR	CHF	80'860.46	85'983.87	80'860.46
9'548	CSX	CHF	248'018.37	229'431.52	229'431.52
1'587	DANAHER	CHF	147'547.96	77'881.47	77'881.47
417	GEBERIT	CHF	141'863.40	82'650.92	82'650.92
4'436	HALMA	CHF	56'612.17	23'142.55	23'142.55
2'705	ITC HOLDINGS	CHF	106'277.42	55'969.58	55'969.58
6'433	JOHNSON CONTROLS	CHF	254'293.21	228'607.42	228'607.42
2'684	JOHNSON MATTHEY	CHF	105'214.64	79'537.05	79'537.05
28'294	KLEINKRAFTWERK BIRSECK	CHF	251'816.60	250'245.20	250'245.20
4'509	KONINKLIJKE DSM	CHF	226'911.93	249'741.13	226'911.93
8'931	KUBOTA	CHF	140'309.98	74'940.16	74'940.16
5'400	KYOCERA	CHF	254'059.86	244'885.19	244'885.19
178	LEM HOLDING	CHF	134'390.00	97'013.13	97'013.13
167'700	MANILA WATER COMPANY	CHF	88'473.47	62'795.32	62'795.32
5'800	MATSUDA SANGYO	CHF	69'643.53	79'324.38	69'643.53
736	MAYR-MELNHOF KARTON	CHF	91'636.19	77'366.49	77'366.49
2'064	NIBE INDUSTRIER 'B'	CHF	69'721.64	29'948.42	29'948.42
2'210	PENTAIR	CHF	109'570.76	75'604.21	75'604.21
6'311	RICARDO	CHF	84'218.77	35'172.21	35'172.21
23'890	ROTORK	CHF	64'395.69	58'639.28	58'639.28
21'929	RPS GROUP	CHF	76'677.74	71'543.36	71'543.36
5'149	SAINT-GOBAIN	CHF	223'118.18	287'184.77	223'118.18
3'701	SCHNEIDER ELECTRIC	CHF	211'523.28	268'955.02	211'523.28
137	SGS REG.	CHF	261'807.00	232'090.80	232'090.80
720	SHIMANO	CHF	111'797.12	33'605.45	33'605.45
5'267	SOLARWORLD	CHF	52'272.72	165'342.98	52'272.72
93'900	SOUND GLOBAL	CHF	48'512.12	37'943.60	37'943.60
2'789	SPECTRIS	CHF	74'149.02	57'582.27	57'582.27
2'460	SWECO 'B'	CHF	36'291.68	35'698.96	35'698.96
9'593	TOMRA SYSTEMS	CHF	103'605.39	85'985.20	85'985.20
4'979	UMICORE	CHF	209'335.98	232'168.15	209'335.98
3'090	UNION PACIFIC	CHF	241'879.64	286'239.30	241'879.64
772	VOSSLOH	CHF	49'964.78	92'418.27	49'964.78
54'100	WASION GROUP HOLDINGS	CHF	56'459.02	24'023.84	24'023.84
1'900	WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	CHF	94'467.37	66'516.46	66'516.46
	<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>5'387'789.46</b>	<b>4'854'343.29</b>	<b>4'445'395.61</b>

## PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

---

Le Conseil d'administration de ONE CREATION propose de répartir le bénéfice au bilan au 31 décembre 2015, s'élevant à CHF 253'553 comme suit:

- Attribution à la réserve générale	24'770
- Dividende	228'000
- Report du solde à compte nouveau	783
	<hr/>
Total	<u>253'553</u>

## Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale des Associés de  
**ONE CREATION, Vevey**

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de ONE CREATION, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été contrôlés selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Dans notre rapport du 10 mars 2015, nous avons émis une opinion sans réserve.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

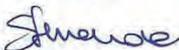
## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

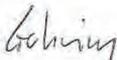
Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

### Deloitte SA



Simona Terranova  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Jürg Gehring  
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 11 mars 2016

### Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

# PERSPECTIVES

---

La confiance des associés, cumulée à un engagement important de la Direction qui aura investi plus de CHF 3,5 millions de salaires au cours des cinq premiers exercices comptables ont permis de démontrer la faisabilité du modèle coopératif dans la création d'une nouvelle relation entre l'économie et la finance.

Une gestion rigoureuse du capital social et des participations, combinée à une étroite relation avec le Conseil d'administration, qui a également renoncé à toute rémunération au cours des mêmes exercices, ont permis que qualifier un modèle qui devient un point d'intérêt au niveau international.

En effet, la coopérative offre une structure juridique qui est de plus en plus considérée dans son fondement. Nous reprenons ci-après quelques valeurs qui peuvent être considérées comme des piliers de développement:

- Des investissements dans des industries/entreprises dont l'activité à un impact positif sur l'environnement
- Avoir une démarche de copropriétaire et non de co-investisseur
- Exclure toute spéculation financière de recherche de profits à court terme
- Les actionnaires ont un droit de vote équivalent, soit indépendant de leur participation propre
- Le temps est un bien précieux qui peut être intégré dans le développement
- Lorsque le rendement dépasse un certain niveau, conformément aux statuts, il peut être alloué des moyens définis pour supporter des projet promouvant la protection de l'environnement
- Une totale transparence tant au marché que pour les associés.

Fort de l'acquis, ONE CREATION représente résolument une alternative au développement économique. Les objectifs sont multiples. Avec ses résultats à l'appui, un démarchage intensif au marché sera entrepris. Il est appuyé le fait que chaque associé peut apporter un nouvel associé et la Direction va cultiver ce point qui a été développé dans le présent rapport annuel. Il est également ciblé une extension du réseau de vecteurs de participations, tant au niveau suisse qu'international. Des opportunités permettraient à ONE CREATION d'avoir un statut de co-investisseur avec soit des venture capitalistes ou des sociétés de *Private Equity*. Des entretiens sont en cours au moment de la réalisation de ce rapport.

L'aboutissement de ces démarches sera à même de pouvoir absorber toute augmentation substantielle et conséquente du capital social et d'assurer la continuité dans la construction d'un portefeuille diversifié des participations tant cotées que non cotées.

Dans ce contexte, il est planifié un renforcement du Conseil d'administration pour enrichir la Coopérative de nouvelles compétences complémentaires et étendre encore plus son potentiel tant de développement que de rayonnement.



# 56 QUESTIONS ET RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE

---

ONE CREATION, Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel est la raison sociale inscrite au Registre du commerce.

Ci-après, les dénominations «la Coopérative» ou «ONE CREATION» sont utilisées.

CONINCO Explorers in finance SA est une société active depuis 25 ans dans le conseil financier, le contrôle de gestion, suivi et surveillance, la qualification et l'allocation d'actifs et de gestionnaires. Elle est agréée par la FINMA, autorité de surveillance des marchés financiers, en tant que gestionnaire de placements collectifs. La société est une valeur patrimoniale de la famille du fondateur M. Olivier Ferrari qui la détient en majorité.

## 1. ONE CREATION est-elle un produit financier ?

Non.

ONE CREATION est une société de droit suisse sous la forme d'une Coopérative de prises de participations.

## 2. Qu'est-ce qu'une coopérative ?

La coopérative est une entité économique fondée sur le principe de la coopération servant au mieux les intérêts de ses associés. Elle se distingue d'une société commerciale ou encore d'une fondation par les droits des associés et les caractéristiques du capital social. Elle s'inscrit dans une économie solidaire ou dans une dynamique de transition environnementale et sociale.

## 3. Pourquoi choisir ONE CREATION plutôt qu'un produit financier ?

Dans une coopérative comme ONE CREATION, la souscription au capital social est par principe ouverte à tous. Les investisseurs sont propriétaires de la société de la même manière que dans une société anonyme, puisqu'ils en possèdent au moins une part du capital social. Mais ils disposent d'un droit égalitaire en assemblée générale de se prononcer sur la conduite des affaires, quelle que soit l'ampleur de leur engagement financier.

Chaque voix ayant le même poids et chaque part la même valeur maximale, la gestion des affaires est menée dans l'intérêt de tous pour la pérennité de la société en respect de son but social.

## 4. En quoi ONE CREATION se différencie-t-elle d'un produit financier existant ?

ONE CREATION est une coopérative. Il s'agit d'une très ancienne forme juridique qui défend l'intérêt collectif de ses associés. ONE CREATION se profile dans le domaine des technologies de l'environnement selon son but.

Un produit financier n'est pas une société ni une institution dotée de la personnalité juridique. Il est constitué par les apports des investisseurs qui veulent réaliser un placement collectif. C'est un contrat; plus précisément, c'est un contrat de placement collectif.

## 5. Pourquoi une coopérative plutôt qu'une fondation d'investissement LPP (droit suisse) ?

La fondation d'investissement est une structure juridique assimilable dans sa forme à un fonds de placement; cette structure juridique est spécifique à la Suisse et, par conséquent, restrictive par rapport aux objectifs que déploie la Coopérative. Une fondation est également restrictive pour le développement de ONE CREATION car

elle ne s'adresse qu'à des institutions de droit suisse. Le but social de ONE CREATION n'est ni lié à la gestion collective ni à la gestion privée de biens communs. Elle est une société de prises de participations à long terme.

## 6. Quel droit régit une coopérative ?

Le titre 29 du Code suisse des obligations (CO) constitue la base légale en la matière. À défaut, le droit des sociétés anonymes suisse s'applique par analogie (titre 26, CO).

## 7. Quelle est la raison d'être de ONE CREATION ?

La structure, le but ainsi que les domaines d'interaction de ONE CREATION tendent vers la mise en commun de moyens pour promouvoir un progrès économique en respect de l'environnement et de l'évolution des besoins de l'humanité.

Par sa structure ouverte à tous et égalitaire dans les droits de décision, la Coopérative propose une participation citoyenne et démocratique au développement des sociétés dans lesquelles elle est active, et par conséquent aussi au développement de l'économie dans son ensemble.

Elle est une réponse à la demande d'investissements économiques durables.

## 8. Pourquoi l'environnement ?

Au vu des changements sociaux et économiques dans le monde, deux principaux secteurs apparaissent déjà comme étant porteurs de croissance: les besoins liés à l'arrivée en retraite des baby-boomers des années 40 et plus spécifi-

- Énergies renouvelables
- Biologie environnementale
- Matériaux écologiques
- Transports écologiques
- Gestion des déchets

## 12. ONE CREATION applique-t-elle des critères exclusifs pour la sélection des entreprises ?

En ce qui concerne les entreprises considérées comme «Pure» ou «Mix players», leurs activités

quement 60 et l'environnement. La première dispose déjà d'une bonne infrastructure financière. L'environnement, en revanche, est un secteur de croissance à long terme qui dispose d'un potentiel concret tant au niveau local que mondial.

## 9. Que sont les technologies de l'environnement ?

Ce sont les applications techniques et industrielles des avancées de la recherche scientifique dont on peut attendre qu'elles amènent un mieux-être en lien avec l'environnement naturel et l'humain. L'exploitation économique de ces technologies cherche à concilier les aspects économiques et environnementaux du développement durable.

## 10. Qu'est-ce que le développement durable ?

La définition largement admise est celle donnée par le Rapport Brundtland des Nations Unies, datant de 1987: «Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins». On lui reconnaît généralement trois champs d'action: social, économique et environnemental.

## 11. Dans quelles technologies ONE CREATION va-t-elle s'engager ?

Le domaine des technologies de l'environnement étant virtuellement illimité, ONE CREATION ne s'engage que dans des activités durables tant au niveau technique, environnemental qu'économique. Et ce dans les domaines suivants:

- Chimie environnementale
- Conseil en environnement
- Efficacité énergétique
- Gestion de l'eau

doivent appartenir à la définition des technologies de l'environnement utilisées par ONE CREATION et aux secteurs définis dans la question 11. Pour les entreprises de «Support», une partie de leurs activités doit également correspondre à la définition et aux secteurs. De surcroît, si l'activité principale va à l'encontre du

but de la technologie de l'environnement exploitée par l'entreprise, alors la société sera exclue. Pour cela, différentes activités sont considérées comme exclusives (exploitation pétrolière, armement, OGM, etc.).

De plus, lorsque les bénéfices environnementaux qu'engendre la technologie ne sont pas certains sur le long terme ou que la technologie est actuellement controversée, alors la compagnie sera qualifiée de «Controversée». Il reviendra donc au Conseil d'administration de décider de la prise de participation ou non, en connaissance de cause.

### **13. Qui peut devenir associé de ONE CREATION ?**

La qualité d'associé est ouverte à toutes personnes morales ou physiques, privées, sociétés commerciales ou à but non lucratif, fonds de pensions, communautés publiques. Ceci n'est qu'un échantillon non exhaustif des différents acteurs disposant de la capacité de placer des capitaux à long terme.

### **14. Comment devient-on associé ?**

Tout demandeur acquiert la qualité d'associé en souscrivant au moins une part du capital social de ONE CREATION. Il le reste aussi longtemps qu'il conserve au moins une part du capital social. Chaque demande doit être validée par le Conseil d'administration.

### **15. Quelles sont les modalités de souscription ?**

Le prix d'émission d'une part sociale de ONE CREATION s'élève à CHF 10'000.-, sous réserve de modification des statuts. Le minimum de parts souscrites par associé est d'une part et le nombre maximum est de 10'000 parts.

S'ajoutent au prix de chaque part souscrite un timbre fédéral de 1% et une commission d'émission de 2%. L'utilisation de la commission d'émission est détaillée dans l'article 7 des statuts.

### **16. Que fait concrètement ONE CREATION ?**

Les prises de participations de la Coopérative obéissent à un concept unique, sous la forme de participations dans des sociétés actives dans le domaine des technologies de l'environnement et permettant un développement du rendement économique de ONE CREATION. Il contient des actifs cotés et non cotés. ONE CREATION peut aussi garantir la protection et le transfert de ces technologies.

### **17. Comment apprécier un retour sur investissement du capital de ONE CREATION ?**

Par le versement du dividende aux associés. Le bénéfice net excédentaire peut être intégralement redistribué.

Il n'y a pas de valeur d'inventaire, à l'exception d'une sortie devant être financée, et ce dans la mesure où la valeur patrimoniale ne couvre pas le capital social. La part sociale d'une coopérative est toujours au niveau de sa valeur nominale, sous réserve de corrections conjoncturelles négatives.

### **18. Existe-t-il le volume nécessaire de sociétés cotées actives dans le domaine considéré pour escompter un développement sain et durable ?**

Oui, la capitalisation boursière d'une cinquantaine de sociétés cotées dans les technologies de l'environnement est de l'ordre de CHF 488 milliards. Avec un capital social de plusieurs centaines de millions de francs suisses, le potentiel de diversification reste important dans un marché porteur à court, moyen et long termes. Et ceci sans considérer les potentiels au niveau des sociétés non cotées et start-ups.

### **19. Les résultats de ONE CREATION peuvent-ils être comparés à un indice de référence (benchmark)?**

Non et ceci pour plusieurs raisons:

- a) Les résultats de ONE CREATION permettent le paiement ou non d'un dividende. Le montant de ce dernier est arrêté par les associés.
- b) Nous ne sommes ni un fonds de placement ni un produit financier, mais une structure juri-

dique avec un but précis lié à un développement économique industriel durable.

## 20. Existe-t-il un code d'éthique pour ONE CREATION ?

La Direction de ONE CREATION dispose d'un code de déontologie applicable en tant que partenaire économique des fonds de pensions en Suisse, qui détermine les exigences les plus élevées en la matière. Les standards économiques, environnementaux et de bonne gouvernance d'entreprise qu'elle exige sont applicables à la Coopérative, sous réserve d'exigences supérieures souhaitées par le Conseil d'administration.

## 21. Quelle est la gestion active pratiquée par ONE CREATION ?

La coopérative intervient en tant que holding de prise de participations dans des sociétés dont l'activité peut avoir/a un impact positif sur l'environnement. Dans ce sens, la coopérative est une société régie par les articles 828 et suivants du Code des obligations.

Ledit article 828 précise que *« la société coopérative est celle que forment des personnes ou sociétés commerciales d'un nombre variable, organisées corporativement, et qui poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres. »*

*2 La constitution de sociétés coopératives à capital déterminé d'avance est prohibée.»*

Nous ne sommes dès lors pas dans un processus de gestion active tel que cela se décline pour des investissements à travers de fonds de placement, il convient de bien distinguer les prises de participations dans des sociétés cotées et non cotées. ONE CREATION de par son but social sous-tend une gestion à long terme des prises de participations.

Pour les sociétés cotées, il est ciblé des entités économiques qui ont démontré que sur une période donnée, lesdites entreprises ont été à

même de générer des profits stables à croissants et qu'elles sont à même de distribuer un dividende et que leur implication dans le développement durable, mesuré par le chiffre d'affaires, pourra s'accroître. Il n'est pas pratiqué de restrictions géographiques et de capitalisations boursières, si ce n'est que pour des raisons de gestion du risque et d'impact des mouvements boursiers sur le patrimoine et de maintien de la valorisation à long terme des participations, il est appliqué des critères très stricts au suivi et à l'augmentation des prises de participations. De même qu'il est primordial que le poids de chacune des entités du portefeuille respecte un rapport relatif entre les différentes participations qui ne soit pas dominant. Un niveau minimum de 50% de la fortune sociale en valeur de liquidation est appliqué pour ce type de sociétés.

Pour les sociétés non cotées, la Direction cible des entités aux différents stades du développement économique, comme nous avons eu l'opportunité d'en développer les fondements dans une NEWS précédente - [www.onecreation.org](http://www.onecreation.org) -. Il est appliqué un critère de réserve sur le niveau de la prise de chaque participation, à savoir qu'une société présentant tous les critères d'excellence ne pourra dépasser, à l'acquisition, le vingtième de la fortune sociale totale en valeur de liquidation au moment de l'entrée dans la société. Ce qui implique que des contre-valeurs inférieures sont applicables, ce qui diversifie tout autant le portefeuille de participations dans des sociétés non cotées. Cela induit également que ONE CREATION construit dans son développement des capacités d'investissements ultérieurs dans les mêmes sociétés, en fonction de l'évolution de l'arrivée de nouveaux associés. Dans cette perspective, une participation dans MCE-5 pourra être augmentée automatiquement, à des conditions favorables, par un multiple de deux fois l'investissement initial. Pour ces sociétés, plusieurs dossiers très diversifiés sont à l'étude et représentent tout autant d'extension des secteurs économiques considérés, que du nombre de prises de participations qui renforcent la diversification de la fortune sociale totale et optimise les retours sur investissement.

En ce qui concerne lesdits retours sur investissement, chaque prise de participation dispose de

son propre calendrier d'évolution, sachant que la Direction met le poids sur des entités à même de générer à terme des dividendes, sans exclure que certaines sociétés puissent être rachetées ou entrer en bourse, ce qui fondera une amélioration non négligeable de la substance économique du patrimoine des associés au travers de leurs part(s) sociale(s).

## **22. Sur quelles compétences ONE CREATION peut-elle compter pour être leader dans son concept ?**

La Coopérative ONE CREATION réunit non seulement des personnalités dans les domaines sociaux et scientifiques autour de sa Direction stratégique, mais également un savoir-faire reconnu au niveau de sa Direction opérationnelle.

Elle s'appuie également sur des compétences tierces spécifiques pour lui permettre d'être à la pointe dans son domaine.

## **23. À quoi servent les compétences techniques ?**

La Coopérative réunit le plus de compétences techniques possible. Ce sont aussi bien des personnes individuelles que d'institutions académiques, scientifiques et techniques. Ainsi, ONE CREATION peut accéder plus rapidement aux meilleurs avis autorisés en la matière plus particulièrement dans la qualification des sociétés start-ups ou sujettes à doute sur la spécificité de la technologie.

## **24. Quels avantages peut-on retirer d'une participation dans ONE CREATION ?**

Nous listons ci-dessous les neuf avantages principaux:

- Avoir à terme un rendement économique stable à croissant récurrent.
- Obtenir un capital stable à moyen et long terme
- Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
- Prendre des participations diversifiées.
- Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.

- Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
- Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
- Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé: partager ses idées, émettre des propositions, etc.
- Devenir un investisseur engagé grâce au «label» ONE CREATION.

## **25. Quel genre de réseau ONE CREATION concentre-t-elle ?**

La Coopérative ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser et de garantir, par l'action commune, les intérêts de ses associés dans le développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de l'environnement et de la société civile. À ce titre, elle établit des réseaux d'affaires tant avec des sociétés cotées que non cotées liées au domaine des technologies de l'environnement, tant en Suisse qu'à l'étranger.

## **26. À quelle information les associés ont-ils accès ?**

Outre les rapports réguliers usuels tels THE NEWS de ONE CREATION, les différentes prises de participations sont accessibles aux associés en tout temps sur Internet. D'autre part, des informations spécifiques sur les sociétés sont disponibles dans les limites des normes légales.

## **27. Les investisseurs institutionnels peuvent-ils légalement participer à ONE CREATION ?**

Aucune restriction n'est relevée pour les investisseurs institutionnels tant sur le territoire suisse qu'à l'étranger. Sous réserve de dispositions spécifiques locales.

ONE CREATION dans son modèle de développement applique une politique de prise de participations qui respecte les principes d'une répartition appropriée des risques. Les disponibilités pour la gestion courante et le règlement d'un dividende ne font pas l'objet d'une spéculation par un placement sur les marchés financiers ou des capitaux. Les participations sont réparties entre différentes catégories

d'entreprises, entre plusieurs régions et secteurs économiques.

ONE CREATION est une société de droit suisse non cotée de type *Private Equity*.

## **28. Comment s'assurer que des actionnariats croisés ne créent pas de conflits d'intérêts au sein de ONE CREATION ?**

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix, sous réserve de dispositions particulières prévues par les statuts. Selon les statuts, il appartient à l'Assemblée générale d'élire les membres du Conseil d'administration et donc de se prémunir contre les conflits d'intérêts au sein de ce dernier.

Les décisions du Conseil d'administration étant prises en toute indépendance de la Direction, il appartient à ce premier de prendre le risque ou non d'un conflit d'intérêts dans ses décisions, avec la possibilité de devoir s'en justifier devant l'Assemblée générale.

## **29. À quel niveau géographique se situe ONE CREATION ?**

Bien que la Coopérative soit située juridiquement en Suisse, l'objectif dès l'origine est de disposer de participations globalement diversifiées.

## **30. Comment se désengager de projets non cotés n'ayant pas tenu leurs promesses ?**

Ce genre d'évènement concerne principalement les sociétés de démarrage. Si cela devait arriver, la valeur d'acquisition serait corrigée. Une liquidation de la participation serait applicable si elle était jugée sans aucun potentiel de reprise. Dans un tel cas de figure, ONE CREATION devrait s'assurer d'une certaine maîtrise sur les brevets, autant que possible pour sécuriser son investissement en cas de faillite.

## **31. La prise de participation peut-elle s'effectuer pour un rachat de parts publiques ?**

Théoriquement oui.

ONE CREATION a une philosophie de conservation des actions. Dans la limite de ses moyens et de sa politique, elle pourrait apporter son soutien à un rachat d'actions ou à une opération de retrait de la bourse d'une société cotée à qui il manquerait les liquidités nécessaires.

## **32. Comment évaluer les actifs non cotés ?**

Les sociétés de démarrage sont valorisées selon les normes du marché. Les sociétés non cotées sont évaluées au niveau de la capitalisation payée au moment de la prise de participation, sous réserve d'une réduction de cette valeur si des éléments probants le nécessitent.

## **33. Que se passera-t-il si toutes les participations de ONE CREATION perdent simultanément une forte part de leur valeur et que les sociétés y relatives cessent d'honorer leur dividende ?**

La Coopérative cessera la distribution de dividendes aussi longtemps que les résultats ne seront pas positifs et le capital social pas reconstitué. Afin d'atténuer la perte de valeur due au marché, il est constitué une réserve de couverture du capital social. Dans la phase de démarrage, une valeur inférieure à la valeur nominale existe.

## **34. Quels sont les risques associés à l'activité de ONE CREATION ?**

Le risque principal est l'évolution des marchés et son influence sur les titres cotés. En second lieu, les créations d'entreprises sont toujours accompagnées d'un risque, d'où l'appellation «capital-risque». Enfin, il existe un risque de rendement si les prises de participations choisies ne fournissent pas en moyenne le rendement planifié.

## **35. Existe-t-il un agio pour protéger le patrimoine des associés en regard de nouveaux apports de fonds ?**

Non.

Toute réalisation d'investissement n'est effectuée que dans le but de réaliser l'objectif de la Coopérative et de préserver le capital social. Pour ce faire, selon les capacités financières disponibles,

ONE CREATION constitue une réserve de couverture de risque.

Lorsque l'intégralité du capital social est investie, l'apport de nouveaux fonds permet la poursuite du but social et diversifie le risque lié à des associés potentiellement dominants.

### **36. Comment le capital social de ONE CREATION prend-il en compte l'inflation ?**

Le marché prend en compte l'inflation. Les dividendes reçus doivent correspondre à l'ensemble des paramètres déterminant le développement économique (croissance, inflation, monnaies, etc.).

### **37. Quelle est l'empreinte carbone de ONE CREATION ?**

En l'état actuel, l'empreinte carbone de la Coopérative est très réduite puisqu'elle fonctionne sur l'infrastructure déjà existante de CONINCO Explorers in finance SA. Une évaluation du bilan carbone devra être incluse dans le Rapport annuel dès que les capacités et moyens seront réunis.

### **38. ONE CREATION sera-t-elle certifiée ISO 14001 ?**

CONINCO Explorers in finance SA est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ce qui représente à nos yeux un acte appuyé de gouvernance d'entreprise. La certification ISO 14001 démontre l'engagement dans le domaine de la protection de l'environnement. D'autre part, la Direction est signataire des PRI Principles for Responsible Investment qui ont été mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien des Nations Unies.

### **39. Dans quoi sont investies les parts sociales acquises dans ONE CREATION ?**

L'objectif est d'obtenir une répartition entre des titres cotés, pour permettre une prise de position et un dialogue avec des acteurs majeurs du marché et développer le rendement sur le long terme. Des titres non cotés pour formaliser un rendement stable à potentiellement croissant et dans des start-ups early stage et confirmées

pour être dans la dynamique du développement des nouvelles technologies impactant positivement l'environnement et générer une valeur totale pour un développement du capital social.

### **40. Qui détermine l'allocation stratégique précise de chaque classe d'actifs ?**

La politique de prise de participations, l'allocation stratégique dans les différents stades de développement et d'implémentation sont du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative en dialogue avec la Direction et en fonction du développement du capital et des opportunités conjoncturelles.

Il n'y a pas une répartition optimisée ou idéale. Selon les périodes économiques, ce sera plus l'une ou l'autre solution qui sera considérée.

### **41. Comment s'effectuera la couverture du risque du capital social ?**

La Coopérative n'est pas un fonds de placement. Elle est une société de prises de participations, d'engagement et d'accompagnement à long terme. Par conséquent, une politique de couverture du risque n'est pas dans son but. Cependant, différentes mesures sont prises pour que des participations ne deviennent pas dominantes. Selon les évolutions de l'économie, une opportunité plutôt qu'une autre sera considérée. Il y a également un pilotage du risque induit par la création de réserves qui permet de prendre plus ou moins de risque. Les apports de nouveaux associés sont utilisés dans ces différentes perspectives de pilotage du développement des participations.

### **42. Quels sont les critères de sélection pour les actifs considérés ?**

Des critères spécifiques sont attribués à chaque type d'actif.

- Pour les actions cotées: d'une part, une stabilité financière durable des activités de la société, ainsi qu'une attractivité de rendements et de valorisation. D'autre part, une exposition qualifiée aux technologies de l'environnement telles que définies par les procédures de qualification.

- Pour les actifs non cotés: ne sont considérées que les sociétés servant un dividende et dont une partie du chiffre d'affaires est réalisée dans les technologies de l'environnement définies et dont il est démontré une volonté d'accroissement de développement en respect du but de la Coopérative. Elles doivent présenter une stabilité des activités et des rendements sur le court, moyen et long terme. S'ajoute à ces exigences, une situation saine au niveau de la dette de l'entreprise, attestée par une analyse de crédit.
- Pour les sociétés de démarrage, seules les sociétés engagées exclusivement dans les technologies de l'environnement définies sont prises en compte. La qualification se base sur l'analyse du plan d'affaires, lequel doit garantir une redistribution substantielle du bénéfice dans les étapes finales de développement d'une valorisation de l'ordre de CHF 1M en phase de création ainsi qu'un partenariat à long terme avec la Coopérative. Le savoir-faire technologique doit être validé par des tiers externes.

#### 43. Pourquoi ne pas se concentrer sur un seul type d'actif ?

Dans un domaine unique voué à une croissance sur le long terme que sont les technologies de l'environnement, la Coopérative veut accéder à toutes les sources de croissance économique liées aux actifs à distribution de revenu.

La finalité de ONE CREATION étant d'encourager le rendement industriel économique dans son domaine, il est logique qu'elle diversifie son risque sur diverses capitalisations en tablant également sur la naissance possible d'entreprises innovantes porteuses de croissance parmi toutes ses participations.

#### 44. Le capital social de ONE CREATION peut-il être fermé ?

En vertu de la loi, le capital social d'une coopérative est ouvert. Le Conseil d'administration décide de l'opportunité d'une libération de nouvelles parts sociales de cas en cas, en admettant ou non de nouveaux associés.

#### 45. Quels sont les pouvoirs décisionnels de la Direction ?

La Direction n'est investie que du pouvoir opérationnel. Elle ne dispose donc d'aucun pouvoir décisionnel quant à la stratégie et les prises de participations. Elle applique néanmoins les procédures établies et dans ce cadre, elle peut renoncer à poursuivre une qualification d'actifs lorsque les critères ne sont pas satisfaits. Mais elle en informe le Conseil d'administration qui prend toutes les décisions en dernier ressort.

#### 46. De quelles compétences internes et externes ONE CREATION dispose-t-elle pour mener à bien ses financements dans les actifs non cotés ?

La Coopérative s'assure un accès à ses besoins en internalisant les compétences professionnelles lorsque cela est nécessaire.

Pour les actifs non cotés, une double structure est mise en place. L'analyse des sociétés non cotées matures servant un dividende peut être faite avec les mêmes instruments que pour les actifs cotés.

Les sociétés non cotées n'étant pas tenues aux mêmes exigences de publication comptable que les sociétés cotées, s'ajoute à ces instruments un examen financier et stratégique effectué selon le modèle d'analyse de crédit bancaire à l'interne.

Pour les sociétés de démarrage, la répartition des rôles au sein de ONE CREATION est clairement définie: des tiers externes valident la technologie et l'évaluation financière et économique de la start-up est effectuée par la Direction qui valide le plan d'affaires. Sur cette base, le Conseil d'administration décide de l'engagement financier.

L'accompagnement tactique et stratégique, ou «coaching», est par contre engagé à l'externe si nécessaire et financé par la start-up elle-même. La validation du business plan doit garantir cette mesure.

#### 47. Qu'est-ce qu'une start-up ?

C'est une entreprise qui vient d'être créée et qui, par défaut, manque d'historique et de fonds propres nécessaires à l'obtention de prêts bancaires. Elle fait face à un manque chronique de moyens financiers pour se développer.

#### 48. Pourquoi investir dans des start-ups s'il n'y a pas d'objectif de gain en capital ?

L'objectif à long terme vise à rester dans le capital des sociétés investies, cotées ou non, pour autant qu'elles distribuent un dividende et que le capital social de ONE CREATION n'est pas mis en péril.

Différentes études démontrent qu'une société rémunérant ses actionnaires par des dividendes a un développement économique plus sain.

Une grande partie des start-ups fera l'objet d'acquisitions à terme et la Coopérative ne pourra garder sa part. Les revenus générés seront, au stade actuel des décisions, répartis pour des réinvestissements et pour une distribution de revenus.

#### 49. Quels atouts ONE CREATION possède-t-elle pour soutenir les jeunes sociétés ?

Ses réseaux d'associés et de relations d'affaires peuvent faciliter des synergies.

Elle peut rechercher et recommander des experts pour accompagner et conseiller ces sociétés dans leur développement dans le cadre de sa participation au capital. Elle peut acquérir des brevets et des licences ou les financer, en échange de leur droit de propriété. L'engagement de ONE CREATION n'est pas limité temporellement, sous réserve que son but soit respecté.

Les frais de gestion des participations sont estimés à 1% du capital social dans la phase de démarrage et à 1.5% du patrimoine sous gestion dès l'engagement dans des sociétés de démarrage.

#### 50. Quelles sont la liquidité et les conditions de sortie d'un ou plusieurs associés ?

La liquidité est élevée à raison de 84% à 90%, réalisable dans un délai de 48 heures.

Un associé peut dénoncer en tout temps une partie ou la totalité de sa participation.

Le remboursement des parts est défini par l'article 9 des statuts qui stipule que: «En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu des engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable».

En cas de demande de sortie de nombreux associés en même temps, l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts pourrait notamment s'appliquer.

#### 51. Quelle est la valorisation d'une part sociale en cas de sortie d'un associé ?

Le calcul de la valeur d'une part est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à l'exclusion de toutes les réserves. La valeur ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en circulation.

Exemple 1 | valeur au bilan: CHF 8'000.-; réserve légale: CHF 50.-; réserve latente: CHF 2'500.-; valeur de sortie: CHF 8'000.-

Exemple 2 | valeur au bilan: CHF 12'000.-; réserve légale: CHF 50.-; réserve latente: CHF 2'500.-; valeur de sortie: CHF 10'000.-

## 52. À quelle fiscalité sont régis des dividendes ?

La société est soumise à la fiscalité des personnes morales de son siège et du canton où celui-ci est établi, selon le barème applicable à la date de référence pour le bénéfice.

Le dividende versé est soumis à l'impôt anticipé.

## 53. Quels sont les frais appliqués ?

- Frais de souscription:
  - Frais d'entrée de 3% (1% de timbre fédéral et 2% solidaire pour les développements de la Coopérative)
- Frais de fonctionnement:
  - Management fees de CONINCO (de 100% dès que le capital social a atteint CHF 20 mio) = 1.5%
  - Honoraires du Conseil d'administration
  - Intérêts et frais bancaires (dont courtage et dépôt titres)
  - Honoraires d'audit et services liés
  - Frais d'Assemblée générale et honoraires divers (avocats, tiers experts)
- Frais fiscaux:
  - Impôt sur le bénéfice

Le TER (1+2+3) est estimé à 3,5%.

Le TER des fonds de placement en *Private Equity*, selon le millésime et la structure (fonds ou fonds de fonds), est de 1% (structure en liquidation) à 12% (fonds de fonds actifs), et en moyenne à 6%.

La Direction de ONE CREATION n'applique aucuns frais de performance.

## 54. Pourquoi un Code ISIN ?

Le code ISIN ne donne pas la possibilité de souscrire directement de façon électronique comme tous fonds. Les souscriptions ne peuvent être effectives que par la remise en bonne et due forme du bulletin de souscription à la Direction de ONE CREATION.

Le code ISIN permet à l'associé de communiquer à sa banque de dépôt le nombre de parts souscrites. Cette dernière aura ainsi la possibilité de disposer des évaluations mensuelles en ligne selon les services professionnels qui permettent d'assurer la transmission régulière des évaluations de titres, dont les parts de la Coopérative.

## 55. Qui décide du versement du dividende ?

Conformément aux statuts, art. 13, al. 4, le dividende est décidé par l'Assemblée générale. Ce dividende échu est versé en liquidité sur le compte communiqué par chaque associé. Celui-ci est exigible dans le délai communiqué suite à la tenue de l'Assemblée générale (avril 2015).

## 56. Le dividende peut-il être réinvesti ?

Le dividende peut être réinvesti, selon décision de l'associé, mais dès sa date d'exigibilité par une souscription de nouvelles parts.

# STATUTS

---

## Nom, siège et but

### Article 1 – Raison sociale, Siège et durée

Il est constitué sous la raison sociale

ONE CREATION «Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel»

Une société coopérative avec siège à Vevey (VD), au sens des présents statuts et des articles 828 et suivants du Code des obligations suisse. La durée de la société est indéterminée.

### Article 2 – But

La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle en-

tend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune,

de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Dans ce cadre, la coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.

## Associés

### Article 3 – Admission de la qualité d'associé

Toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou insti-

tution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé en remplissant et signant dûment le bulletin de souscription

de parts sociales prévu à cet effet et en déclarant ainsi accepter sans réserve les présents statuts. Chaque associé doit acquérir au moins une part sociale et en demeurer propriétaire pendant toute la durée du sociétariat.

Le Conseil d'administration, sur souscription formelle d'au moins une part sociale, se prononce sur la demande d'acquisition de la qualité d'associé, laquelle ne peut être validée et portée au registre des associés qu'une fois le paiement souscrit dûment et entièrement effectué.

Le Conseil d'administration peut lier l'admission à d'autres conditions ou refuser l'admission sans indication de motifs.

Le nombre d'associés n'est pas limité.

#### **Article 4 – Pour-cent de soutien de ONE CREATION**

Conformément aux buts statutaires, le Conseil d'administration peut, sur requête dûment motivée, engager des fonds, sur l'excédent actif d'exploitation et jusqu'à concurrence d'un pour cent (1%) du capital social au maximum par année, pour soutenir des projets de tiers œuvrant dans le même sens qu'elle en faveur de la protection de l'environnement, dont le sérieux et la qualité sont démontrés.

Cette dotation se fera pour autant que les affectations prévues à l'article 29, alinéas 1 et 2, aient été dûment effectuées au préalable.

#### **Article 5 – Perte de la qualité d'associé**

La qualité d'associé se perd par la sortie volontaire, le décès pour les personnes physiques, la perte de la personnalité juridique pour les personnes morales, ou encore l'exclusion pour de justes motifs.

La sortie d'un associé ne peut avoir lieu que pour la fin d'un exercice social et moyennant dénonciation donnée par lettre recommandée au Conseil d'administration au moins six mois à l'avance.

Le Conseil d'administration est compétent pour prononcer l'exclusion, dûment motivée, en cas d'atteinte portée aux intérêts de la société. Le recours à l'Assemblée générale est réservé.

#### **Capital social**

#### **Article 6 – Parts sociales – montant – division – obligatoire – facultatives – titres**

La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune. La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale. La société peut émettre, aux mêmes conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu par le Conseil d'administration. Tout associé, pour être reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d'une part sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir des parts sociales facultatives jusqu'à un maximum de dix mille parts par associé.

La société constate, pour chaque associé, son sociétariat et le nombre de parts sociales dont il est propriétaire dans un titre nominatif conforme à l'inscription figurant au registre des associés et portant la signature du président et du secrétaire du Con-

seil d'administration. Ce titre n'est qu'une attestation et en aucun cas un papier valeur. Le Conseil d'administration veille à ce qu'en tout temps les titres émis correspondent à la situation réelle et procède, s'il y a lieu, à l'annulation et au remplacement des titres concernés.

### **Article 7 – Frais de souscription**

Les adhérents versent, en sus de la valeur nominale de chaque part sociale, le montant du droit de timbre fédéral en vigueur ainsi qu'une commission d'émission fixée par le Conseil d'administration en pour cent de ladite valeur nominale. Cette commission d'émission est destinée à couvrir les frais de constitution de la société ainsi que ceux relatifs à l'émission des parts et des titres nominatifs en constatant l'existence et à la tenue du registre des associés, et ceux des publications éventuelles y relatives.

Le solde éventuel après couverture desdits frais n'est pas versé au compte du capital social, mais est affecté à un compte spécial de provision pour couvrir tous frais futurs directement liés au développement de la société.

### **Article 8 - Cessibilité**

Les parts sociales sont cessibles à des tiers dès l'instant où elles ont été entièrement libérées. L'acquéreur doit présenter une demande d'admission écrite, précisant son acceptation sans réserve des statuts, et n'est reconnu en qualité d'associé qu'une fois son admission prononcée par le Conseil d'administration et dûment inscrite au registre des associés.

Le cédant de la totalité de ses parts sociales, obligatoires et facultatives, perd sa qualité d'associé. Il garde les droits et les devoirs liés à la qualité d'associé jusqu'à

ce que la décision d'admission de son successeur soit prise et portée au registre des associés en même temps que sa propre radiation.

### **Article 9 – Remboursement des parts**

En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu d'engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable.

### **Responsabilité des associés**

#### **Article 10 – Responsabilité**

La fortune de la société coopérative répond seule des engagements de celle-ci. Toute responsabilité personnelle ou toute obligation de versements supplémentaires des associés est exclue.

### **Organisation de la société**

#### **Article 11 – Organes de la société**

Les organes de la société coopérative sont:

A. L'Assemblée générale.

- B. Le Conseil d'administration.
- C. La Direction.
- D. L'organe de contrôle.

### **A. L'Assemblée générale – ses pouvoirs**

#### **Article 12 – Pouvoirs en général**

L'Assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la société.

#### **Article 13 - Droits inaliénables et attributions**

L'Assemblée générale a en particulier les droits inaliénables suivants:

1. d'adopter et modifier les statuts;
2. de nommer et révoquer les membres du Conseil d'administration et l'organe de contrôle;
3. d'approuver le rapport annuel de l'administration;
4. d'approuver les comptes annuels (compte de résultat et bilan) et déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan, en particulier statuer sur la répartition de l'excédent d'actif;
5. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration;
6. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts, ainsi que sur les propositions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration;
7. de décider sa dissolution, fusion ou transformation.

#### **Article 14 – Assemblée générale ordinaire**

L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de contrôle, ou les liquidateurs. Elle a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elle est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par une lettre envoyée sous pli simple à chaque associé, à l'adresse indiquée sur le registre des associés, ou par courrier électronique aux associés qui en auront fait la demande par écrit en notifiant expressément leur adresse courriel en vigueur.

Sont mentionnés dans la convocation, les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que, cas échéant, les propositions du Conseil d'administration y relatives.

Les avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire doivent informer les associés que les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à leur disposition au siège de la société 10 jours au plus tard avant l'Assemblée générale et que chaque associé peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur proposition de convoquer une Assemblée générale extraordinaire, d'instituer un contrôle spécial ou de renoncer, par décision prise à l'unanimité, à la présence de l'organe de contrôle.

Toute proposition individuelle présentée à une Assemblée générale sera portée à l'ordre du jour de l'assemblée suivante si elle est appuyée par cinq associés au moins.

## **Article 15 – Assemblée générale extraordinaire**

Une Assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu chaque fois que le Conseil d'administration l'estime nécessaire.

L'organe de contrôle, s'il y a lieu, peut aussi en demander la convocation.

Elle doit être également convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour. La même obligation incombe à l'administration si trois associés demandent sa convocation alors que la société compte moins de trente associés.

La convocation à l'Assemblée générale extraordinaire a lieu selon les règles applicables à l'Assemblée générale ordinaire.

## **Article 16 – Quorum, présidence et secrétariat**

L'Assemblée générale peut valablement délibérer et se prononcer dès que le cinquième au moins de la totalité du capital social est présent ou représenté. L'article 19 des présents statuts est réservé.

Elle est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président, ou encore, à leur défaut, par un autre membre du Conseil d'administration.

Le secrétaire du Conseil d'administration tient le procès-verbal. En cas d'empêchement, le président désigne un secrétaire ad hoc.

## **Article 17 – Droit de vote à l'Assemblée**

Chaque associé a droit à une voix dans l'Assemblée générale.

Le droit de vote peut être exercé en Assemblée générale par l'intermédiaire d'un autre associé muni d'une procuration écrite. Un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

## **Article 18 – Décisions – majorité requise**

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix émises, pour autant que la loi ou les statuts ne prévoient pas d'autres dispositions. Les élections et les votations ont lieu en principe à main levée. En cas particulier d'égalité des voix émises, un second tour a lieu immédiatement. Si l'égalité des voix subsiste et qu'il importe qu'une décision soit prise sans délai lors de l'assemblée, la voix du président est prépondérante.

## **Article 19 – Cas spéciaux – majorité qualifiée – modification des statuts dissolution**

Une majorité de tous les associés inscrits au registre doit être présente ou représentée et la majorité des trois quarts des voix émises est nécessaire pour la modification des statuts, ainsi que pour prononcer la dissolution de la société.

Demeure réservée la modification de l'article 25 des présents statuts qui, en raison de sa nature contractuelle, ne peut se faire qu'à l'unanimité des voix émises à l'exclusion de toute personne ou entité directement ou indirectement liée à la Direction.

Demeurent en outre réservées, les dispositions en matière de majorité et de quorum prévues dans la loi sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Lfus).

## **Article 20 – Procès-verbal**

Toutes les assemblées générales font l'objet d'un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

## **B. Le Conseil d'administration**

### **Article 21 – Composition et durée des fonctions**

La société est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins 3 membres, mais au maximum de 9 membres, choisis en majorité parmi les associés.

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale pour trois ans, et immédiatement rééligibles.

### **Article 22 – Organisation, décisions et procès-verbal**

Le Conseil d'administration s'organise lui-même, en nommant un président, un vice-président et un secrétaire.

Le secrétaire peut être choisi hors Conseil, sans avoir nécessairement la qualité d'associé.

Le Conseil d'administration peut déléguer certaines tâches à des commissions; ces commissions sont constituées de membres du Conseil, qui fixe leurs compétences.

La présence de la majorité des membres est nécessaire pour que le Conseil d'administration puisse prendre des décisions valables.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit par voie de lettre circulaire.

Toutes les séances du Conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

### **Article 23 – Convocation**

Le Conseil d'administration est convoqué par son président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année.

Deux membres du Conseil, de même que la Direction, peuvent demander au président, en indiquant les motifs, la convocation d'une séance.

### **Article 24 – Attributions**

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction, de la surveillance et du contrôle de la société. Conformément à ses devoirs généraux selon art. 902 CO, il a les attributions intransmissibles suivantes:

1. exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires, en particulier en déterminant la politique générale et les types d'activités autorisées;
2. en fixer l'organisation;
3. approuver les règlements;
4. fixer les principes de la comptabilité, du contrôle financier et le plan financier;
5. exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour

s'assurer notamment qu'elles respectent la loi, les statuts et les règlements;

6. arrêter les comptes et établir le rapport de gestion;
7. définir les relations contractuelles avec la Direction;
8. approuver la rémunération de la Direction;
9. convoquer l'Assemblée générale et en fixer l'ordre du jour;
10. informer le juge en cas de surendettement;
11. décider de tout achat et vente d'immeubles et de prises de participations;
12. désigner les personnes autorisées à signer pour la société et fixer le mode de signature, lequel sera en principe collectif à deux;
13. prendre toute décision quant à l'émission de parts sociales, sous réserve des compétences légales impératives en la matière de l'Assemblée générale;
14. approuver les principes de la politique de prises de participations conformément au but de la société;
15. décider de cas en cas, s'il y a lieu, de l'attribution du «pour cent de soutien de ONE CREATION», dans les limites prescrites à l'article 4 des présents statuts.

D'une manière générale, le Conseil d'administration statue sur toutes les affaires qui ne relèvent pas, d'après la loi ou les statuts, des compétences de l'Assemblée générale ou d'autres organes.

## C. La Direction

### Article 25 – La Direction

En conformité avec l'art. 898 al.1 CO, la direction des affaires de la société est confiée à CONINCO Explorers in finance SA selon les dispositions contractuelles arrêtées par le Conseil d'administration. Ses tâches et ses attributions sont fixées dans le règlement de Direction. Sa rémunération est déterminée chaque année par le Conseil d'administration et est fixée par un contrat ad hoc.

La Direction a voix consultative au Conseil d'administration.

## D. L'organe de contrôle

### Article 26 – L'organe de contrôle

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale élit en qualité d'organe de contrôle, pour un mandat d'une année renouvelable, une institution reconnue sur le plan international.

L'organe de contrôle examine les comptes annuels et le rapport y relatif de l'administration conformément aux procédures de révision généralement reconnues (GAAS). Il établit un rapport à l'Assemblée générale avec ses conclusions et recommandations. Les constatations faites lors de l'examen des comptes ainsi que les propositions éventuelles doivent être remises par écrit au Conseil d'administration 14 jours au moins avant l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

### Article 27 – Gouvernance et conflits d'intérêts

Les membres du Conseil d'administration, la Direction et l'Organe de contrôle et

leurs personnels respectifs intervenant dans les affaires de la société aux termes des présents Statuts, doivent agir en toute connaissance de cause, de bonne foi et avec toute la diligence et le soin requis, dans l'intérêt de la société et des associés.

Suivant les normes d'une éthique élevée, ils doivent prévenir loyalement le Conseil d'administration de tout conflit éventuel entre leurs intérêts personnels, directs ou indirects, et ceux de la société ou d'une entité contrôlée par celle-ci. En pareil cas, ils s'abstiennent de commettre toute action ou omission et de participer à toute délibération ou décision sur laquelle un tel conflit pourrait avoir une influence. Le Conseil d'administration est juge de toute mesure à prendre éventuellement pour traiter la question efficacement.

Il existe notamment un conflit d'intérêts dès que les devoirs généraux envers la société sont contredits par les intérêts personnels ou ceux d'un proche, ou encore ceux d'un tiers auquel on doit, de droit ou de fait, loyauté et fidélité.

Lorsque ses décisions et ses propositions peuvent affecter de manière variable les différents associés, le Conseil d'administration doit veiller à tous les traiter équitablement.

### **Comptabilité et affectation du bénéfice de l'exercice annuel**

#### **Article 28 – Exercice social – Rapport de gestion**

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année, pour la première fois au 31 décembre 2011.

Il est dressé chaque année un bilan et un compte de profits et pertes de la société, arrêtés à la date de clôture de l'exercice social.

Les comptes annuels sont dressés conformément à la loi et aux principes régissant l'établissement régulier des comptes.

Dix jours au moins avant l'Assemblée générale, l'administration doit déposer au siège de la société coopérative les comptes annuels avec son rapport annuel de gestion et le rapport de l'organe de contrôle.

#### **Article 29 – Affectation du bénéfice**

Après les amortissements et provisions jugés nécessaires par le Conseil d'administration, il est affecté, sur le solde disponible du compte de résultat:

1. le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social.

2. une première répartition aux associés jusqu'à concurrence de 4% du capital social.

3. Le solde du bénéfice net après ces premières affectations et après application de l'article 4 des présents statuts par le Conseil d'administration, est à la disposition de l'Assemblée générale pour, dans l'ordre de priorité suivant:

a) une affectation de 30% pour la création d'autres réserves en couverture des risques sur prises de participations;

b) une répartition supplémentaire aux associés jusqu'à un maximum de 8% du capital social;

4. Pour tout montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

### **Dissolution et liquidation de la société coopérative**

#### **Article 30 – Dissolution**

En cas de dissolution et de liquidation de la société, l'excédent qui reste après extinction de toutes les dettes est utilisé en premier lieu au remboursement des parts sociales. S'il subsiste un actif dépassant le montant nominal du capital social, la dernière Assemblée générale décide souverainement de l'affectation du surplus.

### **Publications et communications**

#### **Article 31 – Organe officiel**

Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le Conseil d'administration peut décider d'autres publications complémentaires.

#### **Article 32 – Conciliation et for judiciaire**

Les contestations entre les associés et la société ou ses organes et les contestations entre les associés eux-mêmes en raison des affaires de la société qui n'auraient pas été résolues en procédure de conciliation privée ad hoc sont soumises au juge du siège de la société.

#### **Article 33 – Entrée en vigueur**

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale constitutive de ce jour. Ils entrent en vigueur au moment de l'inscription de la société au Registre du Commerce. L'administration est chargée d'accomplir avec diligence toutes les formalités nécessaires à ce sujet.

Les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2013 entrent en vigueur immédiatement et sont notifiées au Registre du commerce.

Vevey, 7 juin 2010 /modifiés 20 mars 2013

[www.onecreation.org](http://www.onecreation.org)



